



COMPTE RENDU IN EXTENSO DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 décembre 2021 à 18h 00 en Hôtel de Ville

Publié conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal convoqué le 07 décembre 2021 suivant les dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Hôtel de ville sous la présidence de **M. Étienne LENGEREAU**, Maire.

Présents (36): M. LENGEREAU, Mme FAVRA, Mme COLAVITA, M. CARRÉ, Mme BAELDE, M. HUREAU, Mme RABIER, M. ONDOUA, Mme AUBRY, M. VERZEELE, Mme BUJON, M. MOULY, Mme LESUEUR, M. DAVIAUD, Mme GRAINE, M. BACCON, Mme DECORDE, Mme ROSSIGNOL, M. TAKI, Mme LEMÉE, M. XAVIER, Mme CHIBA, Mme NGUYEN, Mme SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VÉTILLARD, M. SELVACOUMAR, M. BOUCHEZ, M. TIMOTÉ, Mme MÉADEL, Mme LOPES, M. LE GALL, Mme CLAQUIN, Mme CROCHAT, M. PASTEAU, M ; SAINTOUL.

Donnant pouvoir (7) :

M. VIROL à M. MOULY
Mme DE PABLO à Mme FAVRA
M. CASTIGNOLI à M. ONDOUA
M. MELEDJE à M. CARRÉ
M. BRIET à M. LENGEREAU
M. CARLI-SASSOE à M. BOUCHEZ
Mme VELOSO à M. PASTEAU

Excusées (2) : Mme ROSSI, Mme RENARD DELAUTRE,

Assistaient également :

Fonctionnaires : M. KUPECEK, Mme LAIDI BOUIMA, M. PIOT, Mme DESCHANEL, M. CORNILLET, M. RENAULT, M. DEDOH, Mme HENRI.

Cabinet du Maire : M. MAGRO, M. DEMARET, Mme BUCK

(La séance du Conseil municipal, présidée par M. le Maire Étienne LENGEREAU, est ouverte à 18 h 15.)

(Il est procédé à l'appel nominal.)

M. le Maire.- Nous sommes 29 présents, 10 représentés. Le quorum est atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Nous devons commencer par désigner un secrétaire de séance.

Je propose la candidature de Mme LESUEUR.

(Mme LESUEUR est désignée secrétaire de séance.)

Avant de commencer notre ordre du jour, je voudrais commencer par quelques communications, comme il est désormais de coutume, mais avant cela, donner la parole à M. Vétillard pour vous communiquer une information d'importance.

M. VÉTILLARD.- Comme vous le savez, les 3 et 4 décembre, a eu lieu le Téléthon (jour officiel). Plus d'une vingtaine d'associations sont impliquées pour cette cause, nous avons eu également des événements avant et après. Les Montrougiens se sont extrêmement mobilisés, malgré la pluie – cela a été un peu dur le vendredi et le samedi –, et si quelques fonds doivent encore remonter de certaines associations, environ 30 300 € de dons seront faits à l'AFM Téléthon de la part de la ville de Montrouge. Je remercie la centaine de bénévoles qui s'impliquent. C'est un bel événement, dans lequel Montrouge est impliquée depuis très longtemps.

M. le Maire.- Merci et félicitations à toute votre équipe et à votre propre engagement.

(Applaudissements).

Points d'actualité

M. le Maire.- Nous commençons par une première communication relative au programme d'accessibilité développé par la Ville de Montrouge.

Mme BAELDE, notre adjointe à la solidarité, va nous en parler.

Mme BAELDE.- En effet, l'idée était de présenter un point d'étape sur le programme d'accessibilité, sur un dispositif dont nous pouvons être assez satisfaits, car il y a eu une grande avancée. Je remercie l'ensemble des services impliqués dans la mise en place du programme en matière d'accessibilité. Ils ont énormément travaillé, notamment pendant la période Covid-19, qui n'était pas simple, en termes de gestion, pour rendre les bâtiments municipaux accessibles au plus grand nombre le plus rapidement possible, alors qu'on sait que pendant l'année 2020, cela a été un peu compliqué.

L'objectif de notre programme en matière d'accessibilité, comme vous le savez, est de rendre nos bâtiments municipaux plus accessibles, avec une planification en trois tranches. Aujourd'hui, 56 sites doivent devenir accessibles, 46 qui reçoivent du public et 10 parcs.

Le budget global était de 2,7 millions, ce qui représente une enveloppe par an aux alentours de 300 000 €.

Il y a également eu la mise en place du recrutement d'un apprenti ingénieur référent d'accessibilité pour suivre le dispositif de manière qualitative. Nous le remercions pour son travail et son souhait d'améliorer tous les sites en termes d'accessibilité, puisqu'aujourd'hui, nous sommes à 56 sites.

Au niveau des interventions réalisées, 12 sites sont 100 % accessibles, c'est-à-dire achevés aujourd'hui, et 64 % des plans d'intervention ont été réalisés, 202 sur les 315 à mi-parcours aujourd'hui.

L'objectif est que tous les travaux soient terminés en 2023, c'est-à-dire avec deux ans d'avance, ce qui est remarquable au vu de la situation, puisqu'en 2020, des retards ont été pris. Je tiens à souligner

les efforts effectués par les services pour réaliser les travaux en temps et en heure et avec même deux ans d'avance.

Sur la première tranche 2017-2019, 32 sites ont été avancés, 80% réalisés, dont 10 sites achevés. Sur la deuxième tranche, 19 sites, 27 % réalisés, puisque nous avons eu ce retard sur 2020.

Sur la troisième tranche, aujourd'hui, nous avons déjà réalisé 10 % de la troisième tranche, ainsi, en 2023, nous pourrions dire que notre programme est achevé.

Vous avez différents points de travaux sur le schéma qui s'affiche. Six points restent où les travaux n'ont pas été démarrés, une grande partie des travaux ont soit été réalisés en totalité, soit démarrés, et l'ensemble sera achevé en 2023. On compte déjà aujourd'hui, sur les 12 sites 100 % accessibles, des crèches, des espaces multi-accueil, des écoles élémentaires, des squares, des gymnases, et bien sûr, le centre administratif. Ce sont des endroits où le travail en termes d'accessibilité a été prioritaire pour faciliter la vie de l'ensemble des Montrougiens.

Je tiens à remercier les services pour leur travail remarquable sur le sujet.

M. le Maire.- Elle démontre que la Ville de Montrouge est engagée positivement pour répondre aux attentes des personnes à mobilité réduite. C'était aussi suite à une demande formulée par certains membres de l'opposition, dont M. Bouchez, je crois qu'il est satisfait.

La deuxième présentation est relative au projet Péri-Ginoux-Gautier. C'est un projet aujourd'hui finalisé. Je vous rappelle que nos objectifs étaient de requalifier ou de qualifier autrement les espaces publics de ce quartier important aux portes de Paris, porte d'Orléans, de requalifier les linéaires marchands, afin de lui redonner une attractivité commerciale forte. Il y a plus de 1 000 m² de linéaires commerciaux à valoriser.

L'autre objectif important est de végétaliser ce quartier qui est très minéral, nous allons planter plus de 200 arbres dans ces quartiers et près de 3 000 m² de nouveaux massifs. Cela permettra de lutter contre les îlots de chaleur urbains, nous allons désimperméabiliser les sols et choisir des matériaux clairs qui permettront de rafraîchir la ville.

Nous voulons aussi, c'est évident, donner une juste place à l'automobile, l'espace public qui sera aménagé sera gagné sur l'automobile. Nous favoriserons les mobilités actives, la circulation des piétons et des vélos, pour plus de qualité de vie. 30 % de surfaces sont dédiées à ces mobilités actives ou douces.

Ce projet est finalisé, le calendrier est le suivant : nous avons réalisé une consultation au premier trimestre 2019 auprès des habitants, des commerçants et de l'ensemble de ceux qui fréquentent ce site. Nous avons ensuite élaboré sur cette base un cahier des charges. Nous avons réalisé un concours, nous avons choisi le lauréat à fin 2019. Après les élections municipales dernières, nous avons entamé une large concertation avec les habitants et les commerçants sur la base du projet. Il a été finalisé à la fin de cette année, tout récemment. Toutes les propositions des uns et des autres, notamment de nos partenaires, ont été prises en compte, et donc, les travaux vont commencer à l'été 2022.

Ce projet a un coût finalisé de près de 12 M€ T.T.C, 11,9 M€ exactement. Nous récupérons la TVA, via le FC-TVA (2,4 M€). Nous avons obtenu une subvention du Conseil départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat (4,2 M€). Il n'est pas exclu que nous obtenions d'autres subventions, nous sommes en train de les rechercher, mais à ce stade, le coût pour la Ville est estimé à 3,5 M€.

Qu'est-ce qui a changé entre le projet initial et le projet finalisé ?

Nous avons enrichi le projet à la suite de la concertation. Les espaces publics et mobiliers urbains ont été encore une fois améliorés, enrichis. Sur la place Gautier, nous avons de nouveaux mobiliers urbains demandés par les uns et les autres. Nous allons également complètement renouveler le

réseau d'éclairage public. Le projet de biodiversité a aussi été enrichi, avec de nouveaux espaces et de nouvelles espèces.

Bien sûr, un accent fort a été mis sur la vidéoprotection, avec 5 caméras supplémentaires.

Par ailleurs, avec les partenaires – nos partenaires dans ce projet sont le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, puisque l'avenue Péri est départementale, mais aussi la RATP –, nous avons dû réfléchir à améliorer l'itinéraire cyclable avenue Ginoux, afin qu'il soit plus sécurisé pour les piétons et les cyclistes, avec un site propre et le choix de matériaux adaptés.

Un nouveau principe de circulation est prévu avenue Ginoux pour faciliter la circulation des bus de la RATP, et quelques nouveaux aménagements de voirie pour répondre aux attentes des uns et des autres, notamment l'intégration des stationnements de vélos et deux roues, pour lesquels 32 places sont prévues.

Ce projet est prêt, chacun a pu s'exprimer, les travaux démarrent en juin prochain.

Voilà la communication sur ce premier projet.

La deuxième communication est sur un autre projet important, dont il sera question ce soir dans nos délibérations, le futur parc Schuman et ses alentours.

Comme vous le savez, le projet que nous avons et qui a déjà été présenté est d'élargir le parc Schuman pour créer en centre-ville, à proximité de la place parc de l'Hôtel de Ville, un parc attractif, qui, au total, au terme du projet, aura une surface d'un peu plus d'un demi-hectare, 5 400 m². Cela inclura l'extension du parc côté rue Sadi Carnot, où nous avons acquis une parcelle, et avenue de la République, puisque nous avons décidé de l'élargir de ce côté du parc Schuman.

Vous allez le voir en détail.

L'autre objectif est d'accroître la végétalisation en ville. Nous voulons offrir un nouveau lieu de convivialité dans ce parc afin d'en accroître l'attractivité. Nous voulons également proposer un nouvel aménagement de voirie plus qualitatif rue Gabriel Péri, pour faire la jonction entre le projet que je viens d'évoquer, Péri-Ginoux-Gautier, et la grande place de l'Hôtel de Ville.

Nous voulons également embellir la roseraie située à côté de la maison de retraite rue Gabriel Péri, qui fait 450 m², et réaménager le parvis de l'église Saint-Jacques à la sortie du métro de la ligne 4.

Vous voyez en images quelques étapes de ce projet. La première étape est l'agrandissement du square au 16 bis rue Sadi Carnot, puisque nous avons acquis cette ancienne imprimerie qui sera transformée en parc, en plantations pour une large partie.

Le 47 49 avenue de la République, les deux bâtiments que vous connaissez bien, pour lesquels il y avait au départ un projet de construction de logements, seront, après accord avec les propriétaires, transformés en parc, en végétalisation, et nous permettront d'agrandir le parc et le parvis de ce côté de l'avenue de la République.

Ensuite, nous allons créer un espace de restauration dans la partie de l'ancienne imprimerie qui demeurera et qui sera reliée à la rue Sadi Carnot.

Nous allons ensuite travailler sur ce lien entre la place de l'Hôtel de Ville et Péri-Ginoux-Gautier, la rue Gabriel Péri, mais également faire la jonction avec l'avenue Henri Ginoux, avec le réaménagement de la voirie de ces deux côtés pour qu'il y ait un continuum urbain.

Nous aurons enfin le réaménagement du parvis de l'église Saint-Jacques, comme je l'ai indiqué, avec l'intégration de la roseraie.

Ce magnifique projet, qui va permettre d'achever la place parc et de donner à tous les Montrougiens un parc de très haute qualité environnementale, fera l'objet, comme nous le verrons tout à l'heure, d'un concours d'aménagement dans les semaines qui viennent.

Enfin, je voulais terminer sur un troisième projet, une troisième communication, puisqu'il en sera également question, le projet des Éditions Législatives, un projet d'envergure pour le quartier Plein Sud.

Nous avons l'opportunité de travailler avec les responsables des Éditions Législatives, c'est une entreprise qui va quitter Montrouge et libérer un foncier important. Notre objectif dans ce quartier est de recomposer et de valoriser les parcelles ainsi libérées avec de nouvelles fonctions pour améliorer le cadre de vie des habitants de ce quartier, donc plus d'espaces verts, de nouveaux équipements publics – notamment une crèche et un nouveau marché couvert –, de nouveaux logements – dont 30 % de logements sociaux, puisque nous avons toujours cet objectif de rattraper les 25 % de la loi SRU –, et bien sûr une offre qui permettra d'accroître l'attractivité de ce quartier à très grande proximité de la future gare du Grand Paris Express, la gare de Châtillon Montrouge.

Voilà les deux parcelles, vous connaissez celle du marché de la Marne, qui appartient à la Ville, un peu plus de 2 000 m², et la parcelle du terrain Lefebvre Sarrut, un peu plus de 7 377 m². Voilà la totalité de l'assiette du projet.

Ce projet est une opération globale qui fait presque un hectare en plein cœur de ville, 9 465 m², entre l'avenue de la Marne et l'avenue Pierre-Brossolette.

Nous allons réaliser ensemble une coproduction : d'abord une nouvelle halle pour le marché de la Marne, de 500 m², avec une place devant ; une nouvelle crèche de 800 m², sans doute un multi-accueil ; de nouveaux commerces au rez-de-chaussée ; un nouvel espace vert ouvert au public, plus de 2 000 m² ; la création d'une voie nouvelle qui reliera l'avenue Pierre-Brossolette et l'avenue de la Marne.

Nous devons, c'est le PLU qui nous l'impose, reconstituer les 75 % des surfaces de bureaux occupés par les Éditions Législatives aujourd'hui, et nous allons construire sur cette parcelle, dans ce nouveau quartier, 280 logements, dont 30 % de logements sociaux.

Nous allons délibérer pour valider le protocole de cession conjointe de charge foncière, celle des Éditions Législatives et la nôtre.

Ensuite, nous consulterons les promoteurs, les opérateurs qui seront intéressés par ce projet et qui permettront de fixer le prix, la valeur de la charge foncière d'aménagement de ce site. Sur la base du projet qui sera réalisé, à la suite d'un concours, nous aurons toute une phase de concertation en 2023, et les travaux seront programmés pour 2024-2026.

Cette opération sera positive pour tous les Montrougiens, elle est gagnante pour la ville, puisque grâce à elle, nous allons permettre de financer deux équipements publics, un marché et une crèche, deux nouveaux espaces verts – il y aura plus d'espaces verts, il y en aura beaucoup –, une voie nouvelle et deux nouveaux commerces dans ce quartier appelé à un bel avenir.

Si vous souhaitez faire des commentaires ou poser des questions, vous avez la parole.

M. SAINTOUL.- Bonsoir. Merci Monsieur le Maire. Comme d'habitude, je précise que vos communications ne respectent pas le principe démocratique d'après lequel les élus devraient être informés de la teneur de l'ordre du jour. Encore une fois...

M. le Maire.- Je vous répète que c'est hors de l'ordre du jour, comme à chaque fois.

M. SAINTOUL.- Nous sommes cités à venir vous écouter benoîtement sur des sujets que nous n'aurons pas travaillés. Voyez le problème que cela pose. Cela s'appelle la démocratie. Vous n'êtes pas là pour pérorer. Nous avons un président de la République qui ne donne pas l'exemple, puisqu'il pérore pendant deux heures sans avoir d'opposition, mais *a priori*, ce n'est pas ainsi que cela fonctionne. Je ne raterai pas une occasion de le dire à chaque fois que vous ferez vos présentations.

Sur le sujet qui nous intéresse immédiatement, la transformation du quartier de la Marne, je signale qu'une association de riverains s'est manifestée depuis maintenant plusieurs mois auprès de vous pour avoir des détails sur les projets et sur le risque qui existait pour eux de voir leur bien préempté

ou qu'ils soient eux-mêmes expropriés. Vous n'avez pas, que je sache, apporté de précision, alors que manifestement, l'avancement des travaux de conception et de réflexion était suffisant pour leur donner des éléments clairs et publics.

Vous le faites aujourd'hui à la faveur d'une présentation dont vous venez de dire précisément qu'elle n'était pas à l'ordre du jour, alors que nous allons devoir voter une cession immobilière qui, elle, est à l'ordre du jour. C'est un peu cavalier, c'est le moins qu'on puisse dire.

Je m'étonne qu'encore une fois, vous considériez que les habitants ou les élus sont consultés, que chacun peut s'exprimer dès lors que vous faites des opérations d'urbanisme, alors que précisément, ce n'est pas le cas. Il ne suffit pas d'avoir une consultation de la population *a minima* pour imaginer que ces opérations d'urbanisme font l'objet d'une délibération réellement démocratique.

Encore une fois, je suis désolé, la méthode n'est pas satisfaisante. J'avais demandé, par exemple dans le cadre du projet Péri-Ginoux-Gautier, qu'un comité de pilotage auquel participeraient des élus de l'opposition soit constitué. Vous l'avez refusé, il faut toujours considérer que vous prenez les décisions et que nous devons passer après et enregistrer. Je suis navré, la méthode est particulièrement désagréable et pas démocratique.

Mme MEADEL. - J'ai une intervention à faire en marge des communications que vous venez de faire. Est-ce que ces communications sont achevées ?

M. le Maire. - Absolument.

Mme MEADEL. - J'ai deux choses à vous dire, qui ont un peu le même statut que vos communications, qui sont une interpellation des Montrougiens, et de vous, surtout, Monsieur le Maire, et qui portent sur un sujet qui, comme vous le savez, nous tient particulièrement à cœur dans notre groupe, la question de l'enfance, de la petite enfance, en particulier du périscolaire.

Comme vous le savez, pour nous, la Mairie, qui est chargée des temps périscolaires, doit tout mettre en œuvre pour que le personnel du périscolaire, les directeurs de ces temps-là, mais également les agents publics, soient bien traités, soient considérés comme partie prenante à temps plein de la vie des enfants, et de telle sorte qu'en période de Covid-19, surtout, la vie de ces derniers – je parle de la maternelle et de l'école primaire – puisse être aussi agréable que possible.

Il y a deux Conseils municipaux, je vous avais interpellé sur les conditions de travail des agents sur les temps du périscolaire. J'avais demandé quels étaient les taux d'encadrement. Deux Conseils municipaux après, je n'ai toujours pas eu ces taux d'encadrement. Si je l'ai fait, c'est que je savais que dans bon nombre d'écoles montrougiennes, ces agents sont en souffrance, et que pour les directeurs des écoles et des établissements, encore une fois, sur le temps du périscolaire, la vie est difficile.

Vous le savez, les personnels sont très engagés, travaillent vaillamment, mais ils ne sont pas bien traités. Pour nous, c'est primordial que vous insistiez et que vous les accompagniez.

Il y a plusieurs problèmes, il y a une grève, je sais que vous avez reçu une délégation syndicale, la grève a été suivie, et on sait à quel point c'est difficile pour les agents locaux de se mettre en grève contre le pouvoir local. La grève a été suivie, vous les avez reçus, c'est très bien. Je vous en félicite, mais je souhaiterais que vous nous indiquiez quelles décisions vous comptez prendre.

En 2018, il y avait eu une grève, vous aviez pris la décision de titulariser 30 de ces agents. Aujourd'hui, ils ne sont que 7 à l'être. Certes, les autres sont en stage, mais ne pourriez-vous pas, comme ce qui est fait dans d'autres villes, et je pense notamment à Malakoff, accélérer ces titularisations ? Ne pourriez-vous pas également chercher à recruter à temps plein pour stabiliser le personnel ?

Un personnel bien traité, ce sont des conditions optimales pour nos enfants. Cela doit être une priorité, cela l'était dans le programme de notre groupe, cela devrait être votre priorité pour l'intérêt général des Montrougiens.

Je conçois que ces investissements sont peut-être onéreux, mais il me semble que ce serait une priorité bien plus forte que de consacrer tous ces milliers d'euros... nous venons d'avoir deux présentations avec des travaux à 12 M€, pardonnez-moi, mais cela donne un peu le sentiment de travaux somptuaires destinés à faire de Montrouge une vitrine. Tout cela est peut-être très bien pour la gloire de la Mairie, mais si on pouvait investir ne serait-ce que 10 % de ces sommes dans la vie quotidienne des enfants, vous travailleriez pour l'avenir. Croyez-moi.

Deuxième sujet que je tiens à porter à votre connaissance...

Sur ce premier sujet, pardon, j'attends toujours des réponses sur les taux d'encadrement, sur les augmentations de salaires que vous avez prévues ou pas de faire, sur la politique RH. Comment faites-vous pour les aider à se former, à s'installer, à se titulariser ? Comment faites-vous pour éviter les vacataires ? Il y en a beaucoup trop. C'est fatigant pour tout le monde. Quelle politique comptez-vous mettre en œuvre ?

Le deuxième sujet concerne toujours l'enfance, la jeunesse, c'est la situation du collège Jeanne d'Arc.

Vous le savez, il y a une situation avec une grande tension, dont on parle depuis plusieurs semaines. Nous n'avons jamais eu l'occasion d'en parler en Conseil municipal, mais au vu des aides substantielles de la mairie aux enfants et aux familles du collège Jeanne d'Arc, ce que je ne conteste pas, j'aimerais que vous puissiez nous rendre compte d'une situation de crise qui a mobilisé plus de 150 parents. Aujourd'hui, un collectif s'est structuré, il y a toute une série de départs du personnel, il y a des enfants en souffrance, il y a une vraie crise de l'institution et à nouveau crise de personnel, crise de sens dans le projet.

Compte tenu du rôle que vous jouez, j'aimerais avoir vos explications sur cette situation.

Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci beaucoup. Sur les animateurs, comme vous le savez, la situation est nationale, la grève dont vous parlez est nationale et toutes les villes en France, par construction, sont concernées par la difficulté de cette filière. Comme vous le savez aussi, nous avons fait de cette question une priorité, nous avons pris des décisions, nous avons agi. Je crois que la ville de Montrouge n'a évidemment pas à rougir de tout ce qu'elle a mis en œuvre, qui est très positif.

Nous avons reçu une délégation des animateurs, et ils sont convenus, au cours de cette réunion, ils ont reconnu l'ensemble des avancées que nous avons réalisées. Néanmoins, comme dans toutes les communes de France, la difficulté est réelle, parce que c'est très difficile de recruter dans cette filière.

Nous travaillons évidemment à essayer d'améliorer les choses, mais nous sommes en période de crise sanitaire, qui n'arrange évidemment pas les choses.

Notre taux d'encadrement, malgré ces difficultés, aujourd'hui, répond assez bien à l'encadrement. Évidemment, nous accompagnons tous ces animateurs en termes de formation, et nous travaillons également avec eux sur l'amélioration de leur formation.

Mme COLAVITA.- Je voulais dire, Madame MEADEL, que vous n'avez pas le droit d'employer le mot « maltraité » pour les animateurs parce que, premièrement, cela n'est pas adapté...

Mme MEADEL.- J'ai le droit d'utiliser les termes que je veux.

Mme COLAVITA.- Je vous demande de modérer vos propos, parce qu'ils ne sont pas maltraités.

Mme MEADEL.- Vous n'avez pas à me dire ce que j'ai le droit de dire tout court !

M. le Maire.- Vous avez parlé, vous écoutez Mme COLAVITA, s'il vous plaît.

Mme MEADEL.- Si je veux !

Mme COLAVITA.- Depuis un an et demi, nous avons cherché à réenchanter cette filière, nous avons titularisé 30 animateurs, nous avons permis à six d'entre eux de devenir directeurs du périscolaire, ce qui n'était pas le cas auparavant. Aujourd'hui, c'est vrai, les taux d'encadrement ne sont pas ceux que nous recherchons. Mais pour répondre à votre question des taux d'encadrement, l'obligation des taux d'encadrement n'est que le mercredi, et pas du tout sur les jours d'école. Sur ces jours où, certes, ils manquent des animateurs, vous avez raison, ils ne sont pas maltraités. Tous les jours, il y a des campagnes de recrutement. Mme Deschanel, qui est là, travaille d'arrache-pied avec Mme Pavlovic, du service éducation, pour trouver des personnes. Nous accompagnons aujourd'hui des jeunes, avec M. ONDOUA, qui sont embauchés par le service éducation et sont en suivi pour faire leur BAFA en cours d'année. M. MEDINA passe tous les jours dans les centres périscolaires pour essayer d'accompagner les animateurs qui, certes, sont en souffrance, mais comme beaucoup de filières, et nous les avons reçus dès mardi, nous avons passé une heure et demie avec eux. Nous nous sommes engagés à les revoir dès la semaine prochaine.

Pour ma part, j'ai envoyé un message très clair : depuis le début de mon mandat, je les vois une fois par mois, nous faisons un tour de table une fois par mois. Je suis attentive à leurs demandes. Nous avons mis en place des formations pour les enfants porteurs de handicap, pour le sport, pour l'agriculture urbaine. Aujourd'hui, les postes sont ouverts et ce sont les candidats qui manquent.

Ne venez pas accuser la Ville de maltraiter des animateurs, alors que nous faisons tout pour les recrutements. Aujourd'hui, je ne peux pas vous laisser dire cela, parce que nous travaillons d'arrache-pied, Mme Mounin, Mme Durand et moi-même avons travaillé tout le week-end pour éviter un maximum de fermetures dans les centres périscolaires du mercredi et du mardi soir.

Non, nous ne les maltraitons pas, nous les accompagnons et nous faisons au mieux. Ce n'est pas de la maltraitance, c'est de l'accompagnement. Si vous avez des candidats, je vous invite à nous les proposer, ainsi, nous les recruterons.

M. le Maire.- Je vous réponds sur l'école Jeanne d'Arc.

Je n'ai pas été officiellement sollicité par l'école Jeanne d'Arc, je ne sais pas de quoi vous parlez. Si vous avez des informations précises à nous communiquer, faites-le. Nous, nous sommes en charge de l'école primaire, nous sommes en relation avec l'inspectrice de l'éducation sur l'école publique primaire. Il s'agit d'une école privée, si vous avez des informations, faites-nous en part, nous ne gouvernons ni sur les rumeurs ni sur des sujets qui ne sont pas officiels. Nous nous occupons des compétences qui sont les nôtres et nous nous limitons à cela. Je n'ai rien d'autre à ajouter sur ce sujet.

Vous pouvez répondre à Mme COLAVITA, mais cela ne sert à rien de jeter de l'huile sur le feu. Ce sujet est national, il est difficile, tout le monde travaille d'arrache-pied dans cette ville.

Vous arrivez comme cela, avec vos petits commentaires désagréables, cela n'est pas acceptable, je vous le dis, moi aussi.

Mme MEADEL.- J'ai été particulièrement patiente, parce que j'ai commencé, encore une fois, il y a deux Conseils municipaux, par poser des questions. L'opposition, c'est-à-dire nous, représente une part des électeurs de Montrouge, et nous œuvrons pour le bien-être des enfants. Je vous ai donc posé, Madame COLAVITA, une question à laquelle je constate qu'à part la véhémence de vos propos et le fait que l'on n'a pas à dire à un élu de la République qu'il n'a pas le droit de s'exprimer – vous modérerez vos propos la prochaine fois, je le mets sur le compte de l'énervement, vous avez le droit –, au bout de ce troisième Conseil municipal, je n'ai toujours pas le taux d'encadrement du périscolaire de la Ville de Montrouge.

Je constate qu'il y a un petit problème, non pas des agents de la Ville ni du service administratif, mais un problème de pilotage politique.

M. le Maire.- Il n'y a aucun problème de pilotage politique. Lors d'une la prochaine réunion du Conseil municipal, nous ferons une très belle communication, comme cela, vous aurez toute l'information sur le sujet.

Mme MEADEL.- Il aura fallu attendre trois Conseils municipaux pour avoir une information élémentaire. Je vous ai mis le sujet entre les mains, vous êtes en train de subir une grève....

M. le Maire.- Bien sûr, nous ne faisons rien, et vous avez la critique facile.

Ce Conseil commence sous de bons auspices, nous poursuivons.

Mme MEADEL.- Des animateurs de cantine de certaines écoles ont même été envoyés dans d'autres écoles, faute de personnel. Je clos sur ce chapitre et j'attends les informations.

Sur l'école Jeanne d'Arc, je vous saisisrai par écrit, j'ai un certain nombre d'informations à porter à votre connaissance. Bien entendu, cela n'est pas de votre compétence, néanmoins, la Ville de Montrouge finance une partie de l'activité périscolaire de Jeanne d'Arc. Il n'est pas illégitime, contenu du nombre d'enfants montrougiens et des familles qui nous saisissent, que nous en parlions au Conseil municipal.

Mme COLAVITA.- Pour le taux d'encadrement, chaque représentant de parents d'élèves de chaque école reçoit régulièrement le taux d'encadrement. Je le leur envoie. Il m'est difficile de vous donner un taux d'encadrement puisqu'il évolue tous les jours, nous recrutons tous les jours. Il est compliqué de vous donner ce soir...

Mme MEADEL.- On peut faire des tendances, ce n'est pas compliqué.

Mme COLAVITA.- Je peux vous montrer mes tableaux quotidiens dès demain, si vous le souhaitez, ainsi, vous aurez les chiffres.

Mme MEADEL.- Très bonne proposition. Deuxièmement, cela serait encore mieux que ce soit publiquement indiqué en Conseil municipal.

Mme COLAVITA.- Il change tous les jours.

Mme MEADEL.- Au lieu de faire une présentation de deux heures sur des travaux forts intéressants, on aurait pu le faire en trois minutes.

M. le Maire.- Rendez-vous est pris entre Mme MEADEL et Mme COLAVITA. Mais comme cela change tous les jours... Nous allons faire ainsi, c'est très bien.

Y a-t-il d'autres commentaires ?

M. BOUCHEZ.- Tout d'abord, je voulais féliciter M. VÉTILLARD d'avoir pris le relais sur le Téléthon et d'avoir bien réussi à dépasser les 30 000 €. Merci à vous et à l'ensemble de l'équipe et aux associations. Comme je l'avais promis, je remercie vos parents qui se sont déplacés de Rennes pour venir tenir un stand, c'est remarquable.

C'est très bien que l'on perpétue cette politique de soutien du Téléthon et d'être en tête, au niveau de la commune, par rapport au département.

Je voulais dire un mot, nous avons eu une présentation très courte sur l'accessibilité. Je me réjouis que nous avançons, que nous soyons même un peu plus rapides par rapport au programme de neuf ans, un délai complémentaire donné par le préfet. Il faut savoir que les bâtiments auraient dû être tous aux normes dès 2017, mais comme nous ne pouvions pas le faire, nous avons demandé un délai complémentaire.

Dire que nous sommes en avance... Nous sommes en avance sur le retard que nous avons, mais je me réjouis que cela avance.

Plus globalement, j'avais posé la question d'un rapport sur le handicap. Normalement, on doit en avoir un tous les ans, et le handicap, ce n'est pas que de l'accessibilité, c'est aussi toute une politique, nous aurons l'occasion d'en parler lorsque nous verrons les associations, le budget, les différentes choses, et à cette occasion, je crois qu'il est très important que nous réfléchissions à ce que l'inclusion veut dire.

Je ne me contenterai pas de cette courte présentation pour dire qu'on a fait un rapport sur le handicap. Non, c'est une information qui date d'ailleurs de 2020, mais j'attends beaucoup plus, et j'espère qu'au prochain Conseil municipal, nous aurons une communication sur ce sujet.

Permettez-moi, à cette occasion, de vous dire que j'ai été saisi par des parents d'enfants en situation de handicap, qui ont leur enfant à l'IMP et vous ont demandé un rendez-vous depuis le mois de juillet. Ils sont sans réponse aujourd'hui. Je ne voudrais pas les pénaliser, cela venant de la part de l'opposition, mais ayez la gentillesse, s'il vous plaît, Monsieur le Maire, Madame BAELDE, Madame COLAVITA, de les recevoir. Sachez qu'ils se sont adressés à moi parce que je faisais partie du CVS, ils me connaissaient, n'en prenez pas ombrage.

Je vous remercie par avance de tenir compte de leur demande d'entretien.

Mme BAELDE.- Comme vous le savez, nous avons fait du handicap une grande cause cette année. En effet, nous avons eu des problèmes d'effectifs au CCAS, vous n'ignorez pas qu'une nouvelle direction a été mise en place. Il faut lui laisser le temps d'agir. Elle est en train de se mettre en place, nous allons avoir une nouvelle personne en charge du handicap. Melody Pasquet, que vous connaissez bien pour avoir été vous-même vice-président du CCAS, va pouvoir se libérer sur cette tâche et y mettre toute l'énergie nécessaire.

Ne doutez pas de notre volonté d'agir en la matière. Nous saurons vous le prouver dans les mois à venir. Vous avez pu le voir grâce à M. MOULY, avec la mise en place des passages piétons pour personnes aveugles. Nous allons continuer, ne vous en déplaise, autant sur les événements à mettre en place, qui pourront mettre en avant la sensibilisation autour du handicap, que sur des événements qui nous permettront de créer de l'inclusion.

Dernier point : avec Mme COLAVITA, nous avons reçu les parents de l'IMP plusieurs fois déjà. En effet, ils m'ont interpellée à plusieurs reprises, comme ils vous ont également interpellée, Madame COLAVITA, et nous n'avions pas d'autres éléments à leur apporter à l'instant « T ». Depuis trois mois, nous n'avons pas de nouveaux éléments à leur apporter, mais nous les avons reçus, et croyez-moi, nous avons pris le temps nécessaire avec eux, comme nous le prenons pour l'ensemble des Montrougiens.

Si aujourd'hui, nous ne pouvons pas les recevoir, c'est parce que nous n'avons pas d'autres informations à leur transmettre. Je leur ai déjà dit, puisqu'ils m'ont contactée sur mes adresses personnelles, sur l'adresse de la mairie, et également sur les réseaux sociaux. Nous leur avons dit que nous ne pouvions pas les recevoir en ce moment, parce que nous n'avons pas d'autres nouveaux éléments marquants à leur donner sur le projet qu'ils attendent de l'IMP.

Dès que nous en aurons, nous aurons plaisir à leur en donner.

M. le Maire.- Merci pour cette précision importante.

Y a-t-il d'autres questions ou commentaires ?

Mme CLAQUIN.- Une interrogation sur les modalités pratiques d'organisation de ce Conseil municipal, puisque nous sommes en situation de crise sanitaire, avec des consignes qui nous sont données. Le Conseil est convoqué uniquement en présentiel, or on a pu constater la semaine dernière qu'il était possible d'organiser des séances en visioconférence, ce qui permettrait peut-être à des élus... tout le monde peut être, vu les conditions sanitaires, à l'isolement, ou autre, dans l'impossibilité de se rendre en présentiel dans la salle. Cela fait deux ans que nous connaissons cette

situation, et donc, nous nous interrogeons un peu sur le fait que l'on maintienne systématiquement les Conseils municipaux uniquement en présentiel.

M. le Maire.- Nous avons déjà abordé ce sujet lors de l'AP3C.

Nous avons la possibilité, la loi nous permet de l'organiser encore en présentiel, cela n'est pas interdit. Nous pouvons le faire aussi en visioconférence, mais pour cela, il eût fallu une convocation en bonne et due forme avec les jours francs précédents.

Nous en avons parlé en AP3C, comme nous n'avions pas anticipé la visioconférence, nous sommes en présentiel. Je constate que la plupart de nos collègues sont présents, 29, et 10 sont représentés, c'est dans la moyenne de nos Conseils municipaux, ce qui veut dire que nous sommes encore vaillants.

Nous pouvons valablement nous réunir dans le respect de la légalité.

Y a-t-il d'autres questions ?

Entamons l'ordre du jour.

Compte rendu de la séance du 20 octobre 2021

M. le Maire.- Je vous propose d'approuver le procès-verbal de notre Conseil municipal du mois d'octobre dernier.

Il est parfaitement détaillé, maintenant. J'espère que vous l'avez lu. Je l'ai lu *in extenso*.

M. LE GALL.- Bonsoir Monsieur le Maire. Quelques interrogations sur la forme, quant à la réécriture ou à l'écriture de ce procès-verbal. Je m'interroge sur deux petits problèmes de forme quant aux délégations qui auraient été données. Il est dit, sur le point sur lequel nous avons délibéré sur SOHP, que M. VIROL ne prend pas part au vote. Je ne me rappelle pas que M. MOULY, qui avait son pouvoir, a mentionné ceci lors du vote.

Ensuite, page 22, sur les marchés publics, il est noté que M. BRIET rejoint l'assemblée, alors qu'il avait donné procuration à M. LENGEREAU. Il n'est pas marqué dans l'introduction que M. BRIET, après l'appel nominatif, vous avait donné pouvoir. J'aurais souhaité savoir si ceci était totalement réglementaire.

Dernier point quant à notre assemblée de ce soir, je note que c'est la troisième fois d'affilée que M. VIROL est absent, et au regard du Règlement intérieur, des sanctions pourraient être prises à son encontre quant au fait qu'il soit toujours absent. Merci beaucoup.

M. le Maire.- Nous transmettrons à M. VIROL vos commentaires. Effectivement, le Règlement intérieur dit que trois absences sont possibles consécutivement, mais M. VIROL, comme vous le savez, ne souhaite pas, pour des raisons de santé, participer à nos réunions. Nous lui transmettrons cela.

S'agissant du compte rendu, nous prenons en compte vos observations. Nous corrigerons ce qui doit l'être.

Y a-t-il d'autres commentaires ?

M. BOUCHEZ.- Je renouvelle ma question de la présence des documents de présentation, lorsqu'il y a le compte rendu. Avoir des commentaires sur des documents qui ne sont pas présentés est un peu incohérent. À chaque fois que vous faites des présentations, j'aurais voulu avoir les présentations au compte rendu. Cela semble indispensable.

Deuxième chose : dans ce compte rendu, je voulais que soit indiqué le moment où vous nous dites : « Nous allons commencer le Conseil municipal ».

Pour aujourd'hui, par exemple, c'est 18 h 58, c'est-à-dire que nous sommes convoqués à 18 h, après, cela démarre à l'heure que vous voulez, cela a été 18 h 10, vous faites vos communications, et donc, dans le compte rendu, vous indiquez bien que ce sont des communications. Vous ajoutez les présentations, sinon, c'est incompréhensible, et puis, vous dites : « À 18 h 58 [pour aujourd'hui], nous démarrons », pour que cela soit clair et net, puisque vous faites une différence entre l'ordre du jour et le démarrage du Conseil.

Soyons clairs.

C'est ce que j'avais à vous dire.

Il y a un point aussi, en page 9, vous prenez un certain nombre d'engagements sur la communication de documents qui ne sont pas arrivés. Pour ne citer que celui-là, il s'agissait de l'envoi des critères, que M. Chartier devait m'envoyer. Je ne focalise pas sur lui, mais lorsque vous prenez un engagement de transmettre les documents, faites-le.

M. le Maire.- Merci Monsieur. Comme je vous l'ai déjà indiqué il y a une cohérence, les communications ne font pas partie de l'ordre du jour, et n'ont pas à être dans le compte rendu du Conseil municipal. Néanmoins, comme vous le dites à de nombreuses reprises, elles sont intéressantes, la preuve, c'est que certaines répondent à vos demandes, et le fait de les passer en début de Conseil est pour que tout le monde puisse en profiter. Comme vous le savez, les Conseils sont longs, et à la fin, beaucoup moins de gens écoutent. Cela fait partie de l'information des Montrougiens et Montrougiennes qui nous écoutent en ce moment.

Il n'y a plus de commentaires ?

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote pour : le groupe Montrouge ensemble

Abstention : les groupes Demain Montrouge, Montrouge écologique et Solidaire et Montrouge en commun.

Décisions

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

M. SAINTOUL.- Sur les décisions 2021-173, 174, 179 et suivantes, qui sont des décisions confiant la représentation des intérêts de la Ville, et la défense, plutôt, de la Ville, à un cabinet d'avocats. Chaque Conseil commence par ce genre de décision et je vous avoue que je m'interroge.

J'aimerais savoir si vous êtes en mesure de nous présenter le montant global des dépenses en frais d'avocats pour cette ville. J'aimerais savoir si vous êtes en mesure de faire une comparaison avec les communes du même type dans les Hauts-de-Seine, car j'ai tendance, parce que je suis un esprit taquin, à me demander si les décisions que vous prenez ne sont pas plus souvent attaquées que celles d'autres communes, par exemple, et si nous n'avons pas là une espèce de gisement d'économies qui pourrait être exploité si nous prenions des décisions moins fragiles, sans doute, juridiquement.

M. le Maire.- Si vous aviez été présents à la réunion de l'AP3C, mais je sais que vous ne pouviez pas l'être, puisque vous étiez cas contact, nous avons eu cette même question sur les décisions.

Il s'agit de décisions relatives à la défense de la Ville sur des projets ou des questions d'urbanisme, c'est classique à Montrouge et dans les villes de l'Ile-de-France, et j'imagine, dans la France entière. Il s'agit de particuliers qui contestent soit des permis de construire, soit, pour la première d'entre elles, le jugement du TA relatif à l'évolution de notre PLU.

Les réponses ont été apportées en commission sur ces sujets. Je ne crois pas que la Ville de Montrouge fasse exception. Il y a toujours eu et il y aura toujours, de la part de particuliers, des contestations de certaines décisions de la Ville qui ne font qu'appliquer la règle d'urbanisme. Il est donc tout à fait normal que la Ville défende ses intérêts et ses décisions.

M. SAINTOUL.- Vous avez supprimé l'idée d'avoir des commissions pour remplacer par une plénière. Comme vous l'avez signalé, j'étais cas contact, donc je n'étais pas présent.

Concernant les conventions de partenariat avec le palais de Tokyo et avec le Centre de création numérique et la Ville de Montrouge, comme cela ne fait pas partie des documents fournis, j'aimerais savoir quel est leur contenu, en réalité. Je ne sais pas à quel besoin elles répondent. Cela fait joli dans le paysage, mais sur le fond, je ne sais pas.

Concernant la décision 2021-216, achats de prestations sportives ou ludo-éducatives dans le cadre du dispositif « Bouge Montrouge » pour 13 126 €, je m'interroge : ne vaudrait-il pas mieux payer des animateurs titulaires de la Ville ou leur faire faire des heures supplémentaires, plutôt que d'acheter une prestation à une entreprise, j'imagine ? Je ne sais pas si c'est une question de bétotien comme j'ai l'habitude d'en poser.

Sur les décisions sur les marchés d'entretien, de réhabilitation et de travaux neufs, 217, 221, etc., j'aimerais savoir si dans les appels d'offres, le cahier des charges comportait des mentions de lutte contre l'artificialisation des sols ou pour la désartificialisation des sols, les travaux neufs de voirie, des jardins publics et des cours d'écoles. Cela serait pertinent.

J'imagine que ces marchés ont été examinés par la commission des marchés publics. Si cela n'est pas le cas, j'aimerais savoir pourquoi. Mais j'imagine que c'est le cas.

Sur la décision 2021-235, l'installation location exploitation gestion sonorisation et mise en lumière d'une patinoire temporaire, je m'interroge sur le bilan carbone de ce genre d'initiative. Disposez-vous des données concernant le bilan carbone de cette patinoire ?

Non pas que je m'y oppose, mais j'aimerais savoir si nous sommes conscients de ce que nous faisons.

M. le Maire.- Sur tout ce qui est relatif à la culture et au palais de Tokyo, c'est classique, nous le faisons depuis des années.

Mme AUBRY. – Ce sont deux conventions de partenariat, d'une part, avec le palais de Tokyo, et d'autre part, avec le Cube, qui sont des partenaires réguliers du salon de Montrouge et qui permettent aux artistes lauréats de certains prix d'être accueillis pour des projets au sein de leurs installations.

M. le Maire.- Sur les écoles ?

Mme COLAVITA.- Sur « Bouge Montrouge », l'idée est double : c'est tout d'abord permettre d'injecter de nouvelles animations au sein du périscolaire. Il s'agit que les associations et les prestataires qui viennent sur ces temps de vie de l'enfant puissent aussi, d'une certaine manière, former nos animateurs. Cela injecte aussi une....

Je vous assure que c'est vrai, les animateurs sont très contents de pouvoir avoir de nouvelles activités et donc développer leur champ d'expertise.

Je vous rappelle que Bouge Montrouge avait été mis en place à la base dans le cadre du plan de solidarité, et l'idée était d'accompagner, de relancer certaines associations montrougiennes. C'est encore le cas, puisque 95 % des prestataires qui répondent aux appels à projets de chaque vacance scolaire sont montrougiens. Tout cela est vertueux. Nous aidons aussi des associations

montrougiennes. Je pense qu'il y a une injection d'expertise supplémentaire, une diversité dans les animations, et en plus, nous aidons le tissu associatif local.

M. le Maire.- Sur les marchés publics, nous avons une direction des marchés qui fait son travail et qui est de très bonne qualité. Nous respectons évidemment le Code des marchés, qui se préoccupe du développement durable.

Sur la patinoire, je ne vous savais pas aussi sensible à son bilan carbone. J'imagine qu'il est excellent. Je considère que cela fait du bien aux Montrougiens. Le fait de pouvoir patiner en plein air, c'est bon pour la santé et c'est bon pour l'animation et le lien social.

Si vous voulez que l'on demande le bilan carbone, Mme RABIER me dit que nous pourrions le faire. Il faudrait plutôt se féliciter d'avoir cette magnifique patinoire qui permet d'égayer la vie des Montrougiens présents pendant toutes les vacances.

Mme RABIER.- Cela ne doit pas être terrible, ce n'est pas le propre, le fort d'une patinoire que d'avoir un bon bilan carbone. La bonne nouvelle est qu'elle est à l'extérieur et non pas à l'intérieur, mais c'est aussi un choix d'offrir aux Montrougiens la possibilité de se dégourdir les jambes, de courir et de dépenser des calories à l'extérieur. C'est un sujet que nous pourrions creuser.

M. le Maire.- Si votre proposition est de ne rien faire et que la ville s'éteigne définitivement, cela n'est pas notre projet.

(Entrée en séance de M. PASTEAU à 19 h 12.)

Il faut concilier l'animation de la ville et le bilan carbone.

M. SAINTOUL.- Le patin à roulettes procure à peu près les mêmes sensations et produit 0 carbone. Les animateurs pourront sans doute vous expliquer cela, le projet n'est pas de toucher tout le monde.

M. le Maire.- D'autres questions sur les décisions ?

M. BOUCHEZ.- C'est une proposition : comme vous avez fait la remarque à M. SAINTOUL qu'il n'avait pas pu assister à la réunion AP3C, je propose qu'il y ait des comptes rendus ou une synthèse de ce qui est fait en AP3C, ce qui permettra ainsi que tout le monde soit informé.

M. le Maire.- Nous avons beaucoup de travail, vous avez remarqué, les ordres du jour sont conséquents depuis le début du mandat. Nous ne suivrons pas votre proposition. Il faut venir à l'AP3C, c'est à cela que cela sert, sinon on vous donnera les éléments.

M. LE GALL.- Il est prévu dans le Règlement intérieur de faire des comptes rendus d'AP3C.

M. le Maire.- C'est dans le Règlement intérieur de faire des comptes rendus ?

M. LE GALL.- Il me semble, on pourrait le relire, mais je crois que cela y est.

M. PASTEAU.- Veuillez excuser mon retard. Pour revenir à la préparation de ce Conseil, je tiens à souligner que nous sommes toujours confrontés à ce problème de ressources – non seulement vous, mais nous, qui ne sommes pas indemnisés et qui devons cumuler cela avec les activités familiales et professionnelles –, et qu'il serait de bon ton que nous recevions non seulement les documents le plus tôt possible – j'imagine que les services sont à la tâche, je n'en doute pas –, et qu'ils ne nous « compliquent », non pas volontairement, la tâche, mais quand on reçoit, et c'est assez systématique, des documents qui sont des scans d'impression, c'est complètement inutile. Nous sommes en 2021, en quelques clics, on peut envoyer un mail. Ce n'est pas normal que le budget soit de nombreuses pages imprimées, puis scannées. Comment peut-on faire une recherche là-dedans ? Je ne sais pas.

C'est un petit message pour améliorer le travail collectif.

J'espère que vos services ne vous présentent pas le budget sous cette forme, et je pense que nous pourrions contribuer plus utilement si vous les incitez à partager le format auquel vous êtes vous-mêmes exposé.

Arrivées de Mme N'GUYEN et de M. PASTEAU porteur de la procuration de Mme VELOSO.

ENFANCE - JEUNESSE – SPORTS

1 – Partenariat financier avec la crèche associative « Le chemin des enfants » autorisation de signature de la convention pour le versement de la subvention annuelle de fonctionnement 2020

Rapporteur : Mme FAVRA

Délibération n°2021-106

Mme FAVRA.- C'est traditionnel, puisque nous sommes actuellement au treizième avenant. Cela concerne une délibération du versement de subvention à hauteur de 0,77 € par heure de présence réelle pour chaque enfant montrougien. L'avenant numéro 13 qui est soumis à votre approbation propose le renouvellement de cette convention au titre de l'année 2021 et précise le montant de la subvention prévisionnelle estimée sur la consommation réelle au titre de l'année 2020 pour 32 enfants montrougiens accueillis.

L'établissement est agréé pour 60 enfants, depuis l'accord donné par l'extension du nombre de berceaux.

Le total d'heures réalisées en 2020 s'élève à 27 987, le taux horaire étant de 0,77 € par heure. C'est un budget prévisionnel de 21 549,99 €.

Dans la précédente convention, le montant prévisionnel établi pour 2020 s'élevait à 28 264,01 €, calculés à partir du taux horaire de 0,77 € sur la base de la consommation réelle de 2019 pour 29 enfants, soit un total de 36 706,50 heures.

Ce montant définitif de 2020 doit être également ajusté en fonction de la différence constatée entre le montant définitif de la subvention due au titre de l'année 2020, calculée sur la base de l'activité réelle de l'association, soit 27 987 heures subventionnées pour un montant de 0,77 – soit un montant de 21 549,99 € – et le montant prévisionnel alloué pour ce même exercice, à savoir 28 264,01 €, soit un trop versé de 6 714,02 €.

La structure a été fermée lors du premier confinement entre le 16 mars et fin mai 2020.

Compte tenu de ce trop versé de 6 714,02 € et du montant du budget prévisionnel 2021, pour 21 549,99 €, le montant total de la subvention à verser pour l'année s'élève à 14 835,97 €.

Il vous est proposé d'approuver l'avenant numéro 13 de la convention et de permettre à M. le Maire de le signer.

M. le Maire.- Merci.

Y a-t-il des questions ?

Mme CROCHAT.- Il est surprenant que nous votions le 16 décembre un avenant qui concerne l'année 2021, l'année arrivant évidemment à son terme. De plus, le montant de la subvention prévisionnelle est estimé sur la consommation de l'année 2020, qui, comme chacun le sait, était pour le moins atypique, vous l'avez d'ailleurs précisé, la structure a été fermée lors du premier confinement.

Dans ce cas, pourquoi ne pas s'être basé sur les 11 premiers mois de 2021 ?

Mme FAVRA.- Vous auriez dû me poser cette question en AP3C, j'aurais pu vous répondre clairement. Comme je vous l'ai dit, le principe est donc le versement d'une subvention par heure de

présence réelle. En 2020, la structure a été fermée, et donc, nos subventions sont basées sur le nombre d'heures réel, c'est-à-dire réalisé pour chaque enfant.

M. SAINTOUL.- Une explication de vote. Comme vous l'avez dit, c'est presque déjà traditionnel. C'est une subvention à une structure confessionnelle, c'est donc en contradiction avec le principe de laïcité. L'argent public n'a à subventionner aucune croyance. Nous voterons contre.

Je maintiens que c'est une hypocrisie totale de votre part de prétendre défendre la laïcité et de voter ce genre de subventions, qui n'ont rien d'obligatoire.

Mme FAVRA.- Comme je vous l'ai répondu l'année dernière sur ce même avenant, ces structures sont agréées par la protection maternelle infantile qui relève du Conseil départemental, et par la CAF. Nous devons suivre les partenaires financiers et ceux qui s'occupent des agréments de ces structures. Nous avons votre problème sur la laïcité et la neutralité, simplement, il s'agit d'enfants Montrougiens pour lesquels les partenaires institutionnels ont déjà agréé cette structure.

Si vous avez des griefs à faire, commencez donc par aller vers le Conseil départemental, puis vers la CAF. Je vous donnerai les noms des personnes.

M. SAINTOUL.- Je vous remercie. Néanmoins, je tiens à faire remarquer qu'un agrément porte sur la capacité à recevoir des enfants dans de bonnes conditions, ce que je ne conteste pas. J'espère bien que l'on ne confie pas des enfants à n'importe qui dans n'importe quelles conditions.

Je constate juste que l'argent des citoyens va servir à promouvoir une conviction religieuse, et par définition, l'argent public ne sert pas à promouvoir une conviction religieuse auprès de quiconque. Il ne devrait pas, en tout cas. Vous choisissez de l'utiliser à cela.

Mme FAVRA.- Je rappelle que les subventions de la CAF, c'est-à-dire des fonds publics, sont données à cette association, au même titre que nous donnons 0,77 € par heure et par enfant. Nous ne faisons que suivre les institutions. Je pense que c'est tout à fait normal, ce sont des enfants Montrougiens, et je ne vois pas pourquoi ils ne bénéficieraient pas de subventions au même titre que d'autres enfants.

M. le Maire.- Il ne faut pas tout confondre, c'est comme pour les écoles de la ville, celles qui sont sous contrat sont soutenues par la Ville. C'est votre explication de vote, nous l'avons entendue. Y a-t-il d'autres commentaires ?

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote pour : les groupes Montrouge ensemble, Demain Montrouge, Montrouge en commun.

Vote contre : le groupe Montrouge écologique et solidaire.

2 – Approbation d'une convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine

Rapporteur : Mme FAVRA

Délibération n°2021-107

Mme FAVRA.- La CAF finance traditionnellement les activités petites enfance, enfance, jeunesse, sous forme de prestations de services. Au-delà, elle apporte également des financements majorés pour des actions ou places nouvelles créées. Ainsi, plusieurs générations de contrats enfance et jeunesse se sont succédé pour notre commune. Nous avons déjà 7 contrats signés avec la CAF, dont le dernier s'est achevé le 31 décembre 2020, permettant de développer et d'optimiser l'offre d'accueil allant du tout petit enfant jusqu'à 17 ans, et permettant aussi de coordonner les politiques enfance et jeunesse.

Aujourd'hui, une nouvelle convention dite « convention territoriale globale » remplace le contrat enfance et jeunesse, et sa signature est obligatoire afin de percevoir les financements de la CAF.

Cette convention territoriale globale est une convention transversale portant sur un ensemble de champs d'intervention, à savoir petite enfance, enfance jeunesse, logement, handicap, animation de la vie sociale, aide à l'usage du numérique.

Cette nouvelle convention rétroactive au 1^{er} janvier 2021 garantit, d'une part, le maintien des montants accordés précédemment pour notre commune, c'est-à-dire un montant de 1,357 M€, qui se décompose comme suit : pour la petite enfance, 1 168 300 € ; pour le relais d'assistantes maternelles, 5 055 € ; pour le lieu d'accueil, 7 772 € ; pour la formation BAFA, 2 652 €, et pour les accueils de loisirs sans hébergement, 181 829 €.

Cette convention apportera, d'autre part, des majorations de financement pour des nouvelles actions. Il pourra s'agir d'interventions financières, en actionnant les multiples dispositifs déjà existants et les appels à projets à venir.

Il peut s'agir également de partenariats de travail sur certains projets de service. Dans ce sens, la convention décrit en annexe un plan d'action sur cinq ans issu des projets de la Ville, d'une part, et des orientations ou des actions propres à la CAF, d'autre part.

Un document diagnostic et des fiches actions viennent étayer la présentation du partenariat. Outre les domaines traditionnels, le plan comprend ou peut comprendre 8 thématiques :

- ✓ maintenir et développer l'offre d'accueil de la petite enfance ;
- ✓ construire une offre parentalité adaptée et cohérente à l'échelle du territoire ;
- ✓ développer la capacité et la qualité d'accueil des enfants ;
- ✓ favoriser l'accompagnement des jeunes ;
- ✓ repenser l'offre de la Ville en termes d'animation de la vie sociale ;
- ✓ améliorer l'accès au droit ;
- ✓ prévenir et accompagner les situations d'impayés de loyers ;
- ✓ améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap ;

Ce plan d'actions est un programme de travail partagé, il peut être modifié. Chaque année, un comité de pilotage Ville-CAF se réunit pour évaluer l'avancée des actions.

Les bases de financement pour cette nouvelle génération de contrats sont les suivantes :

- un bonus territoire actions existantes, dont je vous ai donné la ventilation, pour 1,357 M€ ;
- un bonus territoire actions nouvelles : je donne l'exemple d'une place d'accueil en structure pour la petite enfance, qui bénéficiera pour sa création d'un financement majoré de 2 600 €.

M. le Maire.- Merci pour cette présentation et ce beau travail.

Y a-t-il des questions ?

Mme CLAQUIN.- Tout d'abord, je souhaitais souligner tout l'intérêt qu'il y a à consolider les différentes interventions de la CAF des Hauts-de-Seine pour la petite enfance et la jeunesse à Montrouge en un seul document. C'est une très bonne chose, qui va donner plus de visibilité aux différentes actions, les rendre plus lisibles en un document unique.

En revanche, je souhaitais intervenir sur un point qui ne bénéficie pas de cette visibilité – d'ailleurs, les fiches action pourront être ultérieurement précisées sur ce point –, il s'agit de la crèche familiale. La crèche familiale est un modèle original, ce sont des assistantes maternelles agréées employées par la Ville qui bénéficient d'une structure d'appui, composée d'un médecin, d'un psychologue, de

professionnels de la petite enfance, mais qui gardent les enfants à leur domicile avec des temps de regroupement au multi-accueil.

Cette absence de visibilité de cette structure est d'autant plus regrettable que cette crèche familiale a justement besoin de visibilité, d'être connue et valorisée auprès des parents pour la qualité de l'accueil qu'elle offre. Elle permet en effet d'enrichir l'éventail des choix de modes de garde possibles pour les parents Montrougiens. Or les effectifs des assistantes maternelles employées par la Ville pour la crèche familiale ont fondu. À chaque fois qu'il y a un départ, il n'est pas remplacé, et pour nous, c'est un signe supplémentaire du manque d'investissement de la Ville vis-à-vis de l'accueil collectif des jeunes enfants, notamment collectif public sous la responsabilité de la Ville.

Par ailleurs, ces agences ne sont pas valorisées. La Ville ne parle pas d'elles, elle ne fait pas la promotion de ce modèle, elle informe très peu sur son existence. Elles ne sont pas valorisées financièrement non plus, puisque pour 50 heures par semaine, elles sont rémunérées en deçà du Smic.

Leur contrat prévoit que l'indemnité de nourriture, qui sert à compenser les coûts d'entretien et d'achat de nourriture pour préparer les repas des enfants qu'elles gardent, est revalorisée tous les ans par une délibération de Conseil municipal. Or ce Conseil siège depuis juillet 2020. Je n'ai pas le souvenir d'avoir vu passer une délibération en ce sens, et la dernière revalorisation date, semble-t-il, de 2019. Or il serait nécessaire d'augmenter cette indemnité d'au moins 3 % pour suivre l'augmentation des coûts que ces agents supportent.

Leur valorisation passe aussi par la formation, la formation de ces agents, par exemple sur l'accompagnement des enfants en situation de handicap ou porteurs de maladie lourde, car l'accueil en crèche familiale est en fait une situation qui peut être pertinente dans un certain nombre de situations pour les parents de ces enfants, puisque cela combine à la fois un accueil au sein d'un groupe réduit et l'appui d'une structure avec des professionnels, des médecins, des psychologues qui peuvent les aider à accompagner ces enfants.

C'était une intervention plus spécifique sur le sujet de la crèche familiale, mais bien au-delà, cette convention est aussi l'occasion pour nous de rappeler qu'il nous semble absolument nécessaire que la Ville investisse beaucoup plus sur l'accueil du jeune enfant, et pas uniquement par l'achat de places dans des crèches privées ou par des délégations de service public.

Montrouge a peut-être le meilleur taux de couverture que beaucoup d'autres villes des Hauts-de-Seine, comme vous vous plaisez à le rappeler, mais nous nous trouvons dans un département qui ne se saisit pas de cette compétence obligatoire pour lui, et cela ne signifie pas pour autant qu'il ne faut pas chercher à améliorer la situation, parce qu'on a toujours un écart entre le taux d'activité des parents, entre 84 et 86 %, et le taux de couverture de l'offre à 72 %. Nous avons quand même toujours des parents qui manquent de solutions pour faire garder leurs enfants.

Mme CROCHAT. - Là encore, on peut s'étonner de la date à laquelle le contrat a été signé, cela date de 2020, on peut se demander pourquoi il a fallu autant de temps pour conclure cet accord. Ensuite, vous parlez de financements bonifiés. La commune bénéficie-t-elle de certains financements bonifiés ?

Nous aurions aimé savoir qui sont les membres Montrougiens du comité de pilotage et du comité technique évoqué dans l'annexe 4, précisément.

Ensuite, dans les plans d'action concernant notre ville, dans les propositions d'action, on peut lire : « un plan pluriannuel de mutualisation de plusieurs établissements d'accueil de jeunes enfants pour la création ou l'extension de multi-accueil ».

J'aurais aimé avoir plus de précisions. On comprend apparemment qu'il va y avoir un regroupement de sites, mais comment cela va-t-il se traduire concrètement ? Qu'est-ce que cela va changer pour les familles ? Sont concernés le jardin d'enfants Vanne, la crèche Anne de Gaulle, le jardin d'enfants 11 novembre et également Boileau et Ginoux.

Concernant la maison de la parentalité, tout à fait dans la lignée de ce que notre groupe avait proposé, avec notre idée de l'institut de l'enfance, selon nous, cela mériterait d'être encore plus développé, avec l'intervention de pédopsychiatres, de psychologues, par exemple, mais c'est un bon début.

Pourquoi les constats évoquent-ils un manque de cohérence ? Dans cette action de maison de la parentalité, il est évoqué un « manque de cohérence entre les acteurs agissant sur les champs de la parentalité ». Pouvez-vous me donner quelques précisions à ce sujet ?

Avant-dernière remarque, dans les dispositifs de parentalité de 2019, on peut noter la sous-dotation de Montrouge par rapport au département. En effet, 4 structures seulement sur Montrouge sur 221 structures au niveau départemental, ce qui représente 85 000 € alloués pour notre commune, contre 3,4 millions pour le département. Malgré les bonnes intentions de cette convention, manifestement, il y a encore des efforts à faire.

Enfin, on peut noter, à la fin de cette convention, qu'il n'y a pas eu de berceaux supplémentaires financés entre 2016 et 2019, alors que vous parlez dans la délibération de « poursuite du développement de places collectives ». Pouvez-vous nous expliquer cela ?

M. PASTEAU.- Bravo, c'est très bien de créer une maison de la parentalité. Il faut quand même remettre cela dans le contexte qui est, comme le mentionnait Mme CLAQUIN tout à l'heure, le fait que le département ne se saisit pas de sa compétence, que les dispositifs existants ont été saccagés, que sur la commune, ne subsiste plus qu'une PMI. Lorsqu'on cherche à contacter les services, il faut passer par le téléphone et c'est compliqué. Ce n'est pas la faute de Montrouge, nous sommes d'accord, mais comme on parle souvent de compétences territoriales ici, on doit noter qu'encore une fois, on essaie de combler des manques qui sont à l'origine ceux de la majorité qui dirige le département des Hauts-de-Seine.

Heureusement, nous avons ce partenariat qui permettra peut-être de donner un peu de respiration, mais encore faut-il que les moyens humains soient mis en œuvre, que les personnes qui ont le plus besoin de l'aide soient celles qui la reçoivent.

M. SAINTOUL.- Pour apporter un complément aux observations de mes collègues : je ne sais pas s'il y a des Montrougiens qui regardent ce soir ce Conseil municipal, mais je voudrais leur dire que l'on nous a transmis un document de 77 pages, composé dans une langue administrative particulièrement désagréable, qui offense les oreilles, *a priori*, de n'importe quelle personne, et dont on ne retire absolument rien. Comme je suis quelqu'un d'assez primaire, je n'en ai rien retiré, si ce n'est que tout était formidable et que l'on allait faire un peu mieux dorénavant, avec quelques bonifications ou quelques majorations.

Madame FAVRA, vous nous avez donné l'exemple d'une de ces majorations. Si nous ouvrons un nouveau berceau, il sera financé. Très bien. J'ai envie de dire que c'est la moindre des choses.

Seriez-vous en mesure de me dire quels sont les axes d'amélioration réels retenus par ce plan ? Qu'est-ce qu'on fera de mieux, qu'est-ce qui ne marchait pas avant et qu'est-ce qui ira mieux après ? Qu'est-ce qui sera neuf et financé réellement ? En réalité, à la lecture de ces 77 pages, que je ne me suis pas imposée, je peux vous garantir qu'on n'en sait absolument rien et que ce serait vraiment de la prétention que de prétendre pouvoir en retirer quelque chose.

M. BOUCHEZ.- Je vais être un peu prétentieux, parce que j'ai trouvé ces 77 pages intéressantes. Si vous me permettez, je vais essayer d'indiquer ce qu'il en est. Effectivement, je comprends, parce que comme nous n'avons pas eu la présentation de l'analyse des besoins sociaux au niveau du CCAS, on ne peut pas savoir effectivement tout l'intérêt de ce genre d'étude.

Je voulais remercier les services de Mme FAVRA qui ont dû contribuer à cette étude. Quand il y a des choses bien, il faut le dire, et j'espère que M. DEVRIENDT sera tolérant par rapport aux données indiquées, puisque vous avez, cela ne vous a pas échappé, des indications qui datent parfois un

peu, notamment le taux de pauvreté qui est indiqué à 11 %, et non pas 10. Je sais que vous êtes très attentif à ce sujet.

Effectivement, la lecture de ces documents est très intéressante. Toutefois, j'estime qu'au niveau des actions menées, et je vais me concentrer sur deux qui m'intéressent particulièrement, le handicap et la lutte contre la fracture numérique – fiches actions 11 et 12 –, les objectifs et les moyens indiqués sont beaucoup trop modestes par rapport au potentiel de ce qu'il y a à faire.

J'aurais aimé que l'on soit beaucoup plus ambitieux sur ces sujets, de même que sur tout ce qui est médiation numérique, c'est un point important sur lequel il faut agir.

Par ailleurs, dans ces fiches actions, vous avez des colonnes avec des critères quantitatifs et des critères qualitatifs, je regrette que les critères quantitatifs soient souvent simplement des mots et qu'il n'y ait pas de chiffres. Cela manque, me semble-t-il, un peu de rigueur. Ceci étant, comme je l'ai dit, j'ai trouvé ces documents intéressants et nous pourrons en tirer des enseignements, même pour la suite, sur d'autres sujets.

M. le Maire.- Merci d'apporter de l'eau à notre moulin.

Mme FAVRA.- Je vais essayer de répondre à quelques questions.

Une question me tient à cœur, celle correspondant à la crèche familiale. C'est vrai, il y a quelques années, nous avons beaucoup œuvré pour la crèche familiale, où il y avait 27 assistantes maternelles, dont je vous rappelle la particularité : ce ne sont pas des assistantes maternelles « libres », nous les accompagnons dans leur salaire, nous les accompagnons dans les projets pédagogiques, nous les accompagnons dans un lieu d'éveil, avec un psychologue, avec une crèche. J'ai connu un certain nombre de ces assistantes maternelles. Il y a quelques années, certaines ont souhaité voler de leurs propres ailes et devenir des assistantes maternelles libres, c'est-à-dire en lien direct avec les parents.

Il y a maintenant très peu d'assistantes maternelles dans notre crèche familiale, qui se situe au multi-accueil Messier, et qui ont un lieu précis d'éveil avec une directrice, une psychologue est une directrice de crèche familiale.

Il y a aussi deux choses. Dans les crèches familiales, elles ne sont pas si malheureuses que vous le pensez. Elles bénéficient de la logistique des fonctionnaires territoriaux pour les fêtes, les organisations de sortie, elles gagnent raisonnablement leur vie et sont très bien accompagnées. De plus, nous leur apportons une sécurité, c'est-à-dire que c'est nous qui traitons directement avec les parents lorsqu'il y a des litiges. Nous essayons de les écouter au maximum. La directrice de la crèche familiale visite systématiquement les logements et les assistantes maternelles, et pour bien les connaître, toutes, je peux vous dire qu'elles travaillent dans une sérénité tout à fait correcte.

Nous avons essayé de capter des assistantes maternelles au niveau de notre crèche familiale, mais malheureusement, beaucoup d'assistantes maternelles souhaitent être libres. On retrouve les listes à la protection maternelle infantile, et nous ne pouvons malheureusement pas imposer à qui que ce soit de devenir assistante maternelle de la crèche familiale d'une commune.

Je vous signale que nous sommes une des rares villes qui a encore une crèche familiale. D'autres villes l'ont complètement fermée. Nous essayons, malgré le peu d'assistantes maternelles, de garder cette démarche qui nous semble effectivement très intéressante, mais nous ne pouvons pas aller au-delà.

Ensuite, vous avez parlé de la maison de la parentalité, il y a plus de sept ans que je travaille sur ce projet qui me tient à cœur. Cette année – c'était d'ailleurs dans le programme de M. le Maire, j'en ai été ravie –, nous travaillons sur cette maison de la parentalité qui nous semble tout à fait intéressante. J'avais rencontré M. Cyrulnik lors de la matinale de la parentalité, et nous avons évoqué cette maison de la parentalité qui est vraiment une nécessité pour les parents, pour les enfants, je peux

vous dire que nous travaillons d'arrache-pied pour que ce soit vraiment notre fer de lance de la petite enfance.

Vous avez aussi parlé de la PMI et du départ de celle-ci, puisque les bureaux sont maintenant à Châtillon. Il y a effectivement un regroupement des structures PMI, mais comme vous l'avez très bien dit, cela ne nous appartient pas, puisque c'est le Conseil départemental qui assure la gestion de cette direction.

Merci, Monsieur BOUCHEZ, pour votre appui. Cette convention territoriale globale a été mise sur pied à partir du diagnostic que nous a fait remonter la CAF. Nous avons donné quelques axes de projet, la CAF nous a aussi un peu guidés, parce que c'est un enjeu de territoire. Nous sommes fort bien dotés au niveau de l'accompagnement de la petite enfance. Nous ne sommes pas toujours ville prioritaire pour certaines actions.

Ce contrat territorial global fera partie d'un avenant chaque année, où nous pourrons organiser plus de projets. Nous vous proposons vraiment un premier jet. Il est évident que toutes les années, nous aurons un rapport d'étape à vous proposer pour tous les projets qui pourront être mis en route.

M. le Maire.- Merci pour ces réponses. J'ajouterai qu'en effet, comme l'a souligné Mme CLAQUIN, c'est le premier exercice du genre qui permet de consolider tout ce que la CAF et la Ville font ensemble, en particulier dans le domaine de la petite enfance, mais pas uniquement. C'est un exercice de visibilité et de lisibilité qui est fort appréciable, comme l'a souligné M. BOUCHEZ.

Cela n'épuise pas le sujet, puisque c'est une convention appelée, comme l'a dit Mme FAVRA, à évoluer chaque année avec de nouveaux projets.

Vous avez bien compris qu'en matière de petite enfance notamment, nous avons beaucoup de projets qui permettront encore d'améliorer l'offre de la Ville. On a parlé de la maison de la parentalité, mais il y a aussi plusieurs projets de regroupements de crèches et de jardins d'enfants.

Tout cela vous sera annoncé en temps et en heure, mais en matière de petite enfance, nous n'avons pas à rougir, avec l'un des meilleurs taux des Hauts-de-Seine. Nous consacrons presque 15 % de notre budget de fonctionnement à la petite enfance, donc un budget important, et presque 215 agents s'y consacrent tous les jours. C'est vraiment un effort très important de la Ville de Montrouge et une des priorités dans notre ville.

M. TIMOTEO.- Je voudrais rebondir sur les éléments de réponse que Mme FAVRA vient de nous apporter sur le volet notamment de la crèche familiale. J'ai entendu Mme FAVRA dire tout le bien qu'elle pense de ce mode de garde et regretter qu'avec le temps, les effectifs d'assistantes maternelles aient baissé régulièrement. Cela dit, vous ne répondez pas à la remarque faite par Mme CLAQUIN, qui appelait de ses vœux, et nous appelons de nos vœux le fait que l'on rende ce mode de garde attractif. S'il y a moins de demandes d'assistantes maternelles, c'est peut-être parce qu'il est peu connu des familles. Je n'ose me dire que les demandes d'agrément sont égales à zéro tous les ans. J'entends que des assistantes maternelles passées par la crèche familiale à un moment choisissent de passer au format libre, comme vous le disiez, mais j'imagine aussi que d'autres personnes qui souhaitent s'engager dans cette filière demandent un agrément et se rapprochent de la Ville pour pouvoir intégrer la crèche familiale. Sur les 5 ou 10 dernières années, je ne peux pas croire qu'il n'y ait eu aucune demande en ce sens.

Vous évoquiez tout à l'heure que vous estimiez que ces personnes gagnaient raisonnablement leur vie, c'est le terme que vous avez employé. Je ne sais pas si gagner moins que le Smic, c'est gagner raisonnablement sa vie. Nous évoquerons le rapport femmes/hommes tout à l'heure et les relations salariales dans ce cadre, je pense qu'être en dessous du Smic, ce n'est pas gagner raisonnablement sa vie.

Par ailleurs, Mme CLAQUIN vous a interpellés sur la revalorisation de l'indemnité journalière qui vient compenser effectivement les coûts. Je ne crois pas que vous ayez apporté une réponse à cette

question, mais peut-être, dans les séances prochaines de ce Conseil municipal, aurons-nous à aborder ce sujet et j'en serai fort heureux, surtout si l'augmentation est à la hauteur espérée.

Dernier point, je rappellerai que pendant le confinement, ces assistantes maternelles qui sont en nombre décroissant n'ont pas fermé, elles ont continué d'accueillir chez elles, pendant toute la période, les enfants, quelle que soit la situation, et je pense qu'elles méritent, rien que pour cela, qu'on les considère un peu mieux.

Mme FAVRA.- Comme vous le savez, les agréments des assistantes maternelles de la crèche familiale sont du ressort de la protection maternelle infantile, et non du nôtre. Je pense que la question des conditions d'attribution de l'agrément à une assistante maternelle doit être posée à la protection maternelle infantile.

On vient de me dire que les assistantes maternelles ont une rémunération légale plus des subventions pour la nourriture, les repas. Je vous signale qu'une assistante maternelle peut accueillir deux enfants, voire trois enfants, donc des agréments qui multiplient le montant de ce qu'elles reçoivent, que leur donne la crèche ou les parents.

M. TIMOTEO.- 30 % du Smic par enfant.

Mme FAVRA.- Une assistante maternelle peut gagner 2 400 € par mois.

M. TIMOTEO.- Avec l'indemnité. Si vous retirez l'indemnité, avec trois enfants, cela fait 90 % du Smic.

Mme FAVRA.- Je reçois bon nombre de parents et j'en appelle beaucoup, et je reçois beaucoup de courriers. Il ne faut pas perdre de vue que d'une façon générale, les parents sont plutôt axés sur le collectif et non sur l'individuel. Je ne vous dis pas qu'il n'y en a pas qui aiment ce mode de garde, mais ils sont minoritaires. Je peux vous dire que la majorité des parents aiment le collectif, demandent le collectif. C'est un choix, le mode de garde est un choix parental. On ne va pas demander aux parents... Quelquefois, nous aiguillons certaines familles, par exemple, quand les enfants ont des maladies ou nécessitent un peu plus d'attention parce qu'ils sont prématurés, nous essayons de leur proposer une assistante maternelle. Mais je peux vous dire que les parents préfèrent les modes de garde collectifs.

Il y a aussi un autre débat : maintenant, peut-être que la femme ou les femmes en général aiment bien aussi sortir de chez elles et exercer un métier en dehors de leur foyer.

Il y a peut-être une attitude sociologique aussi à regarder. Je ne conteste pas qu'il y ait des parents qui aiment la crèche familiale, mais les parents, en majorité, préfèrent le collectif.

M. TIMOTEO.- Ce n'était pas le sens de ma question, mais j'entends votre réponse.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. BOUCHEZ.- Je n'ai pas l'impression que vous ayez répondu à la question de Mme CROCHAT concernant le comité de suivi. Comme je vous l'ai dit, je suis intéressé, j'ai apprécié l'analyse, mais derrière, des plans d'action sont proposés, avec des fiches actions, et c'est important, semble-t-il, que ce suivi soit fait non seulement par la majorité, mais aussi qu'il y ait un représentant de l'opposition.

Pouvez-vous répondre à la question sur le comité de suivi ?

J'avais également posé une question annexe sur les ambitions des fiches 11 et 12.

Mme FAVRA.- Pour répondre sur les comités de suivi avec des institutionnels ou des partenaires comme la PMI ou la CAF, c'est l'administration – le service petite enfance, par exemple –, avec le directeur général des services et le directeur général adjoint, qui s'en occupe. Je vous ai dit que nous vous tiendrons au courant par des rapports d'étape sur ce qu'il se passe.

Je pense que les relations avec les institutionnels comme la CAF, comme la PMI, relèvent purement d'un travail des administratifs et des services, et quelquefois de l'élu ou du maire.

Je ne vois pas pourquoi vous souhaitez que l'opposition... les objectifs sont déjà tracés, l'organisation, le travail va être mis en place. Ce n'est pas comme dans une autre démarche. Nous ne sommes pas dans les appels d'offres. C'est vraiment un travail purement technique, juridique, quelquefois, et de diagnostic.

Mme CROCHAT.- Je remercie Mme FAVRA pour ces réponses, mais au sujet de la mutualisation de plusieurs établissements et du regroupement des sites, comment cela va-t-il se traduire concrètement pour les familles ?

M. le Maire.- Je vous ai dit que nous avons des projets dans les cartons, que nous présenterons quand ils seront prêts. Nous travaillons sur la mutualisation, mais pour l'instant, ils ne sont pas à l'ordre du jour.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote pour : les groupes Montrouge ensemble et Montrouge en commun.

Abstention : les groupes Demain Montrouge et Montrouge écologique et solidaire.

AFFAIRES CULTURELLES

1 - Acquisition d'œuvres - vente aux enchères du 65^e salon de Montrouge

Rapporteur : Mme AUBRY

Délibération n°2021-108

Mme AUBRY.- Il vous est proposé d'approuver l'acquisition d'œuvres d'art faite par la Ville lors de la vente aux enchères du 28 octobre dernier, qui a clôturé le 65^e salon de Montrouge.

La Ville s'est portée acquéreur de sept œuvres afin de poursuivre son engagement historique en faveur de la jeune création, qui sont notamment destinées à enrichir sa collection d'œuvres d'art contemporain.

Elles ont été acquises pour un montant total de 5 290 €, et les critères de choix qui ont présidé à ces acquisitions sont en particulier l'originalité des œuvres, les thématiques abordées et la recherche d'une diversification des œuvres de la collection de la Ville.

Les artistes concernés ont tous entre 30 et 45 ans, ce sont tous des artistes émergents, puisque c'est le principe même du salon.

L'objectif de cette vente aux enchères est de les faire entrer sur le marché de l'art en leur donnant une première cote.

À l'AP3C, nous avons présenté les œuvres. Je sais qu'il est difficile de les décrire, mais je vais essayer de le faire.

Le premier lot acquis est une peinture sur toile de Camille Beuplan, acquise pour un montant de 1 800 €. Cette artiste a déjà fait plusieurs résidences artistiques en France et à l'étranger. Ses œuvres sont généralement figuratives, décrivent des situations ou des réalités de la vie courante, avec un regard parfois critique, parfois autocritique, parfois naïf.

Le deuxième lot est une acrylique sur bois, un petit format de 24 sur 22 centimètres d'Alexandra Devaux, acquise pour un montant de 1 400 €. Les œuvres qu'elle a présentées au salon ont fait l'objet de beaucoup d'intérêt par les collectionneurs, et ce tableau fait partie d'une série

d'œuvres qu'elle a peintes sur le thème de la masculinité et avec une grande attention à la couleur, qui est parfois, même, le thème central du tableau.

Le troisième lot est une gouache sur papier de 56 sur 42 centimètres de Lorraine Féline, acquise pour un montant de 700 €. Elle dessine et réalise des films et des performances avec, comme axe principal, l'observation des gestes et des corps en mouvement saisis dans la vie quotidienne ou dans le travail.

Le lot suivant est un triptyque au pastel et peinture à l'huile d'un grand format, cette fois, 55 par 110 centimètres, d'un artiste qui s'appelle Jeanne Kamptchouang. C'est un triptyque acquis pour un montant de 1 000 €. Cet artiste qui, en réalité, est un homme, Jean Roméo Kajero, cherche à définir à travers ses œuvres le monde tel que nous le partageons. Il s'agit pour lui de définir la place que l'être humain occupe au sein de la société, en mettant l'accent sur les valeurs qu'il souhaite défendre, la liberté, la spiritualité, l'engagement personnel, et une de ses caractéristiques est qu'il utilise beaucoup le symbole de la chaise.

À noter également qu'il était lauréat du prix de l'association Orange Rouge pour cette édition 2021, association qui développe des projets artistiques en direction d'élèves et de publics souffrant de handicap.

Le lot suivant est une œuvre qui prend la forme d'un drapeau, de l'artiste Charlotte Nicoli. Ce drapeau était assez étonnant. Elle a cherché à interpeller le spectateur d'une façon joyeuse et provocatrice avec l'inscription mise sur le drapeau : « Société Géniale ».

Avant-dernier lot, une impression numérique de 63 sur 89 centimètres, réalisée par deux artistes, l'un arménien, l'autre espagnol, et acquise par la Ville pour un montant de 220 €. Il s'agit d'une impression, *Paper Carpet*, un tapis de papier. C'est un travail sur la recherche de l'identité, un projet de confluence entre leurs deux cultures.

Le dernier lot est une impression ris encadrée de 42 par 30 centimètres de Mélanie Yvon, acquise pour un montant de 70 €. Cet artiste est également plasticienne et écrivaine. Son travail se situe au croisement de la littérature, des arts visuels et de la performance.

Parmi ces œuvres, il vous est proposé de faire don de l'œuvre *Paper Carpet* à Maître Thibaud Cardera, commissaire-priseur de la maison Piazza, qui nous a fait l'honneur d'assurer la vente aux enchères du salon d'art contemporain, gracieusement et sans frais pour les acquéreurs. Cette œuvre n'intégrera donc pas la collection d'œuvres d'art moderne et contemporain de la Ville de Montrouge.

Les montants des acquisitions seront respectivement versés à l'ordre des artistes sur présentation de la facture correspondante.

Il vous est donc proposé d'approuver l'acquisition de ces œuvres qui entreront au patrimoine de la Ville, à l'exception de *Paper Carpet*.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

M. SAINTOUL.- Oui, forcément, il y a une question. Je vais m'abstenir de vous infliger mon appréciation sur le fonctionnement du marché de l'art. J'ai entendu que l'un des objets était de donner une première cote à des artistes. C'est un objectif de politique municipale qui me paraît curieux. Si vous êtes intéressés par ces questions, je vous incite à lire le livre d'Arnaud Esquerre et Luc Boltanski, *Enrichissement*, qui vous apprendra beaucoup de choses.

Ce qui m'étonne réellement, c'est qu'on décide de faire un don en nature. Je sais bien, cela paraît anecdotique, mais c'est l'objet d'une lutte ancienne de tous les mouvements sociaux de s'abstenir de rémunérer les gens en dons en nature. Sur le principe, je ne vois pas de raison de le faire. Si ce monsieur a décidé d'être bénévole, qu'il le soit. S'il veut être rémunéré, qu'il le soit, mais je ne vois aucune raison de procéder à un don en nature. Certes, la somme est symbolique et peut-être même

que l'œuvre d'art est peu intéressante, mais je ne vois pas de raison de rémunérer les gens en nature.

M. le Maire.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote pour : les groupes Montrouge ensemble, Demain Montrouge et Montrouge en commun.

Abstention : le groupe Montrouge écologique et solidaire.

2 - Versement des dotations des prix pour les lauréats du 65^e Salon de Montrouge

Rapporteur : Mme AUBRY

Délibération n°2021-109

Mme AUBRY.- Des prix ont été attribués lors de l'inauguration qui a eu lieu le 21 octobre 2021. Il vous est proposé d'approuver les dotations récompensant les lauréats. Un jury de 10 professionnels, présidé par Daria de Beauvais, curatrice au palais de Tokyo, a désigné comme suit les lauréats du 65^e salon de Montrouge :

Le Grand Prix du salon palais de Tokyo a été décerné à Livia Melzi, artiste de 36 ans originaire du Brésil, qui a été récompensée pour son travail de recherche historiographique et anthropologique sur les premières populations de son pays de naissance et leur représentation en Occident. Elle en a fait une installation qui a attiré tous les regards des spécialistes et des collectionneurs. Ce prix est remis en partenariat avec le palais de Tokyo. La lauréate du prix développera avec le palais de Tokyo un projet en 2022.

Ensuite, le prix du département des Hauts-de-Seine est décerné à Pierre Pauze, artiste de 31 ans spécialisé dans les arts numériques et l'art utilisant la vidéo. Ce prix est remis en partenariat avec le département des Hauts-de-Seine, soutien important et de longue date du salon. Le lauréat du prix développera une exposition au centre de création numérique à Issy-les-Moulineaux, le Cube, dont nous parlions précédemment.

Le prix des Ateliers Médicis est décerné à Sharon Alfassi, artiste française de 28 ans, dont les œuvres et performances sont au carrefour de l'artisanat, de la mode et de l'art contemporain.

Ce prix est remis par un nouveau partenaire, les Ateliers Médicis, structure d'art contemporain qui accueille en résidence des artistes de toutes disciplines.

Pour chacun de ces trois lauréats, il est proposé de fixer le montant de la dotation à 1 000 €, étant précisé que la dotation du département des Hauts-de-Seine est financée par ce dernier. C'est ce qui est indiqué dans la convention que vous avez en annexe, approuvée par décision du maire en date du 1^{er} juillet 2021.

Par ailleurs, les enfants qui ont visité l'exposition entre le 22 et le 27 octobre, les enfants de moins de 14 ans, ont décerné un prix et ont désigné Guillaume Bouisset, qui est le lauréat du prix Kristal, C'est un artiste de 31 ans, originaire de Madrid, qui donne à voir, dans l'œuvre qui fait l'objet du prix, une réalité onirique. Je ne sais pas si vous avez vu cette œuvre, qui était au fond du salon, qui a attiré les regards des enfants, et qui voulait mentionner également les liens entre identité personnelle et environnement extérieur. Ce prix va se matérialiser par une dotation de 1 000 € versée par la Ville.

Il vous est proposé d'approuver les dotations récompensant les lauréats du 65^e salon de Montrouge.

Mme MEADEL.- Merci pour cette présentation.

Je trouvais très bien que pour la précédente délibération, vous ayez mis des photos des tableaux. Cela aurait été bien que nous puissions les avoir – notamment pour ceux, et je m'en excuse, je n'ai pas pu participer à l'inauguration du 21 octobre –, que l'on nous mette les tableaux récompensés.

Par ailleurs, il est positif d'associer les enfants de moins de 14 ans pour la désignation d'un prix, cela gagnerait à être mis davantage en exergue.

Mme COLAVITA.- Le prix Kristal est normalement choisi et remis par le Conseil municipal des enfants. Le contexte sanitaire de l'année dernière n'a pas permis de le rassembler à temps. Pour l'édition prochaine, ce seront bien les enfants du Conseil municipal qui choisiront l'œuvre gagnante.

M. le Maire.- Merci.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote pour : les groupes Montrouge ensemble, Demain Montrouge et Montrouge en commun.

Abstention : le groupe Montrouge écologique et solidaire.

AMENAGEMENT URBAIN

1 - Logement social : cession de la parcelle sise 118, avenue de la République

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-110

M. le Maire.- Comme vous le savez, nous avons acquis une parcelle au 118 avenue de la République le 5 juillet dernier, pour un montant de 1,250 M€. Nous l'avons fait par voie de préemption, pour réaliser des logements sociaux.

Cette parcelle est située presque à l'angle de République et de Perrier, dans un secteur attractif de la ville, au rez-de-chaussée duquel il y a quelques commerces actuellement. La société Franco Suisse a acquis deux parcelles contiguës, celle qui est à l'angle sur la petite carte figurant dans vos documents, et celle contiguë à cette parcelle d'angle.

Nous nous sommes rapprochés de Franco Suisse en vue de réaliser un projet global. C'est Franco Suisse qui va le réaliser, dans la mesure où elle possède l'essentiel du foncier.

Nous proposons de lui céder notre parcelle pour que soit construit à cet endroit un programme de logements au sein duquel il y aura 40 % de logements sociaux, c'est la raison de notre intervention dans ce projet, ainsi que l'aménagement au rez-de-chaussée de commerces dans un endroit attractif pour la ville.

Il vous est proposé d'approuver la cession de cette parcelle au prix de 1,250 M€, prix fixé par les Domaines à la société Franco Suisse.

Y a-t-il des questions sur cette opération ?

M. TIMOTEO.- Je ne vais pas être très long. Dans l'état actuel du parc social à Montrouge, nous voterons cette délibération, parce que nous avons besoin, d'abord, d'un parc locatif abordable. La priorité est d'augmenter l'offre de logement social, ne serait-ce que pour respecter la loi, et nous sommes tous d'accord ici pour la respecter.

Cela dit, je ferai deux remarques : beaucoup de Montrougiens, on ne le dit pas assez et peut-être les Montrougiens et Montrougiennes qui nous écoutent ne le savent-ils pas, sont éligibles au logement social. Il suffit de regarder les niveaux des plafonds d'éligibilité pour le vérifier.

Je prends quelques instants pour les rappeler et bien fixer les esprits sur le sujet. Ce plafond de ressources moyen pour une personne seule, aujourd'hui, pour l'accès au logement social, est d'environ 31 000 € par an. Pour un couple de deux personnes, il est un peu inférieur à 47 000 €. Pour une famille monoparentale avec un enfant à charge, le plafond d'éligibilité est de 61 000 € par an.

Je pense qu'il faut essayer de rapprocher ces conditions d'éligibilité des revenus fiscaux des ménages pour constater qu'aujourd'hui, puisque sans doute encore par le passé, le logement social est l'affaire de tous, ce n'est pas juste une lubie de quelques opposants dans un Conseil municipal ou ailleurs, c'est vraiment l'affaire de tous et c'est ce qui fonde, pour beaucoup d'entre nous, une partie de nos combats.

Une fois que j'ai dit cela, une information intéressante pour toutes et tous serait peut-être de savoir – et peut-être le savez-vous, peut-être ne le savez-vous pas – combien de ménages, sur les 29 000 et quelques ménages foyers fiscaux montrougiens, sont en dessous de ce premier seuil d'éligibilité de 30 000 € par an.

D'aucuns pourraient croire qu'ils sont peu nombreux. En réalité, ils représentent 80 % des ménages fiscaux à Montrouge. Huit ménages sur dix, aujourd'hui, à Montrouge, sont éligibles au logement social au regard de leurs ressources financières. Ce n'est pas rien.

Ce constat est un élément de plus pour montrer l'urgence qu'il y a à atteindre et surtout à dépasser le seuil légal de logement social dans cette ville.

Ma deuxième remarque est plus spécifique sur l'emprise globale du projet, à terme, celle que vous nous proposez avec l'extrait du cadastre joint à la délibération. Personnellement, je ne peux que regretter que la Ville n'ait pas acquis les deux autres parcelles adjacentes, aujourd'hui entre les mains de la Franco Suisse, qui auraient permis de bâtir bien plus de logements sociaux que ce que l'on propose ici. En sortie, on a 16 logements sociaux. Je comprends que l'opération globale va se résumer à 40 logements sociaux, à cet endroit. Certes, à cet endroit attractif de la ville, un immeuble ou un ensemble immobilier de 40 logements sociaux, vu où nous en sommes, cela aurait été une vraie politique ambitieuse pour le logement social à Montrouge.

Vous allez me dire que ce n'est pas votre faute, c'est la faute du préfet. Très certainement, j'anticipe la réponse. Autant là, il y a eu une préemption faite par la Ville, et il y a peut-être eu un raté des services de la préfecture sur la préemption du dernier lot, mais il me semble que les deux premiers ont été vendus depuis quelque temps, et à ce moment-là, la Ville n'a pas activé son droit de préemption, alors qu'elle aurait pu le faire.

M. SAINTOUL.- Je rejoins les remarques préliminaires de notre collègue, qui a raison de préciser que le logement social en réalité pourrait concerner 83 % des habitants de la ville, ce qui permet de relativiser les effets de stigmatisation dont souffrent bien souvent les habitants du logement social.

Ma question est simple : quel sera le bailleur social une fois ces logements construits ? Quelle va être l'opération ? Vous vendez à Franco Suisse, qui construit et revend à qui, à quel bailleur ?

M. LE GALL.- Je reviens sur la délibération sur la CAF, pardon d'insister, il est étrange que vous le mentionniez en temps et en heure sur la partie des regroupements, alors que l'objectif est clairement écrit dans le projet, sur la thématique 1, l'objectif 1, et l'action 1. Pour le coup, sauf à ce que vous les traitiez à rebours, il semble que celle-ci est prioritaire et même très prioritaire.

Nous pensons que les jeunes parents sont en droit de savoir ce que signifie « regroupement des jardins d'enfants et des crèches », et ce, dès ce soir.

Je reviens désormais sur la cession de la parcelle du 118 rue de la République. Nous irons plus loin que le groupe Montrouge en Commun, dans le sens où nous nous abstiendrons sur cette délibération, pour plusieurs raisons.

Lorsqu'on lit le compte rendu, il est mentionné que les services ont discuté avec les équipes de Franco Suisse sur un dispositif de BRS, mais vous n'êtes pas conclusif dans l'annexe que vous avez transmise. Où en êtes-vous sur les négociations de bail réel solidaire sur cette opération, si vous pouviez décrire également en quoi consiste cette opération, puisqu'elle va probablement intéresser bon nombre de Montrougiennes et de Montrougiens qui nous écoutent ?

La principale critique que l'on peut reprendre à la suite de ce projet, et pour ne pas répéter ce que M. TIMOTEO a dit sur le fait qu'il eut été utile d'avoir 100 % de la maîtrise foncière, est sur le montant de la cession.

Vous nous avez à plusieurs reprises, dans cette assemblée, opposé le prix des Domaines. Pourquoi pas, c'est une institution indépendante, mais cela ne nous empêche pas d'avoir un minimum d'esprit critique vis-à-vis de cette structure et peut-être de comparer légèrement les niveaux auxquels elle valorise les parcelles, et ce, sur des périmètres assez proches.

La superficie mutée ici s'étale sur 360 m² et est évaluée à 1,250 M€, évaluation faite au mois de novembre 2021, soit 3 475 € du m². Or, trois plus tôt, nous avons délibéré sur une évaluation des Domaines qui date du mois de juillet, sur une parcelle au 127 avenue de la République, soit 100 mètres plus haut dans l'avenue, sur une parcelle de 905 m², avec une valeur estimée à 5,7 M€, soit 6 300 € du m².

Quelle perte de richesse en trois mois pour la plupart des propriétaires montrougiens, notamment ceux de l'avenue de la République, puisqu'ils ont perdu 50 % de la valeur de leur logement, si on suit l'évaluation des Domaines, 6 300 € au mois de juillet, 3 475 € au mois de novembre !

Trois mois plus tôt encore, nous avons délibéré sur la rue Couprie, qui n'est pas très loin de cette emprise. La charge foncière a été évaluée par les Domaines à 6 625 € du m².

On peut donc se demander, lorsque vous mutez vers des structures publiques, puisque je vous rappelle que le 127 avenue de la République a été vendu à Vallée Sud Grand Paris, pourquoi on a des montants de charges foncières aussi importants, et lorsqu'on mute vers du privé, on a une charge foncière aussi faible. On ne peut que s'interroger sur ce que cache cette vente.

M. le Maire.- Pour répondre à M. TIMOTEO, nous avons cette discussion sur le logement social depuis longtemps, je ne suis pas persuadé que tous les Français souhaitent vivre dans du logement social, et il faut, en la matière, privilégier la mixité. Nous faisons tous nos efforts pour respecter la loi. Le projet dont il est question ce soir en est bien la démonstration.

Vous dites que 80 % des Montrougiens sont éligibles au logement social, je ne m'en satisfais pas, je ne pense pas que ce soit quelque chose de positif, et c'est le cas de 80 % des Français.

Nous voulons intervenir lorsque c'est possible pour favoriser des opérations mixtes. Vous demandez pourquoi la Ville n'a pas acheté l'ensemble de la parcelle. Pour une raison simple : elle n'en a plus la latitude, puisque c'est le préfet qui a le droit de préemption en matière de logement. C'est la première réponse.

Mais aussi, pour mener une opération de logement social, il faut qu'elle soit équilibrée. Aujourd'hui, pourquoi si peu de logements sociaux se construisent-ils dans la ville ? Le foncier est très cher. M. LE GALL l'a expliqué, les Domaines évaluent le prix du foncier à un prix élevé pour défendre les intérêts des propriétaires. Quand le foncier est très élevé, les promoteurs ou les bailleurs ne peuvent réaliser des opérations de logement social global, d'où l'idée et l'intérêt de faire des opérations mixtes. C'est ce qui va se passer dans cette parcelle. Deux ont été acquises par Franco Suisse, la troisième par nous, et notre intervention est de faire en sorte d'accompagner le marché et que l'intérêt des Montrougiens pour plus de logement social soit favorisé.

Qui sera le bailleur ? Monsieur SAINTOUL, il faut lire l'ensemble des documents qu'on vous envoie : c'est Montrouge Habitat SOHP qui achètera en VEFA à Franco Suisse les 16 logements sociaux qui seront construits.

S'agissant du prix des Domaines, c'est la loi, Monsieur LE GALL. La loi oblige les collectivités à interroger les Domaines sur le prix du foncier, les Domaines évaluent la valeur du foncier en fonction d'un certain nombre de critères, divers et variés. Nous ne faisons que le constater. Souvent, c'est au profit des propriétaires, mais c'est normal, la loi française protège les propriétaires.

Tout cela ne cache rien, contrairement à ce que vous voulez dire. Vous êtes un peu dans la théorie du complot, comme toujours. Il n'y a aucun complot, tout est transparent.

Il faut se féliciter de cette belle opération mixte qui va permettre à cet endroit de la ville, qui est un endroit un peu stratégique, que tout le monde connaît, d'avoir un bel immeuble et un très beau commerce en rez-de-chaussée, pour le bien des Montrougiens.

S'agissant du BRS, il n'y en aura pas. Nous avons essayé d'en faire. Nous sommes favorables au BRS, car il permet de découpler la propriété du foncier et l'usage du logement. C'est un dispositif nouveau, qui intéresse la Ville. Nous en avons déjà fait deux, nous en ferons d'autres à l'avenir. Cela permet aux classes moyennes d'accéder à la propriété, c'est aussi une vraie solution, avec un prix d'accession moins élevé que le marché libre, puisqu'on découple le foncier porté par un organisme foncier solidaire – plusieurs sont créés maintenant – et la vente, l'usage du logement.

Nous travaillons sur ces solutions nouvelles, qui vont permettre de diversifier. C'est justement la diversité qui est intéressante, en matière de logement social. Au début du SRU, le logement intermédiaire était inscrit, nous avons beaucoup de logements intermédiaires, raison pour laquelle nous répondions facilement aux critères de la loi. La loi SRU a été changée, nous le regrettons, nous sommes passés de 20 à 25 % et nous avons enlevé un certain nombre de logements intermédiaires comptabilisés. Nous sommes face à une cible qui recule d'année en année. Nous nous approchons de la cible et quand nous allons l'atteindre, elle s'éloigne encore. C'est une course sans fin, mais nous la menons avec sérénité.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote pour : les groupes Montrouge ensemble et Montrouge en commun.

Abstention : les groupes Demain Montrouge et Montrouge écologique et solidaire

Arrivée de Mme CHIBAS qui avait donné pouvoir à Mme COLAVITA

Arrivée de Mme LOPES qui avait donné pouvoir à M.LE GALL

2 - Logistique urbaine - Convention de partenariat entre la société SOGARIS et la Ville de Montrouge

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-111

M. le Maire.- La logistique urbaine est un véritable enjeu, considérable pour toutes les villes qui sont dans des métropoles, parce que la circulation des marchandises en ville, notamment avec l'essor du e-commerce, est source de plus en plus de nuisances. Nous souhaitons, avec la SOGARIS, qui est

l'acteur principal en matière de logistique urbaine en d'Ile-de-France, réfléchir sur la manière dont on peut résoudre ce sujet et mener une réflexion intelligente.

La SOGARIS s'implante à Montrouge, puisqu'ils ont acquis récemment un grand parking avenue Aristide Briand. Dans le cadre de cette convention, nous allons réfléchir avec eux. Ils vont nous apporter un certain nombre de solutions pour améliorer la circulation des marchandises en ville et trouver des solutions de logistique urbaine.

C'est une convention conclue pour une période de deux ans, qui pourra être prolongée par voie d'avenant et qui viendra enrichir en particulier le plan de mobilité sur lequel nous sommes en train de « plancher ».

M. PASTEAU.- Ce projet de convention débute par le mot « e-commerce », qui évoque Amazon, la plateforme logistique. Il suffit à évoquer une direction opposée au respect de l'accord de Paris, c'est une direction polluante vers laquelle cette délibération se propose d'entraîner la commune, au prétexte du progrès. Le e-commerce est du commerce plus efficace et rentable à certains égards, mais qui fait aussi courir au territoire un risque d'appauvrissement, le revenu partant ailleurs, et qui pose des questions écologiques.

On trouve dans le document quelques affirmations surprenantes à ce sujet : la logistique serait « un outil de transition écologique ». On connaît l'impact du consumérisme sur le dérèglement climatique, l'épuisement des matières premières, l'artificialisation des sols, l'omniprésence du plastique dans l'environnement, avec le démantèlement du service public de la Poste, la mise en circulation de nombreux véhicules privés dédiés à ce e-commerce.

La logistique serait aussi « une activité productive », alors que plusieurs études, dont le rapport de Kavala Capita de novembre 2020, montrent que le e-commerce, dont la logistique urbaine est un maillon indispensable, détruit plus d'emplois qu'il n'en crée. Et quels emplois ! Des travailleurs indépendants, exploités via des algorithmes. Ce que le e-commerce détruit, ce sont ces emplois directs, ainsi que des emplois indirects.

Quand je veux un livre, je marche un peu pour aller par exemple à la librairie Bonheur avenue de la République. Pour le Canard Enchaîné, j'ai mes habitudes au kiosque de la place Jean Jaurès. Quand je veux un objet du quotidien, un aliment, je vais le chercher à proximité. C'est ce genre d'emploi dont le e-commerce menace la viabilité.

Cette délibération vise à favoriser l'essor du e-commerce à Montrouge en y préparant l'implantation future d'un entrepôt. Non pas un entrepôt Amazon, mais un entrepôt SOGARIS.

L'intérêt qu'y trouve la commune n'est pas évident, tandis que celui de SOGARIS est transparent. Cette société privée à capitaux publics est la société de la gare routière de Rungis à l'origine, la société qui détient les entrepôts de Rungis. Elle se positionne sur la logistique urbaine, celle du dernier kilomètre, le dernier maillon de la chaîne logistique réputé le plus difficile et qui cherche à mailler d'entrepôts le territoire francilien.

La logistique du dernier kilomètre dans une ville où tout se trouve à moins d'un kilomètre, de quel type de produits cela risque-t-il de perturber la chaîne de valeur ? Qui tire quel profit de quelle activité menant à une vente ? D'après moi, de tous les produits. Même les boulangers perdent du chiffre d'affaires quand les pâtisseries peuvent être livrées à domicile.

Le modèle de société qui va avec cette logique est mortifère, c'est une société où on apporte à votre porte des objets et aliments qui enrichissent des actionnaires de plateformes étrangères et appauvrissent des petits commerces locaux.

La logistique urbaine, dans ce contexte, a sur ces derniers le même effet qu'une autoroute sur un village dont les forces vives partent travailler dans la grande ville voisine.

Pour en revenir au projet de convention, le langage utilisé relève de la novlangue, je propose ma propre traduction : le partenariat proposé a deux axes.

Premier axe : partager une démarche opérationnelle sur des sites identifiés. Lesquels ? La suite du document nous le démontre, il s'agit des parkings Arnoux, Ginoux et Jules Ferry. La démarche opérationnelle, ce sont des études visant à déterminer lequel de ces parkings ferait le plus bel entrepôt pour SOGARIS. Ces études ne coûteront rien à la Ville, c'est le seul mérite que je leur reconnais, tant que celle-ci n'entrera pas dans un processus contractuel avec SOGARIS. On peut présumer qu'il faudra bien un appel d'offres, en bonne et due forme, et pas une convention.

Deuxième axe : une démarche prospective. C'est présenté comme une sorte de réflexion entre beaux esprits, comme s'il n'y avait pas de conflit d'intérêts entre la recherche de la connaissance et l'intérêt commercial d'une société privée.

Il y aurait un atelier thématique public par an, sur la « sensibilisation à la logistique urbaine ». Je comprends qu'il s'agira de communication pour faire digérer aux Montrougiens l'idée de voir s'installer dans un ancien parking un entrepôt d'où surgiraient à toute heure des véhicules de livraison.

Il y aura aussi un atelier sur les drones, car il faut bien convaincre les gens d'accepter l'idée que les drones assurent à terme une partie des livraisons.

De la lecture de ce projet, concluons que la société SOGARIS met un pied dans la porte d'un marché public potentiel. Elle va mener, avec l'assistance de la Ville, des études d'opportunité sur des parkings sous-utilisés. Elle pourra aussi faire sa communication sous le prétexte d'ateliers divers de sensibilisation.

Nous aurions préféré un langage plus clair et plus direct. Il faut bien des entrepôts, des sociétés pour les gérer, des sociétés qui doivent prospecter des sites pour leurs entrepôts, et il est souhaitable qu'elles le fassent en bonne intelligence avec les acteurs locaux.

Ce que nous déplorons, c'est la logique du e-commerce sans entraves. Au lieu de travailler sur la diminution intelligente des usages et des transports, on augmente la capacité de transport des marchandises, de marchandises dont nous ne manquons pas, à Montrouge, vers nos assiettes et nos salons.

Nous, écologistes, sommes résolument opposés au modèle malade de société de consommation qui épuise les ressources et réchauffe le climat.

Ne pas avancer les frais pour l'étude d'opportunité de la requalification de nos parkings en entrepôt ne justifie pas, à notre sens, d'approuver cette délibération.

M. SAINTOUL. - Un élément d'information complémentaire à l'intervention brillante de mon collègue : SOGARIS est une entreprise en relation commerciale avec la Poste, l'immobilière de la Poste, avec qui elle a monté une filiale. Comme je sais que vous travaillez, Monsieur le Maire, pour la Poste, en tant que directeur de projet en charge du Grand Paris et que c'est précisément l'ère de compétence de SOGARIS, je me demande s'il n'y a pas une forme de conflit d'intérêts à conventionner dans ces conditions avec une entreprise avec laquelle, manifestement, vous avez partie liée dans le cadre de vos activités professionnelles.

Mme MEADEL. - À la lecture de cette convention, je dois dire que je m'y suis reprise à trois fois, je considère que c'est plein de formules creuses dont on ne comprend pas bien l'objectif. On entend que l'objectif est de développer des sites de stockage massif, mais plutôt de porter le développement d'une activité économique pourvoyeuse d'emplois en mixant la logistique urbaine efficace et le développement d'un tissu de PME...

Au fond, on ne comprend pas très bien où vous voulez aller. Je partage un peu les interrogations de notre camarade Cyril PASTEAU, parce qu'on ne sait pas très bien si vous voulez à la fois installer le e-commerce, en tirer les bénéfices qui, à mes yeux, sont assez nuisibles pour le petit commerce de centre-ville, que par ailleurs, il faut aider et soutenir, ou alors si vous voulez masquer cet objectif, qui est un objectif de réorganisation urbaine, en laissant entendre qu'il s'agirait de favoriser le

développement durable. On ne voit pas très bien ce que vous faites pour améliorer réellement le cadre de vie et l'écologie, c'est-à-dire le fait d'avoir une ville « verte », comme ce que nous avons dit pendant la campagne.

À la huitième page, on se demande quel est l'objectif de cette convention et ce que veut le groupe SOGARIS, même s'il s'agit à l'évidence d'une convention type que SOGARIS doit probablement proposer à toutes les villes avec lesquelles elle est en partenariat.

Autrement dit, c'est flou, et quand c'est flou... Je vous laisse terminer, M. LE GALL va revenir sur un certain nombre de points sur lesquels nous aimerions avoir des éclairages.

M. LE GALL.- Je voudrais rappeler que par rapport à votre réponse de tout à l'heure, je ne suis pas dans le complot, je m'interroge lorsque je vois certaines anomalies statistiques, et je note surtout que vous n'avez pas de réponse précise lorsque je vous pose des questions précises.

Je demandais pourquoi il y a un écart entre 6 300 € du m² et 3 475 € du m² à trois mois d'intervalles et à 50 mètres de distance, je note que vous n'êtes pas capable de répondre à cette question de manière claire et définitive auprès de nos concitoyens.

J'ai quatre ou cinq questions techniques, j'espère que vous aurez....

M. le Maire.- C'est la délibération précédente, je vous ai répondu : ce sont les Domaines. Je ne fais pas partie des Domaines. Interrogez-les. Les Domaines, c'est l'État. Le service des Domaines, c'est la loi, on l'interroge, il donne un prix. Si vous contestez le prix des Domaines, écrivez-leur. Moi, je vous ai répondu.

M. LE GALL.- Quand on est propriétaire, on a le droit de refuser un prix lorsqu'il ne nous convient pas.

M. le Maire.- Tout à fait, mais vous ne vendez pas. Quand vous vendez, vous consultez les Domaines. La collectivité ne peut pas déroger au prix des Domaines. J'ai donc répondu à votre question. Ne dites pas des choses inexactes.

M. LE GALL.- Vous ne suivez peut-être pas suffisamment vos dossiers pour vous interroger sur des anomalies statistiques.

M. le Maire.- Le prix est fixé par les Domaines, pas par la Ville.

M. LE GALL.- J'ai le droit de contester votre réponse.

M. le Maire.- Vous ne pouvez pas contester le prix des Domaines. Quelles « salades » racontez-vous ?

M. LE GALL.- Je ne raconte pas de salades.

M. le Maire.- Si, le prix des Domaines, c'est le prix des Domaines. C'est un fait, il ne faut pas contester les faits.

M. LE GALL.- N'est-il pas étonnant qu'à trois mois d'intervalles, à 50 mètres de distance, une parcelle soit valorisée à 3 475 € du m² et une autre valorisée à 6 300 € du m² ?

M. le Maire.- Interrogez les Domaines.

(Mme VELOSO entre en séance à 20 h 36.)

M. LE GALL.- Ce n'est pas grave, les Montrougiens en feront une conclusion...

M. le Maire.- Cela veut dire que vous induisez, comme toujours, qu'il y a du complot, que ce n'est pas net, que nous cachons quelque chose. Mme MEADEL dit : « Quand c'est flou, il y a un loup ». Cette espèce de suspicion permanente est déplacée, désagréable et fausse. Nous sommes parfaitement transparents, nous respectons la loi, nous interrogeons les Domaines qui donnent un prix et nous nous y tenons, c'est la réalité et ce sont les faits. N'essayez pas de les tordre, cela ne fonctionnera pas.

M. LE GALL.- Je n'essaie pas de tordre les faits, j'étudie les dossiers et je me pose des questions.

M. le Maire.- Je vous réponds. Continuez sur la délibération en question.

M. LE GALL.- Je ne suis pas satisfait de la réponse et je le martèle.

Certaines questions ont déjà été mentionnées par Cyril PASTEAU. Il est assez étonnant que l'on parle d'utilisation de drones, dans cette convention. Nous aurions aimé savoir quel était le phasage sur les études sur les différents parkings mentionnés dans la convention, Ginoux, Arnoux et Ferry.

Il est également mentionné dans la convention qu'il y aurait une programmation mixte sur le site Vanne, Briand, acquis récemment par la SOGARIS. Pourrions-nous avoir davantage de détails sur cette programmation mixte ? Est-ce que des équipements publics, par exemple, seraient prévus sur ce site ?

Enfin, il est marqué que la SOGARIS réalisera une étude sur le campus Montrouge. Le campus Montrouge correspond-il à l'emprise de la fac dentaire ? Si tel était le cas, c'est étonnant de ne pas avoir voulu nous associer à ce projet et de s'associer avec quelqu'un avec qui nous venons simplement de nous marier il y a quelques mois.

Pour répéter et marteler ce que Mme MEADEL a mentionné, nous nous posons des questions sur les visées capitalistiques et environnementales de ces projets.

Mme MEADEL.- Une dernière remarque : lorsque nous posons des questions, nous ne sommes pas du tout dans une suspicion ou quoi que ce soit, nous souhaitons juste être éclairés, et n'y voyez aucun sous-entendu déplacé, nous voulons des réponses à nos questions simples. C'était comme le taux d'encadrement.

Je voudrais revenir sur cette histoire de fixation du prix des Domaines : une collectivité peut parfaitement s'écarter significativement de l'avis du service des Domaines. Vous le savez. C'est l'article L.1311-9 du Code général des collectivités territoriales. Sachez que l'avis du service des Domaines ne constitue qu'un avis simple, de sorte que la collectivité peut s'en écarter.

Bien entendu, il faut qu'elle justifie d'un intérêt général. Au fond, vendre plus cher un bien, cela ne peut que servir l'intérêt général de la collectivité.

M. le Maire.- Sur le prix des Domaines, elle ne peut s'en écarter que de moins 10 ou plus 10 %, c'est totalement encadré. Heureusement qu'il y a l'avis des Domaines, sinon ce serait à la loterie.

Mme MEADEL.- Je vous enverrai la référence de la cour administrative de Bordeaux du 9 mai 2019.

M. le Maire.- C'est plus 10 moins 10 %, au maximum.

Sur la logistique urbaine, je suis assez surpris des réactions. Je vous trouve très ringards. Entendre que le e-commerce – de la part de M. PASTEAU, cela ne m'étonne pas – est quelque chose dont il faut s'écarter, cela me paraît aller totalement à l'encontre...

M. SAINTOUL.- Ne soyez pas désobligeant, Monsieur le Maire. Vos réponses devraient rester dans les bornes de la courtoisie. Personne ici n'est ringard.

M. le Maire.- Je ne vous ai pas interrompu. Le e-commerce se développe, et à Montrouge, nous avons, comme vous le savez, une offre commerciale importante. Comment fait-on, et M. CARRÉ ne me démentira pas, pour avoir des commerces efficaces à Montrouge ? Un commerce efficace, c'est un commerce performant en matière de e-commerce, et vous le savez, l'avenir des petits commerces passera par le e-commerce. D'ailleurs, tous les commerçants sont invités à devenir des e-commerçants, c'est cela, leur performance aujourd'hui.

Vous avez peut-être pratiqué, les uns et les autres, le *click and collect*, notamment dans les commerces de Montrouge, cela se développe de plus en plus. Dans la société de demain, être un petit commerçant performant en matière d'e-commerce, c'est la solution et l'avenir. J'imagine que si

vous allez chercher vos livres à la librairie Le Bonheur, vous le commandez avant sur Internet et vous allez le chercher, vous savez qu'il est là.

Aujourd'hui, il n'y a pas les commerces physiques d'un côté et le e-commerce de l'autre, il y a les deux. C'est d'ailleurs ce qui permettra de conserver des petits commerçants au cœur des villes.

Condamner le e-commerce, c'est totalement ringard et c'est ne rien comprendre à l'avenir du petit commerce.

Je finis de vous répondre. Aujourd'hui, dans la plupart des agglomérations françaises, en particulier dans le Grand Paris, avec l'essor du e-commerce, il y a de plus en plus de livraisons, parce que tout le monde s'appuie sur Internet et le numérique pour se faire livrer, réserver, etc. Il y a de plus en plus de livraisons et il faut donc organiser la livraison des marchandises pour qu'il n'y ait pas une thrombose de nos villes. Quand on discute, certains d'entre vous étaient aux réunions publiques que nous avons organisées, il y a un vrai sujet, dans la circulation à Montrouge, de l'augmentation de la livraison des marchandises.

Réfléchir à la logistique urbaine, c'est dans l'intérêt des Montrougiens. Savoir comment demain, on va alimenter nos commerçants, petits et grands, de quelle manière on va mieux structurer et réguler la livraison des marchandises, c'est un enjeu pour la Ville de Montrouge. C'est la raison pour laquelle nous avons mis cela à l'ordre du jour de notre plan de mobilité, et c'est aussi pourquoi nous travaillons avec SOGARIS, qui est l'acteur de référence, qui travaille avec toutes les grandes collectivités, la métropole du Grand Paris, ou Vallée Sud Grand Paris, qui a signé une convention avec SOGARIS, la région Ile-de-France, etc.

SOGARIS a pignon sur rue et il n'y a aucun conflit d'intérêts avec l'entreprise à laquelle j'appartiens. C'est une structure publique qui intervient pour tout le monde sur ce sujet.

Nous travaillons avec la SOGARIS parce que demain, avec eux, et c'est l'objet de la convention, nous allons réfléchir et ils vont nous apporter des solutions pour justement optimiser la livraison, faire en sorte qu'il y ait moins de camions de livraison dans nos rues, que peut-être, on imagine des espaces de logistique urbaine à partir desquels on pourra faire des livraisons avec des modes doux, à pied ou à vélo, à vélo cargo. Il y a beaucoup de solutions.

Je pense qu'une ville comme Montrouge, qui est compacte et traversée par de nombreux flux, notamment de marchandises, a le devoir de se poser ces questions et d'apporter des solutions. Qui mieux que la SOGARIS pour nous accompagner ?

Il y a évidemment des solutions à imaginer un peu partout dans la ville. C'est l'objet de cette convention, qui est une convention d'étude, et nous allons cheminer avec la SOGARIS pour trouver des solutions.

Cela me paraît aller dans le sens de l'intérêt des Montrougiens pour une meilleure qualité de vie.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. PASTEAU.- Permettez-moi de corriger les propos que vous me prêtez, je ne condamne pas le e-commerce en général. Je condamne le e-commerce sans entrave, sans mesure et sans réflexion, qui vient de manière évidente contrevenir à l'idée même de mobilité durable.

M. le Maire.- C'est exactement notre propos, c'est de réguler le e-commerce et de l'accompagner pour faire en sorte que les commerçants montrougiens l'utilisent à bon escient et ne disparaissent pas, c'est ce qu'ils sont en train de faire. J'imagine que vous le pratiquez, les uns et les autres. On l'a beaucoup vu pendant la pandémie, grâce au e-commerce, de nombreux Montrougiens ont pu avoir des relations avec leurs commerçants, se faire livrer, et c'est une vraie réponse positive.

D'ailleurs, nous les accompagnons. Patrice CARRÉ, l'association des commerçants, avec l'aide de la Ville, avec l'aide de la CCI, du territoire, de la Région, aident les commerçants montrougiens à devenir des e-commerçants. Nous faisons du e-commerce intelligent.

Nous n'allons pas passer des heures sur ce sujet, mais l'intérêt d'y réfléchir me paraît tellement évident que je vous trouve, les uns et les autres, assez décalés.

Et je reste poli.

M. LE GALL.- Vous n'avez répondu à aucune de mes quatre questions, peut-être parce qu'elles étaient trop précises. La SOGARIS n'est pas un organisme public, c'est une SEM, donc une entreprise privée avec des actionnaires, certes majoritairement publics, mais sa vocation est quand même de faire du bénéfice.

M. le Maire.- Bien sûr, mais ces actionnaires sont des actionnaires publics. Quant à vos questions sur les lieux, il y a un certain nombre de lieux à Montrouge sur lesquels il y a des possibilités de faire des entrepôts, des espaces de logistique urbaine. Ils seront étudiés avec la SOGARIS, nous verrons si ce sont des solutions positives ou intéressantes pour la ville.

M. LE GALL.- Sur les drones ?

M. le Maire.- Je pense que cela fait partie des réflexions de la SOGARIS, c'est une convention globale, tous les sujets peuvent être étudiés, et pourquoi pas les drones. Nous n'avons pas d'idée précise pour l'instant. C'est un projet d'étude, il s'agit de réfléchir à ce sujet et de le mettre à l'ordre du jour de notre réflexion. Cela me paraît étonnant que vous soyez contre cette idée assez simple de réfléchir à ce qu'est la logistique urbaine dans une ville comme Montrouge. Vous devriez au contraire vous en féliciter et en être les prosélytes, mais chacun choisi son combat.

M. SAINTOUL.- J'ai quelques observations.

M. le Maire.- Vous avez déjà parlé. Il faut avancer. Nous avons beaucoup de travail.

M. SAINTOUL.- Vous essayez de tourner en ridicule les positions que nous défendons, permettez-moi au moins que je vous réponde.

M. le Maire.- Je vous ai répondu, vous avez posé une question, nous passons au vote.

M. SAINTOUL.- Vous avez répondu, en posant notamment une question.

M. le Maire.- Laquelle ?

M. SAINTOUL.- Qui mieux que SOGARIS pour réfléchir à ces sujets ?

M. le Maire.- Il n'y a pas mieux.

M. SAINTOUL.- Vous n'avez pas cherché. Êtes-vous en mesure de dire quelles entreprises sont capables de faire la même chose ? Avez-vous étudié le marché ?

Vous posez une question, vous n'êtes pas en état d'apporter une réponse.

M. le Maire.- La SOGARIS est l'entreprise aujourd'hui en Ile-de-France la mieux placée pour réfléchir à ce sujet.

C'est une société publique.

M. SAINTOUL.- Quelle est sa concurrente ?

M. le Maire.- On s'en fiche.

M. SAINTOUL.- Vous ne savez pas, mais vous êtes en état de me dire que c'est la meilleure.

M. le Maire.- Absolument.

M. SAINTOUL.- Je ne sais pas si je suis ringard, mais vous êtes incompetent.

Vous expliquez que nous sommes ringards, nous allons contre de fausses évidences. L'individualisation du commerce n'est pas une tendance favorable à la lutte contre le réchauffement climatique. Que ce soit une tendance lourde du commerce et du capitalisme mondial, c'est un fait

que nous observons. Néanmoins, l'accompagner ne permettra pas de lutter contre le réchauffement climatique. Nous avons donc un ordre de priorité qui n'est pas le même que vous.

Vous vous appuyez donc sur de fausses évidences, souffrez que nous n'ayons pas la même hiérarchie des normes ou des valeurs. C'est tout.

Nous ne sommes pas ringards et vous n'êtes pas ringard, nous défendons des points de vue opposés.

M. le Maire.- Merci.

M. BOUCHEZ.- Un point d'orgue, parce que c'est en train de déraiper.

M. le Maire.- Non, cela ne dérape pas. Posez votre question !

M. BOUCHEZ.- Pourriez-vous, de part et d'autre, arrêter de mettre de l'huile sur le feu ? Et lorsqu'une question est posée sur un problème de cohérence, notamment ce qui a été posé par M. LE GALL, sur les prix qui vont du simple au double sur des prix évalués par les Domaines...

M. le Maire.- Nous avons répondu. Ne revenez pas en arrière. Avez-vous une question sur le e-commerce ?

M. BOUCHEZ.- Je demande simplement que vous respectiez les avis des uns et des autres. Nous savons apprécier le travail quand vous faites bien, je vous l'ai dit, mais quand il y a des incohérences, nous les soulignons en posant des questions. D'ailleurs, je me demande même pourquoi vos services n'ont pas posé la question en amont aux Domaines, en disant que ce qu'ils proposaient n'était pas cohérent par rapport à ce qu'ils vous avaient dit trois mois plus tôt. Si nous l'indiquons, au moment du Conseil municipal, au moins, vous pouvez remercier l'opposition d'avoir souligné des points qui vous ont échappé, cela peut arriver.

Vous avez 1 500 pages à lire, les avez-vous lues ?

M. le Maire.- On a compris. Le prix des parcelles, le prix du foncier à Montrouge est estimé en fonction de nombreux paramètres. S'il y a des écarts, et nous les avons bien sûr analysés, c'est parce qu'il y a de nombreux paramètres. Il y a la surface, ce qui est construit, la charge foncière, ce qu'on peut construire, ce que permet le PLU. Il y a des réponses à cela.

M. BOUCHEZ.- Vous ne nous avez pas montré la cohérence...

M. le Maire.- Nos services de l'urbanisme analysent cela avec un grand professionnalisme, et quand nous intervenons, nous le faisons évidemment dans l'intérêt de la ville, comme vous le savez. Cela a été dit.

Maintenant, sur la logistique urbaine, chacun s'est exprimé.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote pour : le groupe Montrouge ensemble.

Abstention : les groupes Demain Montrouge et Montrouge en commun.

Vote contre: le groupe Montrouge écologique et solidaire.

3 - Protocole d'accord pour la cession conjointe de charges foncières du site des Éditions Législatives et du marché de la Marne

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-112

M. le Maire.- Nous avons décidé de lancer une opération de renouvellement urbain dans le quartier Plein Sud, puisqu'une opportunité se présente à nous.

La société Lefebvre Sarrut, ce sont les Éditions Législatives, est propriétaire d'une parcelle mitoyenne de celle que nous possédons, le marché de la Marne. Nous avons décidé de réfléchir à un projet commun, un projet urbain global qui additionne les deux parcelles. Cela fait presque un hectare dans cette partie de la ville.

Nous avons élaboré un protocole qui a pour objectif de formaliser et de conclure, sur la base des études préalables menées conjointement et qui ont permis d'élaborer une programmation globale, de définir les principales conditions techniques et économiques de cession des propriétés et de décider d'un appel d'offres de cession des charges foncières.

Nous avons fait ce travail et c'est la Ville de Montrouge qui pilotera cet appel d'offres, qui mettra au point les promesses de vente, qui adoptera la déclaration de projet, et qui, ensuite, lancera l'ensemble des opérations.

Quel est l'intérêt de cette opération pour la ville et les Montrougiens ? C'est la réalisation d'équipements publics – une crèche et un marché couvert – ainsi que de 280 logements, dont 30 % de logements sociaux, et des espaces publics et des espaces verts nouveaux. Au terme de l'opération, il y aura plus d'espaces publics et d'espaces verts qu'il n'y en a aujourd'hui.

Le programme que nous avons défini ensemble prévoit la réalisation d'une surface de plancher de quelque 27 600 m². Les logements sociaux seront acquis en VEFA par Montrouge Habitat SOHP.

Les équipements publics seront livrés en VEFA à la Ville de Montrouge, qui les aménagera.

Ce beau projet va permettre de renouveler les espaces urbains dans ce quartier, d'avoir de nouveaux équipements publics, de nouveaux espaces verts, et donc, d'être profitable pour la qualité de vie des Montrougiens.

M. TIMOTEO.- Puisqu'il est aussi question de logement social, je ne vais pas revenir sur les arguments développés tout à l'heure sur le sujet. Je ferai néanmoins un rectificatif sur un point qui ne vous a pas surpris tout à l'heure : ce ne sont pas 8 sur 10, mais 4 ménages sur 10 éligibles au logement social. Je vois que l'erreur que j'ai faite tout à l'heure dans la lecture de mon papier ne vous a pas surpris. Ce sont bien 4 ménages sur 10.

M. le Maire.- À Montrouge ?

M. TIMOTEO.- Je pensais que vous le saviez.

M. le Maire.- Je sais qu'en France, c'est 7 sur 10, mais si c'est moins à Montrouge, c'est vous qui nous l'apprenez.

M. TIMOTEO.- Sur la délibération qui nous intéresse, il est question de logement social, avec à terme une vente en VEFA de logements sociaux au bailleur auprès duquel nous avons bradé notre patrimoine local. Je pense que cette exigence de construction de logement social s'impose à nous tous, je n'y reviens pas.

Je vais revenir sur un point cité dans le protocole et qui, je pense, nuance, à moins que vous ne démentiez, la présentation que vous avez faite. Je pense qu'au final, le projet que nous avons là fait surtout la part belle à l'immobilier de bureaux. Dans la programmation prévue, qui est citée en page 10 du protocole, la programmation souhaitée par les vendeurs se décompose en 12 600 m² de

logements en accession libre, 5 400 m² de logements sociaux, 1 400 m²* d'équipements publics et 8 300 m² de bureaux ou commerces.

Première observation que je ferai à ce stade, si je fais une simple division, le ratio logement social sur cette base est de 40 %. Si on fait 5 400 divisés par 12 600, on n'est pas loin de 40 %, ce qui est le niveau de la délibération.

Deuxième point que je voudrais aborder, peut-être le diable est-il dans le détail, je ne sais pas, mais ce point positif, 40 % de logement social sur la parcelle et deux équipements publics, est un peu contrebalancé par le passage qui vient juste après dans le protocole et stipule que l'opérateur peut néanmoins faire des propositions d'aménagement différentes. Vous proposez un certain nombre d'aménagements, et juste après, d'autres scénarios sont envisageables, ou peuvent être envisagés par les vendeurs, mais qui, finalement, me semble-t-il, aboutissent à une dégradation possible sur ces parcelles, sur cette opération, du logement, et en conséquence, du logement social présent sur la parcelle.

Je ne vais pas lire *in extenso*, mais juste deux lignes : la proportion de logements sociaux qui est de 40 % sur le scénario de base passe ensuite à 30 %, en tout cas, c'est stipulé ainsi dans le protocole. J'ai comme l'impression que cette porte de sortie proposée, offerte à l'opérateur, lui laisse une totale liberté, finalement, de jouer, de faire du logement en général, et donc du logement social aussi d'une manière particulière, la variable d'ajustement des constructions sur ce site, puisque pour ce qui est des métrages du m² des bureaux, on ne peut pas descendre en dessous, vous l'avez rappelé. Il y a un seuil minimal, 8 300 m², on ne pourra pas aller en dessous, mais on pourra aller au-dessus.

Ma crainte est que l'on soit dans un projet où l'immobilier de bureaux viendrait phagocytter ce qui pourrait être un projet bien plus ambitieux, avec de l'accession à la propriété et du logement social sur la parcelle.

En tout cas, tant que le métrage attendu sur le poste « habitat » n'est pas verrouillé, je crois que c'est un risque réel sur cette opération. Bien sûr, je n'oublie pas que deux équipements publics sont attendus sur le site, qui sont nécessaires, je ne le nie pas, mais il y a une crainte de ma part sur le niveau de logements, à terme, sur cette parcelle.

M. LE GALL. - Merci. C'est un projet innovant pour la ville de pouvoir s'allier avec une entreprise pour essayer d'optimiser la programmation de ce quartier. Je vais répéter ce que disait Antoine BOUCHEZ : lorsqu'il y a des bonnes choses sur un projet, nous savons le mentionner. Lorsqu'on a parlé de la parcelle sur le 118 avenue de la République, nous disions que c'était une bonne chose d'avoir réfléchi au BRS. C'est plutôt une bonne chose de faire financer par l'acquéreur pour un peu plus de 2,5 millions d'équipements publics sur ce site.

Pour le reste, quelques questions, interrogations, quelques contrôles de cohérence, vous commencez désormais à en avoir l'habitude.

Lorsqu'on lit le rapport, la sélection semble s'opérer sur la seule charge foncière. Pour le coup, cela devient un peu moins innovant. J'aurais aimé avoir davantage de critères, qui auraient pu être intégrés à ce dossier, tel que des critères environnementaux, par exemple, l'obligation pour l'acheteur de faire un bilan carbone de sa programmation, en s'assurant de constructions en matériaux biosourcés, par exemple, ou de matériaux extraits dans des régions proches de la nôtre.

Une interrogation ensuite : ce site vient de connaître des travaux d'embellissement pour un peu plus de 100 000 €. Doit-on comprendre que c'était juste un cache-misère en attendant cette programmation plus ambitieuse ?

Quelques questions concernant les équipements publics : la crèche que vous prévoyez d'installer pour un peu plus de 50 berceaux est-elle une création ou un remplacement d'équipement actuel ? Puisque comme nous l'avons vu tout à l'heure, il semblerait que le taux d'équipement soit déjà largement suffisant sur Montrouge et que la dynamique de la démocratie nous soit assez défavorable pour les jeunes enfants.

Enfin, du logement social, c'est également une bonne nouvelle, mais la comparaison est un peu cruelle. SOHP est capable d'acquérir des logements sociaux sur cette parcelle à 3 750 €, lorsqu'il n'y a même pas un an, elle vous faisait une offre à 300 € du m² sur les logements de Montrouge Habitat, soit 10 fois moins. J'espère qu'entre les logements neufs et les logements anciens sur Montrouge, ce ratio ne se retrouve pas pour le logement privé.

C'est une validation de nos propos sur la sous-valorisation qui avait prévalu à la privatisation de notre désormais ex-outil de mixité sociale. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. SAINTOUL.- Je vais rappeler que vous avez évoqué ce projet dans la présentation avant le Conseil. Encore une fois, vous vous asseyez allègrement sur le fait que nous puissions ou pas voter cette délibération. Pour vous, elle est déjà actée. Encore une fois, vous considérez que nous ne sommes qu'une chambre d'enregistrement.

Deuxièmement, je reviens sur ce que je disais alors, il y a dans les cartons un projet global pour ce quartier de Montrouge, de Marne Brossolette jusqu'à la gare du Grand Paris de Châtillon. Les riverains sont inquiets de l'avenir de leur logement, vous leur avez dit que peut-être, il faudrait en venir à l'expropriation. Aujourd'hui, vous nous proposez un morceau de ce projet. Nous aimerions en avoir la totalité. Il faut arrêter de prendre les habitants pour des idiots. Ils ont le droit de savoir ce que vous avez l'intention de faire, et s'ils sont propriétaires, quel est l'avenir de leur bien.

Si vous considérez, comme une certaine ministre, par exemple, que l'habitat individuel est voué à disparaître à Montrouge, c'est un choix dont nous devons pouvoir débattre, mais en tout cas, il faut jouer cartes sur table.

En l'occurrence, vous ne le faites pas, c'est déplorable, mais c'est votre habitude.

M. le Maire.- Je vais répondre globalement et précisément à chacun. Je crois que l'opération qui vous est présentée ce soir est une magnifique opportunité pour la ville, comme certains l'ont souligné, est bien, de renouveler l'aménagement de ce quartier, dont chacun conviendra qu'en matière de qualité urbaine, nous avons des marges de progrès importantes. À travers un projet comme celui-là, nous pouvons apporter une vraie qualité de vie, des nouveaux espaces, de nouveaux équipements publics à une partie de notre ville qui en est manifestement sous-dotée.

Comment allons-nous le faire ? C'est la vocation de la collectivité de saisir ce genre d'opportunité. Il n'y en a pas beaucoup. Le fait de coproduire avec un opérateur privé un projet de cette envergure est un vrai choix, mais je pense que c'est fondamentalement très positif.

Cela va permettre, c'est ce que nous avons présenté tout à l'heure, pour ce qui nous concerne, de valoriser une parcelle d'environ 2 000 m², sur laquelle nous avons un marché aujourd'hui en mauvais état et un parking, et pour eux, de valoriser leur parcelle. En mettant ces deux parcelles bout à bout et en imaginant un projet ambitieux, tout le monde va y gagner.

La ville va y gagner, comme je l'ai dit, de nouveaux logements et des logements sociaux, nous contribuons à la mixité et nous répondons à la loi. Nous allons faire de nouveaux équipements, un beau marché couvert, une nouvelle crèche, qui va enrichir le réseau de nos crèches, donc cela sera plus d'offres pour les familles montrougiennes, des espaces verts – il n'y en a pas dans le quartier, nous prévoyons à terme près de 3 000 m² d'espaces verts alors qu'il y en a aujourd'hui pratiquement zéro –, une voie nouvelle, de nouveaux commerces, vous savez qu'il n'y en a pas beaucoup et ils ont besoin d'être redynamisés. Sur tous ces aspects, tous ces éléments d'un projet global, d'un projet de renouvellement urbain, sont aujourd'hui posés, et il faut se féliciter de ce magnifique projet.

Vous nous dites qu'il y a trop de bureaux. Non, puisque c'est la loi. Le PLU oblige à reconstituer 75 % de la surface de bureaux. C'est donc ce qui est prévu, dans les 27 600 m²; il y a 8 300 m², c'est le respect du PLU.

Sur les logements sociaux, vous avez une crainte, n'en ayez pas, puisqu'il est dit dans le protocole que les parties s'accordent à imposer à l'opérateur la réalisation de 30 % de la surface totale en logements sociaux. C'est un des objectifs de notre intervention à nous, collectivité.

M. LE GALL, pour une fois, nous a donné un satisfecit, il a dit que c'était bien de faire une opération permettant de financer les équipements publics qui ne seront pas à la charge de la Ville, et en effet, on peut s'en féliciter. Nous allons, grâce à cette valorisation de notre foncier, avoir des équipements publics tout neufs et tout beaux, sans bourse délier.

Cela va se passer en deux temps. Il y aura une première étape, cet appel de charge foncière, des opérateurs vont se positionner pour répondre à l'appel d'offres et nous offrir un prix en échange de la vente de ce foncier, qui correspondra à l'achat de la charge foncière correspondant aux 27 600 m² définis dans le programme.

Une fois que le prix aura été établi, nous retiendrons plusieurs opérateurs et nous ferons un concours. C'est le concours qui déterminera la qualité urbaine du projet. Dans ce projet urbain, il y aura évidemment tous les attendus pour que cela soit décarboné, durable, beau, végétalisé, bio diversifié, etc. Cela sera un magnifique projet, et d'ores et déjà, les discussions engagées nous permettent de croire que cela sera absolument de très belle qualité.

Ensuite, vous nous dites que ce que nous avons fait sur la guinguette de la Marne est un cache-misère. Ce n'est pas très sympa pour les gens du quartier. Il y avait une vraie attente que ce quartier retrouve une certaine attractivité. Depuis que cette guinguette est là, les habitants s'y retrouvent avec plaisir, et entre aujourd'hui et la réalisation de ce projet, il va se passer quelques années. Je crois que c'était bien de permettre aux habitants de retrouver une certaine qualité de vie, plus de sécurité. Le marché est en train de repartir. C'est important aussi qu'on ne laisse pas ce quartier dans l'état où il était. Je pense que c'est une étape vers un projet beaucoup plus global.

Sur les crèches, je vous ai répondu.

La charge foncière SOHP. C'est toujours votre critique, je répète : Montrouge Habitat n'a pas été privatisé, nous avons cédé Montrouge Habitat à SOHP qui est une structure publique. Le prix a été déterminé parce que c'est du logement social, et on n'évalue pas le logement social comme on évalue du logement privé.

M. LE GALL.- Je fais une comparaison entre logement social et logement social.

M. le Maire.- C'est votre droit de toujours propager cette idée, mais vous savez très bien que cela n'a pas été le cas. L'intérêt de la cession de Montrouge Habitat à SOHP est que nous avons eu dans ce cadre un boni de liquidation, grâce auquel nous allons pouvoir, dans les années qui viennent, avec cette opération notamment et aussi celle de République que nous évoquions tout à l'heure, lancer et faire en sorte que Montrouge Habitat investisse dans des opérations de logement social.

Cette cession faite à SOHP, structure publique qui poursuit les mêmes intérêts que nous, est positive pour la Ville. Si nous avions fait un autre choix, nous n'aurions pas eu ce boni de liquidation et nous n'aurions pas eu un tel levier pour réaliser du logement social. C'est cela qu'il est important de retenir.

J'ai répondu à tous sur cette belle opération.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote pour : le groupe Montrouge ensemble.

Abstention : les groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire.

M. le Maire.- C'est dommage, vous auriez pu voter pour ce magnifique projet, mais ne vous inquiétez pas, nous allons le réaliser.

Départ de Mme LESUEUR qui donne pouvoir à M. VERZEELE

MARCHES PUBLICS

1 - Choix du délégataire de la concession de service relative à la gestion et à l'exploitation des marchés forains

Rapporteur : M. CARRÉ

Délibération n°2021- 113

(M. CARRÉ donne lecture du rapport de présentation de la délibération.)

M. CARRÉ.- Avant de répondre aux questions, je tiens à remercier tous les services qui ont travaillé sur ce dossier, aussi bien sur le cahier des charges que lors de l'analyse des offres. Cela se voit quand on voit l'analyse, cela ne se mesure pas en nombre de feuilles mais en centimètres d'épaisseur.

M. LE GALL.- Le dossier était dense, 600 pages, et pas complet, puisque nous avons simplement reçu l'offre du candidat que vous avez décidé de choisir et pas celle des deux ou trois autres candidats qui avaient répondu.

Quelques interrogations sur le choix de ce candidat. La lecture du rapport d'analyse entraîne quand même quelques conclusions ou quelques interrogations, notamment sur la solidité financière de l'organisme retenu. EGS est la seule entreprise à avoir un fonds de roulement inférieur à zéro dans les entreprises analysées, celle qui a un ratio de trésorerie sur son chiffre d'affaires extrêmement bas, inférieur à 2 %, alors que les trois autres candidats ayant répondu ont un ratio de trésorerie sur le chiffre d'affaires supérieur à 20 %. Je ne suis pas spécialiste du domaine, mais j'en déduis que cela a plutôt l'air d'être la norme lorsqu'on parle des délégataires de marché forain.

EGS a également un résultat inférieur à zéro sur les dernières années, bien que dans cette assemblée, nous ayons décidé de les subventionner en leur baissant une partie du montant qu'ils doivent au titre du marché l'an dernier.

Ensuite, EGS aurait également pu avoir un résultat négatif sur 2019 à la Ville de Montrouge, si elle avait traité efficacement sa comptabilité, puisqu'elle a imputé une grande partie de ses fluides de 2019 sur 2020, ce qui permet d'afficher un résultat positif sur l'exercice.

Enfin, sur la partie d'analyse de l'offre, le dernier critère financier analysé entre EGS et Géraud a été noté de la même manière par les services. En revanche, quand on lit le *wording* des services sur l'analyse, il semblerait que Géraud soit meilleur. Si vous allouez un point en moins à EGS ou un point en plus à Géraud, l'écart étant tellement faible, il s'avérerait que Géraud aurait remporté cette mise en concurrence. Pour le coup, nous aimerions savoir pourquoi vous avez reconduit EGS, quels sont les critères forts, quelles sont les qualités que cette entreprise a su développer pour retenir l'attention des membres du jury.

Deux ou trois petites remarques sur la lecture de l'offre d'EGS, puisque nous n'avons pas l'offre des entreprises éconduites. On y parle de quasi Amazon, d'organisation de vide-greniers, ce qui est une

concurrence un peu étrange vis-à-vis des associations de quartier qui ont l'habitude de les organiser sur le territoire de la commune.

Quelques remarques désagréables pour EGS : en tant que sortant, il aurait pu prendre la peine de bien décrire la situation des marchés à Montrouge, en mentionnant le fait qu'il n'y a qu'un marché sur le site de Ferry, un sur le site de la Marne et qu'il n'y a plus de marché sur le site de Théophile Gautier. Je crois que c'est faire peu de cas de son client que de décrire cette situation.

Il y a encore quelques autres imperfections, mais comme j'imagine être à peu près le seul à avoir lu ces 600 pages, je vais vous épargner et ne pas aller plus loin.

M. CARRÉ.- Je vous remercie, Monsieur LE GALL, pour toutes ces appréciations. Si vous avez déjà lu les 600 à 700 pages, je vous félicite, je l'ai fait également. Sur certaines remarques que vous avez faites, j'ai d'ailleurs fait les mêmes, vous avez noté qu'il y a des coquilles, mais ce sont des coquilles d'écriture. Vu l'épaisseur du dossier, je pense que nous pouvons passer outre, ce qui ne remet pas en cause les résultats.

Vous vous souvenez que nous avons été obligés de passer un avenant avec EGS lors de ce mandat, c'était dû à la pandémie. C'est ce que l'on appelle un aléa. Tout au long de ce contrat, on ne peut pas préjuger de ce qui va se passer par rapport à cette crise que nous traversons.

C'est certain. Après, il faut suivre toujours les nouvelles restrictions gouvernementales, car il faut savoir que pour les marchés, nous avons réagi pratiquement, la dernière fois, au jour le jour, et cela n'a pas été facile. Il est vrai que nous pouvons être amenés à nouveau à remettre ce contrat en cause par l'intermédiaire d'avenants.

Il est vrai qu'EGS a parlé des différents marchés, mais ce sont les marchés qui avaient eu lieu auparavant, avec les différents jours en semaine. Vous parliez de Théophile Gautier, il est vrai qu'à un moment, nous avons tenté de mettre un marché sur cette place, nous nous sommes aperçus que ce n'était pas du tout intéressant, ce n'était pas du tout qualitatif. De plus, cela apportait des nuisances par rapport aux commerces et aux riverains. Nous suivons attentivement les conseils de nos riverains et effectivement, nous avons annulé dans un premier temps le marché du vendredi, puis celui du mardi.

Pour revenir au marché de la Marne, même Jules Ferry, ces marchés se sont bien développés. Nous ne reviendrons pas sur ce qu'il s'est passé, puisque nous parlons d'une nouvelle convention, mais j'espère bien, avec l'engouement des Montrougiens pour ces marchés, aller vers d'autres ouvertures.

Vous savez que les marchés, c'est assez cyclique, je ne vais pas vous détailler l'expérience des marchés à Montrouge depuis cinquante ans. Pour certains, vous n'étiez pas là pour les voir, mais il est vrai qu'il y avait davantage de jours de marché. Un marché existait même, à l'époque, qui partait de la place des États-Unis pour aller à la place Jean Jaurès. Avec les années, il peut y avoir beaucoup de changements. Avec la Covid-19, nous avons constaté que les Montrougiens, en général, se sont tournés énormément vers le commerce de proximité et les marchés.

(Départ de Mme MEADEL à 21 h 22.)

Ce sont deux candidats sérieux et très compétents, je vous l'accorde. Nous avons travaillé des heures et des heures sur les cotations et nous sommes arrivés finalement à ce résultat, où EGS est arrivée en tête, mais au fur et à mesure de l'analyse, nous ne savions pas qui, je vous l'avoue, aurait ce marché.

Il y a tout de même deux petites différences. Entre EGS et Géraud, beaucoup parmi vous sont sensibles à cela, il y a deux critères.

L'un concerne la gestion du développement durable, où EGS nous propose de travailler la faisabilité, de compléter le tri existant par la récupération des bio déchets en vue de leur méthanisation. Il précise avoir acquis cette compétence depuis plusieurs années sur les autres marchés qu'il gère. C'est important. Je suis sensible aussi au développement durable.

Par ailleurs, concernant les moyens humains et matériels, sur la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale – je crois que beaucoup parmi vous y sont sensibles, j'y suis sensible également – , le candidat propose de développer une politique d'insertion par l'emploi, en partenariat avec les services sociaux de la Ville.

Il envisage également la création d'ateliers de découverte des métiers liés aux marchés forains, des ateliers de montage et démontage des structures, ateliers de nettoyage, de tri sélectif, de vente sur les marchés, avec les commerçants volontaires. Ces ateliers permettront aux personnes sans emploi de préciser leur projet professionnel tout en bénéficiant d'un accompagnement adapté. Enfin, le candidat s'engage à tout mettre en œuvre pour transformer les emplois en insertion par des emplois pérennes, ce qui a déjà été le cas.

Je pense avoir répondu à vos différents questionnements.

M. le Maire.- Merci Monsieur CARRÉ, c'était clair.

M. LE GALL.- Merci beaucoup, Monsieur CARRÉ. Je vous rejoins, Monsieur le Maire, c'était très clair.

Trois remarques supplémentaires. Je ne crois pas que vous ayez répondu sur le vide-greniers et cette petite concurrence qui pourrait s'initier avec les associations de quartier. EGS étant sortant, il avait un petit avantage sur Géraud. Je tenais à le signaler, et arriver aussi près dans la note finale est quand même, je l'imagine, assez frustrant pour ce challengeur. Mettre parfois une nouvelle entreprise dans la place permet de renouveler et d'innover. Mais je suis assez sensible aux arguments que vous avez développés sur l'avantage environnemental et l'avantage social que vous avez décelés dans l'offre d'EGS.

Dernier point sur le rapport d'analyse. Il est dit à un moment donné qu'EGS a subi des pertes parce qu'il avait beaucoup investi ces dernières années. En revanche, lorsque vous posez la question à un autre endroit sur le rapport d'analyse, sur les investissements qu'ils vont réaliser, ils répondent : nous n'investissons plus, nous ne faisons plus que de la location pour pouvoir être toujours au plus près des innovations. Je tenais à noter cette petite contradiction, sur laquelle il convient de faire attention lorsqu'on rédige un rapport de dépouillement, aussi long soit-il, car c'est vrai que ce dernier était assez complet.

M. CARRÉ.- Au niveau des investissements, ils ont effectivement investi dans les luminaires, et c'était venu en déduction de leur redevance. Quand on utilise du matériel qui évolue techniquement, la technologie changeant d'année en année, je crois qu'il est toujours préférable de louer le matériel plutôt que de l'acheter. C'est une politique, moi-même, dans l'industrie dans laquelle je travaillais, j'avais tendance à partir vers de la location ou de la longue location, plutôt que l'achat. Je les rejoins là-dessus.

Les vide-greniers, je ne vois pas trop le rapport entre le vide-greniers et....

M. LE GALL.- Ils disent qu'ils pourraient organiser des vide-greniers en termes d'animation commerciale. Il suffit de leur interdire et de leur dire que des choses existent déjà dans la ville.

M. CARRÉ.- Je vous rejoins sur ce point. Il y a des vide-greniers dans la ville, qui sont assurés par les associations de quartier. Cela nous suffit largement. Je vous rejoins totalement.

M. le Maire.- Merci, Monsieur CARRÉ, pour avoir assisté aussi au débat. C'est vrai que le match était serré entre les deux entreprises, mais pour les raisons indiquées par M. CARRÉ, EGS avait une offre solide. J'ajoute que depuis qu'ils travaillent avec nous, ils ont quand même pas mal redynamisé nos marchés. Nous avons parlé de Jules Ferry, la Marne, on l'a dit, c'est en train de repartir et c'est bon pour le projet futur. Quant à Victor Hugo, il fonctionne très bien, notamment depuis que nous avons piétonnisé l'endroit. Je pense qu'ils ont bien travaillé, nous sommes contents de continuer avec eux.

M. BOUCHEZ.- Il y aurait un gros écart entre les deux, il n'y aurait pas de souci. En l'occurrence, il y en a un. M. LE GALL a posé la question, sur les critères qualité financière de l'offre, on a eu la même note, de mémoire, c'est 28 sur 35, alors que visiblement, il y a un écart. L'un a 21 et l'autre 28, ou l'un a 28 et l'autre 35. C'est un peu technique, mais si on tient compte de cet écart, cela bascule au niveau du résultat. Vous avez répondu, Monsieur CARRÉ, sur des critères qualitatifs, développement durable, social, etc., comme on l'a dit, nous sommes tout à fait d'accord, c'est bien. Vous donnez le point de vue d'EGS. Comme nous n'avons pas le contenu de Géraud, nous ne pouvons pas apprécier la qualité de son offre sur ces points.

Néanmoins, j'avoue que je suis gêné de donner un accord pour EGS, si j'ai conscience que sur un critère déterminant, notamment la note financière, eh bien, cela bascule au niveau du résultat.

M. CARRÉ.- Il y avait deux critères sur la qualité financière. Il y en a un concernant la pertinence et la cohérence, où cette fois, Géraud avait 5 points de plus par rapport à EGS. Concernant la redevance, c'est la même chose, chacun avait 28 points. Nous sommes arrivés à un résultat entièrement mathématique. Quand on regarde la valeur technique, sur 390 points, EGS est passé devant sur deux critères, avec 329 points, contre 301 pour Géraud.

Concernant les deux critères dont je vous ai parlé tout à l'heure, le développement durable et l'insertion sociale, il y a quand même un certain nombre de points de différence, 28, ce qui paraît important. Mais quand on prend la note pondérée, les critères techniques pour 60 % et la qualité financière pour 40, vous faites le total et on ramène tout ceci à une note sur 20. Il est vrai que c'est très serré, mais encore une fois, ce sont deux très bons candidats.

(Mme VELOSO et Mme CROCHAT quittent la séance à 21 h 30.)

M. PASTEAU.- Est-il prévu éventuellement de permettre à des circuits courts d'utiliser, hors période de marché, les marchés, et sinon, pourquoi ne pas essayer de pousser cet usage ?

M. CARRÉ.- À Montrouge, vous savez que nous avons une AMAP qui fonctionne très bien, avec 130 ou 150 clients. Concernant le marché, nous développons le bio et nous avons déjà du circuit court. Je vous rappelle que sur Victor Hugo, le maraîcher Lenoble est présent. Le bio est une chose, mais il faut multiplier tous ceux qui travaillent en circuit court.

M. le Maire.- Ces commerçants franciliens qui travaillent en circuit court, pendant la pandémie, rappelez-vous, par quoi ont-ils été sauvés ? Par le e-commerce, car beaucoup d'entre nous avaient commandé leur panier chez Lenoble ou d'autres, poissonnier, etc. Ils sont venus livrer à Montrouge, pendant la pandémie, chacun allait à vélo ou à pied chercher son panier, donc tout cela va dans le bon sens.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote pour : le groupe Montrouge ensemble.

Abstention : les groupes Demain Montrouge et Montrouge en commun.

Vote contre : Montrouge Ecologique et Solidaire.

M. CARLI-SASSOE ne prend pas part au vote, dans la mesure où il a participé au jury.

M. SAINTOUL.- Nous sommes contre les délégations de service public.

Départ de Mme CROCHAT qui donne pouvoir à M. TIMOTEO, de Mme LOPES et MEADEL qui donnent pouvoir à M. LE GALL (En application de la loi N°2020 – 1379 modifiée par la loi du 10 novembre 2021, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs).

2 - Rapport du délégataire du service public relatif à l'exploitation du stationnement payant en voirie pour l'année 2020

Rapporteur : M. MOULY

Délibération n°2021- 114

M. MOULY.- Le rapport dont je veux vous faire la synthèse ce soir concerne le compte rendu annuel d'activité d'une DSP pour stationnement payant sur voirie pour 2020.

L'année 2020 a été marquée par la Covid-19, et dans ce contexte, la Ville a voulu accompagner les Montrougiens dans cette période et leur rendre du pouvoir d'achat.

Plusieurs faits marquants : premier confinement, gratuité du 16 mars au 1^{er} juin inclus ; second confinement, gratuité du 30 octobre au 3 janvier. Pour mémoire, Montrouge fut l'une des seules villes à faire ce choix, contrairement à ses collègues.

Modification du nombre de places, 169 places de zone rouge en zone verte, 175 places de moins, principalement en zone rouge.

Une mesure afin de rendre du pouvoir d'achat aux Montrougiens, la baisse de 30 % sur l'ensemble des abonnements.

Le chiffre d'affaires : en 2019, la Ville avait touché 900 047 € sur des recettes de 2 233 709 €, et le délégataire 1 333 662 €. En 2020, la Ville a touché 850 000 € sur des recettes de 1 420 206 €, et le délégataire, 571 206 €. Avec une telle baisse de chiffre d'affaires, le résultat net s'en est trouvé affecté, et est, pour la DSP, de – 408 495 € pour cette année.

Pour répondre aux différentes questions transmises, Monsieur TIMOTEO, en moyenne, une place en zone rouge a comme recette 934,69 € par an, en zone verte, 634,26 € par an. Je compte les abonnements plus les visiteurs.

Pour répondre à M. LE GALL, les 83 369 € dans les charges d'exploitation correspondent à des provisions de charges.

Enfin, les plaques étrangères, aujourd'hui, ont un traitement différent, dans la mesure où l'ANTAI ne fait pas de regroupement interpayes. Autrement dit, Streeteo met bien des FPS, et ceux-ci ne sont pas contestés, mais pas recouverts par l'ANTAI.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

M. LE GALL.- Merci Monsieur MOULY, de la synthèse, et merci de vos réponses aux questions posées. Une interrogation sur le rapport, qui parle de 175 places qui auraient disparu. Savez-vous où elles sont passées ? Cette disparition est assez étrange.

Quelle action la Ville va-t-elle mettre en place vis-à-vis du taux de PMR anormalement élevé constaté par le délégataire ? Je crois qu'il parle de 30 % de constatation de PMR, sur les véhicules garés en surface dans la ville.

M. PASTEAU.- Je dois avouer que je n'ai pas eu le temps de me faire une opinion complète sur le sujet, mais j'ai des interrogations. Il y a un historique à Montrouge sur le sujet Indigo, c'est une société privée qui a obtenu de notre commune une délégation de service public généreuse, qui en a tiré profit. Début 2020, un risque se réalise, la société rencontre des déboires en raison de la crise du Covid-19, un événement imprévisible, irrésistible, indépendant de la volonté de la commune et qui s'impose à nous.

Deux ans après le début de la crise, alors qu'il n'y a plus de force majeure, ce projet d'avenant tente de trouver de nouveaux termes à cette délégation. Est-ce un cadeau ?

Nous entendons les arguments cités dans le document, la prise en compte de cette différence que vient de citer M. LE GALL, entre le nombre d'emplacements théoriques et le nombre d'emplacements constatés, les pertes liées aux décisions de la Ville, et enfin, nous nous demandons si ce nouvel accord que vous proposez sort du cadre...

M. MOULY.- C'est la troisième délibération. Je veux bien vous entendre sur celle-là, mais il s'agit de la troisième.

M. PASTEAU.- Je poursuis. On se demande si ce nouvel accord que vous proposez sort du cadre, même adapté à la marge de l'ancien contrat, et dessine les contours d'un nouveau contrat privant la commune de revenus. Le partage de risques se fait-il à égalité entre toutes les parties prenantes ?

Le principe d'une délégation de service public sur un sujet clé pour l'action face au dérèglement climatique nous semble inapproprié. Il serait bon de le remettre en question.

M. le Maire.- D'autres questions ?

M. MOULY.- Je ne sais pas où sont les 195 places, ou du moins, quelles places ont été supprimées, mais un certain nombre ont servi pour les terrasses Covid-19. Ensuite, sur le PMR, oui, nous avons vu cela, et je peux vous dire que nous avons lancé une stratégie, à savoir que nous avons fait une campagne de prévention, de mémoire, au mois d'octobre. Nous avons posé des petits papiers sur les voitures qui se garent sur les places payantes – je ne parle pas des places PMR –, avec le message : « Votre carte n'est pas conforme », « votre carte est une photocopie », etc. Nous avons dit que cela ne rentrait pas dans les cadres.

Nous nous sommes mis à verbaliser depuis novembre 2021. C'est le choix qui a été fait, et donc, cela commence à produire des effets, nous avons un graphique que je pourrai bien évidemment vous transmettre. Je vous le transmettrai par mail, une fois que je l'aurai commenté : jusqu'à présent, nous avons un taux de PMR, dans les zones rouges, de 39 à 45 %. Avec la verbalisation, nous sommes descendus à 20 %. Nous prenons cela à bras-le-corps et nous réfléchissons.

Il y avait deux options : la première était de forcer toutes les personnes en situation de handicap à se faire référencer dans la boutique Indigo, située au niveau – 1. C'est la politique parisienne. La deuxième politique était de verbaliser les fausses cartes. Nous avons préféré les verbaliser et cela fonctionne.

M. BOUCHEZ.- Nous prenons acte. Il n'y a pas à voter.

M. le Maire.- Nous prenons acte.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote pour : le groupe Montrouge Ensemble.

Abstention : les groupes Demain Montrouge, Montrouge écologique et solidaire et Montrouge en commun.

3 - Rapport du délégataire du service public relatif à l'exploitation des parcs de stationnement pour l'année 2020

Rapporteur : M. MOULY

Délibération n°2021- 115

M. MOULY.- Le rapport que je vous présente ce soir concerne le compte rendu de la délégation de service public pour les parkings souterrains, pour 2020.

Faits marquants : une baisse pour cause de Covid des parkings de type horaire. Sur ces derniers, le chiffre d'affaires est en baisse de 20 %, passant de 295 599 € en 2019 à 240 953 € en 2020, avec

une très forte baisse sur Messier (– 53 %), notamment parce qu'Auchan qui, jusqu'à présent, achetait des tickets, en achète beaucoup moins.

Ensuite, sur les parkings abonnés, l'ensemble des parcs ont vu leur nombre d'abonnements en 2020 diminuer du fait du confinement et de la gratuité mise en place sur la voirie.

Néanmoins, on a pu quand même constater qu'en dépit de la baisse du volume d'abonnements, le nombre d'abonnements ne bouge pas tellement sur certains parkings.

Il y a deux explications à cela : l'effet année pleine de la souscription de 70 abonnements de la société Spie en octobre 2019 sur le parking Maurice Arnoux, qui faisait un projet immobilier avenue de la Marne ; une hausse des abonnements malgré le contexte de la crise sanitaire sur le parc Gabriel Péri, expliqué par la proximité du centre-ville et un fort plébiscite des résidents.

Les recettes réelles s'élèvent à 1 272 889 €, ce qui est inférieur aux recettes indexées à 1 524 507 €. La Ville ne touchera rien, car la grosse différence entre les deux DSP est que sur la DSP numéro 1, qui s'appelle la voirie, nous avons une partie variable et une partie fixe. Sur la DSP numéro 2, nous n'avons pas de partie fixe.

Pour répondre aux différentes questions qui nous ont été transmises, Monsieur LE GALL, les 76 000 sollicitations correspondent bien à une statistique nationale. La subvention de 58 000 € est une subvention forfaitaire de fonctionnement versée par la Ville pour un transfert d'investissement que la Ville n'avait pas réalisé en 2013. Nous payons cela jusqu'en 2026.

C'est un montant de 29 000 € annuels, mais porté à 58 en 2020, parce qu'en 2019, nous ne l'avions pas versé.

Le compte de résultat 2020 vous a été transmis dans la deuxième annexe, pas dans la première.

Ensuite, Messier est un parking sur lequel il y a eu beaucoup d'investissements, ce qui explique les 226 000 € d'autres charges, qui sont des dotations aux amortissements qui expliquent que le compte de résultat de Messier soit déficitaire. Je l'ai retrouvé dans le gros pavé, en page 60 du rapport.

Vous aviez encore posé une autre question, en page 8, il y a en effet une erreur matérielle. Les recettes réelles de 2020 ne sont pas les mêmes que 2019, qui sont de 1 272 889 €, celles de 2020 étant de 1 242 486 €. C'est pourquoi j'ai expliqué qu'elles étaient à peu près semblables.

M. LE GALL.- Une interrogation sur le taux de places pour PMR dans les parkings souterrains. On a 30 places PMR pour 1 502 places, au total. Quelle est la trajectoire et comment réussir à améliorer ce pourcentage ?

Dernier point, je pense que la Ville est fondée à demander à son concessionnaire de ne pas utiliser des arguments tel qu'un changement de logiciel pour présenter des comptes un tout petit peu bancals. Je pense que vous avez le droit d'être plus fermes vis-à-vis de votre délégataire, pour que les documents transmis répondent aux normes normales de la comptabilité privée française.

La réponse que vous me faites, Monsieur MOULY, sur le déficit par place à Messier, je la comprends, mais il faut quand même se poser des questions, car quand on a un coût par place déficitaire à – 4 141 €, il y a forcément un problème à régler. Cela veut probablement dire soit que les détails ne sont pas suffisants au regard des investissements réalisés, soit que les investissements sont trop importants au regard du tarif pratiqué.

M. MOULY.- Je suis d'accord avec vous, c'est soit l'un soit l'autre. C'est toute la logique de la prochaine délibération de mettre tout cela en cohérence.

M. LE GALL.- Et la réponse sur les PMR ?

M. MOULY.- Sur les PMR, nous avons une logique : il faut notamment que nous réfléchissions sur l'accessibilité de l'ensemble des parkings. Vous savez que des parkings souterrains font partie intégrante de copropriétés, et à ce moment-là, il faudra réfléchir à l'accès. Une réflexion est en cours

de mise en place sur l'augmentation du nombre de places de PMR, comme nous allons réfléchir à l'installation de bornes électriques, etc.

M. le Maire.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote pour : le groupe Montrouge Ensemble.

Abstention : les groupes Demain Montrouge, Montrouge écologique et solidaire et Montrouge en commun.

M. le Maire.- Nous prenons acte.

(Il est pris acte du rapport à l'unanimité.)

4 - Avenant numéro 2 à la concession de service public relative au stationnement payant sur voirie à passer avec la société Indigo

Rapporteur : M. MOULY

Délibération n°2021- 116

M. MOULY.- Nous avons à nous prononcer sur un avenant et non pas sur l'intégralité de la DSP. L'avenant permet plusieurs choses : premièrement, l'actualisation du nombre de places en zone rouge et en zone verte. Je ne reviens pas sur ce que j'ai expliqué dans le premier rapport, notamment pour la création de terrasses et pour les différents projets de la Ville. Deuxièmement, il y a une prise en compte de la baisse des tarifs pour 2020, dans le but de conserver le pouvoir d'achat des Montrougiens ; tarifs que nous allons maintenir à ce niveau en 2020, 2021, 2022, et ainsi de suite.

C'est la pérennisation de ces tarifs.

Enfin, il est bon d'ouvrir une réflexion globale sur la politique de stationnement voirie et souterrain. On ne peut pas vouloir une ville avec des pistes cyclables, des espaces verts, des voies de bus, des places de livraison, des terrasses, et laisser le stationnement.

Il va falloir que nous fassions des choix, et le problème est que nous avons une DSP faite en souterrain datant de 2014, et une deuxième DSP relative aux parkings en souterrain. Aujourd'hui, il faut que nous parvenions à relier les deux. Pour reprendre ce que M. LE GALL a dit tout à l'heure, il y a à mon avis une cohérence à trouver avec les prix du souterrain faits il y a quelques années et qui ne sont pas forcément au goût du jour cette année. Il faut retravailler complètement la cohérence, à la fois avec les projets qui ont pu vous être présentés en termes de communication, car cela va avoir des impacts sur les places. Quand on fait un projet rue de la Vanne et que les riverains demandent que nous supprimions 50 % des places, si nous supprimons des places en stationnement, on voit bien que cela peut avoir un impact sur l'intégralité de la DSP, qui est basée sur un nombre de places en zone rouge et en zone verte, et un certain nombre de choses. C'est un avenant transitoire qui bloque les choses pour 2020, 2021, 2022.

M. le Maire.- J'ajouterai que la question du stationnement est évidemment liée à l'évolution de notre ville. La volonté de notre majorité est de réduire autant que possible la place de la voiture sur l'espace public, pour transformer cet espace soit en espace vert, soit en espace aménagé, pour améliorer la qualité de vie des Montrougiens.

Le projet est magnifique, les allées Jean Jaurès l'ont amplement démontré. Nous avons supprimé des places de stationnement au profit de terrasses, au profit de pistes cyclables, au profit de promenades plantées. Nous allons continuer, nous avons parlé de Péri-Ginoux-Gautier, là aussi, de

nombreuses places de stationnement vont être supprimées et de nombreux arbres plantés. M. MOULY a évoqué la rue de la Vanne et d'autres projets suivront.

Il faut que le stationnement évolue. Il y a eu la crise, il y a des évolutions, cet avenant vient à un moment important de la délégation, mais bien sûr, il y en aura d'autres. Notre objectif est d'arriver à terme à une seule DSP avec un seul opérateur, qui gèrera intelligemment le stationnement en voirie et le stationnement en souterrain, avec l'objectif d'essayer d'inciter au maximum les voitures à aller sous la terre pour libérer l'espace au profit des Montrougiens.

M. SAINTOUL.- La tentative de M. MOULY d'expliquer que nous ne votons pas sur les délégations mais sur un avenant est touchante, et même un peu naïve. En réalité, nous sommes amenés à nous prononcer sur le principe de la DSP, puisque vous nous expliquez que c'est un avenant qui a vocation à être transitoire. Nous comprenons, à travers cette observation et celle de M. LENGEREAU, la vôtre, Monsieur le Maire, que nous sommes capables de signer des délégations sur des années, mais nous sommes, d'une certaine façon, sommés de sécuriser l'investissement ou la rentabilité du délégataire.

Nous sommes les mains liées, mais en même temps, nous allons trouver des solutions pour fluctuer au fil des années, etc.

Nous n'aurions pas ce problème si nous étions en gestion directe. Nous serions donneurs d'ordre et nous saurions quel est notre parc, quel est le volume de places disponibles, etc. Nous pourrions gérer et nous n'aurions pas à nous dire : pendant deux ans, il faudrait trouver un contrat transitoire pour que ce soit acceptable aussi par le délégataire, etc. De fait, nous avons deux contrats modifiés et qui sont, d'une certaine façon, fusionnés, mais les conditions de départ ne sont plus respectées et cela pourrait tout à fait justifier, même de votre point de vue, de lancer un nouvel appel d'offres.

Il y a une forme de bouleversement. A priori, la collectivité n'a pas pour vocation de sécuriser les investissements, ou que sais-je, du délégataire.

Dans l'ensemble, de toute façon, nous sommes contre le principe des délégations de service public. Nous expliquer que nous avons un contrat qui nous tient sur des années et que l'on doit piloter à vue parce qu'il y a des aléas, après tout, c'est le principe du risque, les aléas doivent être portés par le délégataire, et pas par la collectivité. Si on nous explique qu'on fusionne des délégations pour n'en faire qu'une, nous ne voyons pas pourquoi il ne faudrait pas *a minima* refaire un appel d'offres.

Pour toutes ces raisons, je ne vois pas de raison d'approuver cette délibération.

M. LE GALL.- Notre groupe demande le report de cette délibération, dans la mesure où nous avons fait une demande de documentation supplémentaire, à savoir avoir la transmission des contrats initiaux, ce qui n'a pas été opéré. Nous n'avons pas suffisamment d'éléments pour avoir un avis éclairé sur cette délibération. Je vous demande de bien vouloir la suspendre. Merci.

M. MOULY.- Je vais répondre sur ces deux points. Je n'ai peut-être pas eu vos questions, il ne me semble pas avoir vu la DSP, parce que c'est public, il n'y a aucun souci pour que vous l'ayez. Sur l'avenant numéro 2, c'est très simple, si vous avez des questions principalement, vous pouvez les poser, je vous répondrai, parce que j'ai les documents.

Deuxième point, Monsieur SAINTOUL, je pense que vous avez pointé quelque chose : fallait-il ou non mettre en DSP, ou rester en régie directe ? Ce n'est pas la question de ce soir. C'est la question sur laquelle vous voulez aller, mais ce n'est pas la question. Aujourd'hui, nous sommes sur une DSP, il faut arriver à remettre les choses, non pas à sécuriser le délégataire, parce que lorsqu'on voit qu'en 2019, la Ville a touché 900 047 € sur une recette de 2 233 709 €, le délégataire 1 333 662 €, et qu'en 2020, la Ville touche 850 k€ sur 1,420 M€ de recettes, et le délégataire 571 k€, on ne peut pas dire que l'on a réellement sécurisé le délégataire.

Pourquoi sommes-nous passés en DSP ? À l'époque, je me posais la même question. Il s'avère que maintenant, j'ai quelques chiffres. Le stationnement à l'époque rapportait 100 000 €. En régie directe, c'était 100 000, 99 000 et quelques.

Des choix ont été faits. Aujourd'hui, nous parlons de l'avenant, demain, d'autres choix seront faits sur la politique globale, je pense que le programme ou la feuille de route qui m'a été confiée par le maire est suffisamment claire : il faut réadapter nos tarifs souterrains de telle sorte que les voitures aillent dans le souterrain pour libérer de l'espace public afin de créer des aménagements.

M. le Maire.- Nous avons compris que M. SAINTOUL est contre les délégations de service public, mais nous considérons que c'est une très bonne formule pour gérer un certain nombre de services publics. Elle a fait ses preuves dans de nombreuses communes de France et notamment à Montrouge, et nous sommes satisfaits de la manière dont Indigo nous accompagne sur le stationnement. Nous savons que nous pouvons faire beaucoup mieux dans les années qui viennent et c'est pourquoi nous allons essayer de faire converger les deux DSP à l'avenir.

Monsieur LE GALL, vous dites que vous n'avez pas eu ces éléments. Tout a été transmis, tout est public, la transparence est là, nous ne retirerons pas cet avenant ce soir. Il est important qu'il soit voté et que nous puissions avancer.

M. TIMOTEO.- C'est une explication de vote. Beaucoup de choses ont été dites, de part et d'autre de cette salle. Je ne voudrais pas rappeler à M. MOULY les positions qu'il a eues aussi sur la question de la DSP et les positions plus générales sur la transformation du stationnement à Montrouge, ce sera pour une autre séance. Cela dit, je rejoins le propos de M. SAINTOUL de tout à l'heure, non pas quant à une position sur la nécessité d'une DSP ou pas, je n'ai pas de religion arrêtée sur le sujet, j'avais une position sur la nécessité ou non d'une DSP pour le stationnement de Montrouge.

Non, il n'en fallait pas, je reste convaincu du sujet.

Même si vous avez expliqué, Monsieur MOULY, les changements opérés, la tentative de re-contextualisation du marché ou de la délégation telle qu'elle est faite aujourd'hui, finalement, soit l'économie générale de cette délégation reste la même, auquel cas, je ne l'ai pas soutenue et je ne vois pas pourquoi nous soutiendrions un avenant venant en appui de cette délégation de service public principal, soit elle n'est pas la même, auquel cas il faut dénoncer la délégation et faire en sorte qu'un autre marché soit conclu.

D'une manière ou d'une autre, je ne vois pas comment on peut apporter un soutien à cet avenant proposé ce soir.

M. SAINTOUL.- Nous ne nous voyons pas assez, c'est donc l'occasion d'une petite controverse intellectuelle de temps en temps. Vous nous avez gratifiés de quelques fausses évidences sur lesquelles je n'ai pas pu réagir, j'essaie. Vous nous expliquez que nous n'avons pas inventé les DSP, donc cela marche. C'est un paralogisme manifeste. Le fait que vous n'ayez pas inventé l'esclavage n'est pas la preuve que c'est une bonne chose.

Quand on utilise des arguments, il faut être cohérent. Je suis taquin, mais cela vaut la peine de vous rendre compte que vos raisonnements sont biaisés.

Vous nous avez dit qu'à propos de la délégation concernant le marché, c'est l'e-commerce qui nous avait sauvés pendant le confinement. Nous avons un cas évident de faux raisonnement, de paralogisme. D'après vous, le modèle vers lequel nous devons tendre est celui du confinement. L'argument que vous preniez est en réalité la preuve de ce qu'il ne faut pas faire.

C'était pour le plaisir de la rigueur intellectuelle.

M. MOULY.- Il ne faut pas avoir honte de ces positions que nous avons tenues. Oui, j'étais contre la DSP telle qu'elle était montée. Aujourd'hui, quel est l'avenant ? C'est ce que tout le monde autour de la table avait souhaité, c'est-à-dire une baisse des tarifs pour les Montrougiens. C'est ce que tout le

monde avait mis dans son programme, c'est-à-dire une réflexion globale de stationnement. Je veux bien, chacun tient son rôle, c'est logique, nous allons passer au vote, j'ai compris les positions des uns et des autres.

Ne vous inquiétez pas, je n'ai pas changé là-dessus, mais quand c'étaient les prix à l'époque que nous demandions ce soir, voilà....

M. le Maire.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote pour : le groupe Montrouge ensemble.

Vote contre : les groupes Montrouge en commun, Montrouge écologique et solidaire.

Ne prend pas part au vote : le groupe Demain Montrouge.

M. LE GALL.- Nous ne prenons pas part au vote, puisque nous n'avons pas la documentation suffisante.

5 - Désignation des membres du jury de concours relatif à la mission de maîtrise d'œuvre propre au projet de requalification pour l'aménagement du square Schuman et de ses abords

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021- 117

M. le Maire.- C'est un projet magnifique qui vous a été présenté en début de réunion. Nous souhaitons, dans le même esprit que les allées Jean Jaurès, continuer de développer ici, à Montrouge, notamment dans le cœur de ville, des aménagements urbains qui permettent d'aménager des espaces verts, des promenades, des terrasses. Nous avons eu l'opportunité d'acquérir fin 2019 une parcelle, la C74, d'une surface de 1 380 m², une ancienne imprimerie, située dans le parc Schuman.

Nous avons également décidé que les deux parcelles du 47, 49 rue de la République, qui font au total 800 m², ne seraient pas construites mais intégrées au projet du parc Schuman.

Le projet est de lancer un concours de paysagistes sur l'ensemble de ce parc agrandi, de démolir une partie des bâtiments de la parcelle 174, de reconstruire une coque commerciale pour avoir un restaurant à cet endroit dans le parc. Le périmètre comprend toute la requalification du square Schuman, la requalification du parvis de l'église Saint-Jacques, qui sera largement agrandi à l'entrée du métro, la démolition des hangars existants, la démolition des deux parcelles 47, 49 rue de la République, que tout le monde attend avec impatience, la requalification de la rue Gabriel Péri, qui permettra de faire la jonction entre l'Hôtel de Ville et Péri-Ginoux-Gautier, et la requalification de la roseraie, en face, à côté de l'ARPAVIE, et qui donne sur l'école Rabelais.

C'est un périmètre au total de 12 100 m², plus d'un hectare, et nous aurons un square Schuman agrandi, 5 400 m², le parvis de Saint-Jacques agrandi aussi, 1 600 m², la rue Gabriel Péri, 2 600 m², la rue Sadi Carnot et la roseraie. Nous avons pris le périmètre très large, de façon à tout intégrer, pour que le projet soit cohérent et réussi.

Nous prévoyons une enveloppe financière totale, à ce stade, de 8,3 M€, mais c'est une prévision avant le concours, et comme nous l'avons dit pour Péri-Ginoux-Gautier, une fois que nous aurons connu le projet, et après le concours et la concertation, cette enveloppe est évidemment susceptible d'évoluer.

Pour réaliser l'opération, nous avons lancé un concours restreint de maîtrise d'œuvre. Les paysagistes urbanistes de la place sont en train de réfléchir et de « plancher ». Nous aurons leur résultat au cours du premier semestre 2022 et nous pourrions présenter aux Montrougiens un très beau projet.

Pour tout cela, il faut désigner un jury, qui doit avoir deux composantes.

A) Des membres avec voix délibérative :

- votre serviteur ;
- les membres de la commission d'appel d'offres ;
- quelques experts, nécessaires pour participer à un concours. Nous proposons :
 - Mme Clémentine Roméo, urbaniste CAUE 92 ;
 - M. Sylvain Morin, paysagiste en exercice ;
 - M. Antoine Quenardel, paysagiste en exercice ;
 - M. Bruno Dumetier, Architecte-conseil de l'État.
- Les membres désignés par le Conseil municipal, dont il est estimé que la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours :
 - M. Georges Burrier, directeur adjoint des mobilités au Conseil départemental des Hauts-de-Seine. C'est important, car les Hauts-de-Seine sont concernés par la rue Gabriel Péri ;
 - M. Olivier Lidon, responsable Circulation et Aménagements Urbains RATP/Agence des Hauts-de-Seine. C'est important également, la RATP étant concernée par cet aménagement.

B) Pour les membres à voix consultative, nous proposons de désigner :

- - Mme Malika Laidi Bouima, directrice générale adjointe en charge de l'Aménagement Urbain et de la Transition écologique ;
- - Mme Eve Duval, directrice des Espaces verts ;
- - M. Damien Oberlé, directeur de la Valorisation des Espaces publics et des mobilités ;
- - M. Jean-Marie Bessin, directeur de l'Aménagement urbain.

Nous vous proposons d'arrêter la liste des membres de ce jury à voix délibérative et consultative pour choisir ce magnifique projet au prochain semestre.

M. BOUCHEZ.- Je vais renouveler une question que j'avais posée en AP3C : est-il possible d'intégrer Cécile RENARD-DELAUTRE, qui est chez nous architecte urbaniste... Quand j'interviendrais, comme pour le reste, un minimum de correction, c'est aussi d'arrêter de faire des bruits. Merci

Première demande : que les Montrougiens, notamment les élus, soient mieux représentés.

Ensuite, au cours des réunions de quartier, auxquelles j'ai assisté, à deux reprises, des gens ont mentionné le fait qu'il y avait des SDF et que cela les gênait. Je ne vais pas discuter sur le fond, mais dans le square Schuman, vous avez des SDF. C'est un peu dommage, lorsque l'enquête a été faite sur les possibilités d'aménager cet espace, il n'y avait pas de question ouverte permettant de faire d'autres propositions.

J'en avais notamment une à faire : prévoir un espace de logement pour des jeunes travailleurs et éventuellement aussi des personnes en situation de précarité, les SDF. Je vous suggère de prendre contact avec l'association Lazard, qui a réalisé des projets absolument magnifiques. Je pense que vous allez vous entendre entre personnes qui aiment les projets magnifiques.

M. PASTEAU.- Le document mentionne une coque commerciale dans cette zone. La municipalité reçoit-elle à l'heure actuelle des demandes de résidents de Montrouge pour exercer une activité commerciale sur cette parcelle ?

M. le Maire.- J'observe qu'aucun des groupes de l'opposition ne s'enthousiasme pour ce beau projet. C'est comme pour les autres, d'ailleurs, c'est assez surprenant.

Sur les réunions de quartier, quand nous avons annoncé ce projet, nous avons reçu des salves d'applaudissements. Les Montrougiens sont très satisfaits de voir que le parc Schuman va être un parc remarquable et que nous allons vraiment augmenter significativement les espaces verts à Montrouge. Nous aimons bien, quand cela va dans le bon sens, le souligner.

La question des SDF. Une attention très particulière leur est apportée, il y a des centres d'hébergement d'urgence à Montrouge, plusieurs ont été construits ces dernières années, il y a beaucoup de places à Montrouge et ils ont toujours la possibilité d'y aller. Nous les accompagnons avec humanité, bien sûr.

S'agissant de la coque commerciale, le projet est de faire un restaurant. Dans le cahier des charges du concours, il est demandé à ceux qui répondent de nous proposer un projet d'aménagement d'un restaurant de qualité, qui sera donc adossé au bâtiment que nous avons acquis et qui donne sur la rue Sadi Carnot. Cette coque commerciale est un restaurant, pour être précis, comme nous l'avons indiqué.

Ce sera un projet magnifique, dont je crois que nous pouvons collectivement nous féliciter et qui viendra enrichir encore le centre-ville de Montrouge.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

M. le Maire : les trois groupes d'opposition s'abstiennent ?

M. TIMOTEO.- Non, je vote pour le jury. Je vote pour la composition du jury. Nous ne délibérons pas du projet, mais du jury qui va porter un avis sur le projet.

M. le Maire.- Absolument. M. TIMOTEO fait partie du jury, parce qu'il est membre de la CAO. L'opposition est bien représentée, comme vous le souhaitiez.

Adopté à l'unanimité

Vote pour : les groupes Montrouge ensemble et Montrouge en commun.

Abstention : les groupes Demain Montrouge et Montrouge écologique et solidaire.

Nous passons aux affaires diverses.

AFFAIRES DIVERSES

1 - Dérogation municipale au principe du repos dominical

Rapporteur : M. CARRÉ

Délibération n°2021- 118

(M. CARRÉ donne lecture du rapport de présentation de la délibération.)

M. PASTEAU.- Je pense aux travailleurs qui doivent sacrifier, je ne vous apprends rien, leur vie de famille, la possibilité d'aller voir des connaissances, en travaillant le dimanche. Est-ce vraiment nécessaire, pour l'automobile et l'habillement, d'ouvrir ces commerces 12 dimanches dans notre ville ?

Y a-t-il des chiffres prouvant que c'est nécessaire à ces commerces et qu'ils respectent le volontariat ? Il y a toujours la crainte que le volontariat ne soit pas vraiment respecté et que cela soit plus ou moins contraint.

M. SAINTOUL.- Pour le dire avec plus de véhémence que la courtoisie de mon collègue, je vous dirai que le dimanche, les gens n'ont pas plus de pouvoir d'achat que le samedi et qu'il est parfaitement absurde d'obliger des salariés à travailler le dimanche et de les priver d'une vie familiale et sociale normale. Nous adoptons la position idéologique absolument inverse et nous ne voterons pas cette délibération, comme l'année dernière. Nous allons gagner du temps, je vous incite à vous reporter à l'argumentaire que nous avons utilisé l'an dernier, qui ne variera pas d'un iota.

M. le Maire.- Nous avons chaque année le même débat, nous vous répétons les mêmes choses. Premièrement, c'est une loi. Deuxièmement, ce sont les branches qui nous font ces propositions, Troisièmement, je pense que là aussi, travailler le dimanche en contrepartie d'une rémunération supplémentaire me paraît aussi aller dans le sens de l'histoire.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote pour : les groupes Montrouge ensemble, Demain Montrouge et Montrouge en commun.

Vote contre : le groupe Montrouge écologique et solidaire.

2 - Compte rendu d'activité de l'Établissement public foncier d'Ile-de-France pour l'année 2020, et perspectives 2021

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021- 119

M. le Maire.- Nous avons signé en novembre 2019 une convention d'intervention foncière avec l'EPFIF et nous avons signé un avenant à cette convention le 15 avril dernier.

Cette convention porte sur le secteur Marne Brossolette, situé à la croisée de l'avenue Brossolette Verdier et de la Marne. Il y a bon nombre de bâtiments dégradés. Nous avons demandé à l'EPFIF d'intervenir. Nous lui avons délégué le droit de préemption pour assurer la maîtrise foncière de cet îlot. Parallèlement, nous menons avec eux une étude pour le requalifier et faire une opération de renouvellement urbain avec eux.

En 2020, ils ont acquis par voie de préemption un appartement et une cave dans une copropriété située au 143 avenue Brossolette, au prix de 352 700 €. Ils ont également acquis en 2020 un studio en copropriété au 139 Brossolette et un appartement au 121 Brossolette. Il y a une contestation sur celui-là, c'est devant le juge.

En 2021, l'Établissement public foncier d'Île-de-France assurera le suivi des procédures engagées par les propriétaires.

Par ailleurs, nous avons également signé un avenant, qui porte sur le périmètre de la gare Châtillon Montrouge, pour anticiper le projet d'aménagement de quartier de gare.

Vous m'avez interrogé, Monsieur SAINTOUL, tout à l'heure, sur les habitants du quartier de gare, qu'il ne faut pas confondre avec le quartier que nous évoquions tout à l'heure, celui des Éditions Législatives Marne, où le foncier est parfaitement maîtrisé, il n'y a que deux acteurs, comme nous vous l'avons indiqué.

Sur le quartier Châtillon Montrouge, il va se passer des choses, une gare va être livrée en 2025, celle du Grand Paris Express, la ligne 15. Cela va devenir un nœud de communication très important : le croisement de la 13 et de la 15, et de l'autre côté, à Châtillon, l'arrivée du T6.

C'est évidemment dans le cadre des discussions que nous avons avec tous nos partenaires, bien sûr l'État, mais aussi la société du Grand Paris, le Département, la RATP, et d'autres acteurs publics et privés, tout le monde converge pour considérer qu'un quartier de gare dans le Grand Paris est un quartier sur lequel il y a une énorme pression foncière. La volonté des uns et des autres est évidemment d'aménager ces quartiers de gare pour permettre d'y réaliser des opérations de renouvellement urbain, à la fois pour construire plus de logements, et également des activités tertiaires, de nouveaux commerces, des équipements publics, etc.

Un projet urbain va se réaliser. Nous avons ici même délibéré pour définir ce périmètre de préemption foncière. Ce projet se construit. Nous avons reçu les riverains et échangé en réunion publique avec eux à plusieurs reprises. Nous leur avons expliqué les tenants et les aboutissants de cette évolution. L'EPFIF fait son travail de maîtrise foncière, dès qu'il y a une vente, l'EPFIF préempte. La maîtrise foncière s'accroît petit à petit.

En parallèle, nous allons lancer très prochainement une étude de programmation sur ce quartier. Nous le ferons avec tous nos partenaires. Lorsque cela aura avancé, nous en rendrons compte au Conseil municipal et bien sûr aux riverains et à tous les gens concernés dans ce quartier. Les choses suivent leur cours comme elles le doivent.

M. PASTEAU. - Il y a un an, à quelques jours près – je cite ce compte rendu –, était acté, en réponse à l'arrêté de carence suite au non-respect de la loi sur le logement social, le principe d'un avenant à signer en 2021, étendant le périmètre des recherches de l'EPFIF à l'ensemble de la commune.

En mars dernier, le Conseil municipal a approuvé cet avenant. Je n'ai pas compris s'il a été signé, ou en tout cas, les résultats de la veille semblent modestes. Faut-il encore attendre ? Tout cela pour cela ?

M. le Maire. - Il faut qu'il y ait des ventes. Quand un propriétaire décide de vendre, L'EPFIF exerce pour notre compte le droit de préemption, il acquiert le bien et le porte. C'est un portage foncier. Sur Châtillon Montrouge, pour l'instant, il n'y a pas eu de vente. Quand il y en aura, il fera son office.

M. PASTEAU. - En mars, l'avenant prévoyait que sur l'ensemble du territoire communal, les opportunités foncières seraient étudiées pour contribuer activement à la production de logements locatifs sociaux. Cela n'a pas été le cas ? C'est ce que nous avons voté en mars ?

M. le Maire. - Non, l'avenant portait sur Châtillon Montrouge.

M. PASTEAU. - Au temps pour moi.

M. le Maire. - Pas sur l'ensemble de la ville. L'EPFIF n'intervient pas sur l'ensemble de la ville, mais sur deux sites : Marne Brossolette, première signature, et ensuite, Châtillon Montrouge. C'est l'avenant que nous avons signé.

Pour le reste, la Ville a encore le droit de préemption lorsque ce sont des ventes de locaux tertiaires ou d'activité, mais c'est l'État qui a pris la main pour ce qui est du logement.

Faut-il approuver ou prendre acte ?

M. BOUCHEZ. - Nous prenons acte.

Tous les groupes prennent acte

(Il est pris acte à l'unanimité.)

3 - Rapport d'activité 2020 du SIPPEREC

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021- 120

(M. le Maire donne lecture du rapport de présentation de la délibération.)

M. TIMOTEO.- Une remarque. Pas directement sur le rapport d'activité, qui est classique dans cette assemblée, je ne vais pas revenir sur les activités portées par le SIPPEREC et celle à laquelle notre collectivité raccroche le syndicat intercommunal. Cela dit, cette année, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt, peut-être plus que d'habitude, le rapport d'activité du SIPPEREC, notamment dans ses chapitres consacrés aux économies renouvelables, et en l'espèce, à la géothermie, puisque nous avons délibéré ici il n'y a pas longtemps sur le sujet. Je profite de l'occasion qui nous est donnée ce soir pour vous dire le regret que j'ai que la Ville de Montrouge, à ce stade, soit sortie du dispositif de géothermie tel qu'il nous a été proposé en délibération au dernier Conseil municipal. Je crois savoir que Vallée Sud Grand Paris, tout comme notre commune, ne fait plus partie aujourd'hui du tour de table qui constitue la SPL. Si cette situation durait un peu trop longtemps, cela serait dommageable pour l'implication que nous pourrions, et surtout que nous devrions avoir dans la production de ce type d'énergie.

La dernière fois, vous nous avez entendus, je crois qu'il y avait une assez forte convergence, si ce n'est une unanimité, sur les avantages de ce type de chauffage urbain, même si on peut y apporter quelques nuances en termes de coût.

Je profite de ce rapport pour que vous puissiez nous éclairer sur la position de Montrouge, car je ne comprends pas pourquoi ce qui était possible il y a un mois ne l'est plus aujourd'hui. Je ne crois pas, je reprends ce que j'ai dit sur la DSP, que l'économie générale du projet ait beaucoup évolué. Les permis miniers sont déposés, je pense que c'est de l'intérêt des Montrougiens de s'inscrire dans ce projet de géothermie, puisque nous avons la chance, à proximité et pas sur notre territoire, mais sur celui d'une ville voisine, d'avoir une ressource utilisable. Quand le réseau sera en fonctionnement, actif, je ne pense pas qu'arriver en simple client dans quelques années soit le meilleur schéma pour notre ville.

M. PASTEAU.- Je vais abonder dans le sens de mon collègue. Lors de la dernière session du Conseil municipal, nous avons vivement regretté le retard pris dans ce projet d'exploitation géothermique en raison des attermolements de notre commune, que vous avez portés au crédit de votre exigence sur des questions techniques et économiques. Nous avons bon espoir que ce projet démarre d'un bon pied, et notre assemblée l'a approuvé. Nous vous avons mandaté pour préparer les statuts d'une SPL, vous aviez évoqué l'idée de nous faire voter à cette session sur ces statuts, afin d'approuver l'adhésion de la Ville.

Je crois que nous avons affaire à une rechute. Ce soir, pas de statut. Où sont les statuts de la SPL ?

Il apparaît que le comité syndical du SIPPEREC, où vous êtes le représentant titulaire pour notre commune, a voté à l'unanimité des statuts qui ne mentionnent que deux signataires, le SIPPEREC et la ville de Malakoff. Serait-ce possible que vous ayez voulu imposer aux partenaires des conditions trop exigeantes au regard de l'implication financière proposée de notre commune ? Parfois, il faut accepter d'avoir un degré de contrôle inférieur à ce qu'on juge optimal.

J'ai cru comprendre que vous ne désiriez pas de travaux les années d'élection, cela éviterait d'irriter les gens. Cependant, il n'y a pas d'année blanche dans la lutte contre le réchauffement climatique. Les électeurs vous sauront gré de privilégier leur survie. C'est ce dont il s'agit, lorsque nous vivons, comme nous tous, au milieu de plus qu'un îlot, d'un archipel de chaleur urbaine, la cinquième ville la plus dense de France. Nous vous invitons à solliciter le SIPPEREC pour qu'il fasse jouer la clause des statuts de la SPL qui prévoit que notre commune puisse lui acheter des actions.

Ne tardons pas trop, sinon d'autres villes pourraient obtenir une modification sensible du projet qui serait à notre détriment et prolongerait encore d'autant l'entrée en service d'un réseau censé économiser l'émission de gaz à effet de serre.

Raccrochons nos wagons à ce beau projet. Nous espérons vivement que vous mettez à l'ordre du jour du prochain Conseil une délibération en ce sens.

M. le Maire.- Sur la géothermie, puisque c'est le sujet lié au SIPPAREC, toutes les fiançailles n'aboutissent pas. Nous étions fiancés avec Malakoff sur ce beau projet qui a cheminé pendant de longs mois, mais les fiançailles sont rompues et nous ne nous sommes pas mis d'accord avec Malakoff sur la gouvernance. Nous sommes tout à fait favorables à la géothermie, nous pensons, et nous l'avons même voté tous ensemble, que c'est une des solutions pour à la fois chauffer des bâtiments publics et des logements à Montrouge. Nous avons en effet la chance d'avoir un Dogger avec de l'eau chaude sous nos pieds, mais une fois que l'on a dit cela, il faut se mettre d'accord sur la manière dont les choses fonctionnent.

Nous avons travaillé d'arrache-pied sur un statut de SPL, j'avais plaidé pour que Vallée Sud Grand Paris soit autour de la table, pour les raisons que j'avais évoquées la dernière fois, parce qu'ils sont compétents en matière d'énergie, de géothermie et de voirie. Pour toutes ces raisons, nous avons réfléchi et cheminé ensemble. Tout était prêt, mais il manquait une chose, ce qu'on appelle le pacte d'actionnaires. Quand on crée une SPL, il faut un pacte d'actionnaires pour que les règles du jeu soient claires et que, lorsqu'on n'est pas d'accord, on puisse exercer un droit de veto.

Quand on construit un projet qui va durer une soixantaine d'années et pèse plus d'une cinquantaine de millions d'euros, qui a un impact sur notre ville, sur l'aménagement de ses voiries, il faut que l'on ait la capacité de peser sur les décisions, notamment les décisions principales.

Malakoff n'a pas souhaité qu'il y ait une minorité de blocage pour Montrouge, ni pour Montrouge et VSGP. VSGP et Montrouge sont sortis du projet. Malakoff a décidé de partir toute seule avec le SIPPAREC. C'est son droit.

Cela ne veut pas dire qu'à Montrouge, nous renonçons à la géothermie. Nous le ferons d'une autre manière, d'autres communes autour de nous ont fait de la géothermie toutes seules dans le passé, je pense à Bagneux, à Cachan, à Arcueil. Montrouge réfléchira à d'autres projets, éventuellement creusera son propre puits, mais il était hors de question que l'intérêt et l'avenir des Montrougiens ne puissent être défendus et exprimés dans une société dans laquelle nous n'aurions eu aucune minorité de blocage.

Voilà les raisons pour lesquelles ce projet est avorté, mais, encore une fois, la géothermie a sans doute un bel avenir ici, à Montrouge.

M. TIMOTEO.- Une réaction. Ce qui a fait capoter les fiançailles, c'est votre volonté que Montrouge à elle seule ait un droit de veto sur un projet où, en termes d'investissement, tout comme les autres villes d'ailleurs, nous restons très minoritaires, puisque c'est le SIPPAREC qui porte l'investissement. Le risque de l'investissement est porté par le SIPPAREC, ce ne sont pas les trois collectivités, en l'espèce, si on rajoute VSGP.

Votre souhait d'avoir ce droit de veto avec une majorité qualifiée, c'est comme cela que l'on dit à 80 %...

M. le Maire.- Une minorité de blocage, c'est un droit de veto. Si une décision prise par le SIPPAREC ne convient pas à la Ville de Montrouge, elle doit pouvoir s'y opposer. Nous sommes là pour défendre l'intérêt des Montrougiens. Si demain, le SIPPAREC décidait de projets ou d'investissements contraires à notre intérêt, nous devons avoir la possibilité de le dire. Ils n'ont pas souhaité cela, les conditions d'une gouvernance sereine ne sont pas réunies.

M. TIMOTEO.- Très bien, mais ne dites pas cela allait avec la minorité de blocage associée à Vallée Sud Grand Paris, puisque la contre-proposition faite, qui avait l'aval des autres associés, était de porter la minorité de blocage non pas à 20, mais à 30 %.

M. le Maire.- 29,1, puisqu'il faut être deux pour avoir une minorité de blocage. Nous étions prêts à aller à 29,1 avec VSGP, mais cela aussi a été refusé. Dans les deux cas, seuls ou avec VSGP, ce n'était pas possible. Ni VSGP ni nous n'y sommes allés, pour les raisons que j'ai indiquées.

M. TIMOTEO.- Dont acte, mais ne dites pas qu'il sera toujours temps de creuser un puits.

M. le Maire.- Pourquoi pas ?

M. TIMOTEO.- Techniquement, cela n'est pas possible.

M. le Maire.- Qu'en savez-vous ?

M. TIMOTEO.- Je peux vous le dire.

M. le Maire.- Je ne savais pas que vous étiez spécialiste de la géothermie.

M. TIMOTEO.- J'ai suivi un peu le dossier.

M. le Maire.- Il y aura d'autres projets. Il y a plusieurs villes dans le territoire.

M. TIMOTEO.- Nous pouvons nous raccorder au réseau, rien n'interdira de nous raccorder au réseau porté par le SIPPPEC et Malakoff, il n'y a pas de problème, nous faisons les travaux qu'il faut, mais il n'y aura pas de puits supplémentaire.

M. le Maire.- La SPL que nous avons imaginée se fera sans Montrouge.

M. LE GALL.- Je m'étonne de vos propos sur le fait que Montrouge souhaite ne pas s'engager dans des sociétés sans minorité de blocage, puisque sauf erreur de ma part, sur SOHP, je n'ai pas l'impression que nous ayons une minorité de blocage, puisque nous n'avons revendiqué qu'un siège. Il faut avoir un peu de cohérence dans ses propos, même arrivé à une heure aussi tardive.

M. le Maire.- Cela n'a aucun rapport. Nous avons choisi SOHP parce que la loi nous obligeait à céder, à fusionner avec d'autres pour respecter le fameux seuil des 12 000. Nous n'avions pas le choix. Soit nous allions avec nos amis de Clamart et de Châtillon, ce que nous ne souhaitons pas pour les raisons évoquées, soit nous trouvions un autre partenaire. Nous avons choisi SOHP, ce sont des gens sérieux, qui nous ont proposé un boni grâce auquel nous faisons du logement social. Nous n'avions pas le choix.

Or là, nous avons le choix. Je remarque que dans les écrits que vous nous avez proposés, vous disiez vous-mêmes, votre groupe, qu'il ne fallait pas s'engager à la légère dans cette SPL, que les intérêts des Montrougiens devaient être défendus. C'est ce que nous avons fait. Vous pourriez nous en féliciter, pour une fois.

M. SAINTOUL.- Effectivement, je ne pense pas qu'on puisse ce soir, autour de la table, avoir des éléments suffisamment précis pour entrer dans le vif du sujet. En réalité, vous allez camper sur vos positions, expliquer que vous défendiez les intérêts des Montrougiens, mais comme nous n'y siégeons pas, nous ne pourrions pas en parler.

Je vous suggère de faire une présentation exhaustive des éléments dont vous disposiez et qui vous ont amenés à prendre une telle décision, au prochain Conseil. Dans le cas contraire, je considère que cette histoire de géothermie vous aura surtout servi d'argument électoral dans une élection que vous avez perdue, et jusqu'à présent, votre bonne foi est sujette à caution.

M. le Maire.- Donc cela n'a pas servi.

M. SAINTOUL.- Oui, cela vous a servi peut-être à être un peu moins ridicules que vous ne l'auriez été autrement. Quoi qu'il en soit, vous nous avez fait miroiter pendant deux ans que nous participerions à ce projet de géothermie. Aujourd'hui, vous dites qu'on pourrait faire un trou à

Montrouge. On voit bien que tout cela n'est pas très maîtrisé, que les intentions n'étaient pas très claires.

M. le Maire.- Nous verrons bien.

Tous les groupes prennent acte

(Il est pris acte du rapport à l'unanimité.)

4 – Rapport égalité femmes/hommes

Rapporteur : Mme BAELDE

Délibération n°2021-121

M. le Maire.- En l'absence de Mme DE PABLO, Mme BAELDE nous le présente.

Mme BAELDE.- Je vous résume aujourd'hui le rapport sur l'égalité femmes/hommes, qui est une disposition instaurée par la loi pour l'égalité entre les hommes et les femmes, et vise à faire de cette thématique une politique publique territoriale qu'il convient de décliner à chaque échelon local. Ce rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes offre un panorama des actions de notre ville dans ce domaine, aussi bien en tant qu'employeur qu'en tant qu'acteur public sur son territoire.

À ce titre, il constitue un élément précieux pour se rendre compte de la mise en œuvre de sa politique de lutte contre les discriminations, au premier rang desquelles le sexisme.

Même si la crise sanitaire a différé certaines des actions entreprises, il ressort de ce rapport concernant l'année 2020 les éléments suivants : une féminisation marquée des emplois de cadre, catégorie A de la Ville, supérieure à la moyenne nationale dans la fonction publique territoriale ; une filière technique, une filière animation et une police municipale plus féminisées que la moyenne nationale, et un comité de direction strictement paritaire depuis cette année, alors que les femmes ne représentaient que 36 % des membres de cette instance en 2018.

Nous pouvons également nous féliciter qu'au sein de la nouvelle équipe municipale élue en juin 2020, une délégation de lutte contre les discriminations a vu le jour, et une autre sur la lutte contre les violences intra familiales a fait son apparition.

Le rapport fait également ressortir le renforcement de l'égal accès aux soins pendant la crise sanitaire et le maintien des interventions du Centre de planification et d'éducation familiale dans les collèges (sensibilisation des élèves à la vie affective, relationnelle et sexuelle), malgré les contraintes liées à la pandémie de Covid-19.

Et surtout, le rapport met également en exergue le fait que le Centre de planification et d'éducation familiale a mis en place un suivi des IVG médicamenteuses avec l'hôpital Baeckler, dont on peut se réjouir.

Ensuite, la programmation de spectacles de la saison culturelle 2020-2021 propose une réflexion sur la condition des femmes. Vous avez également pu assister il y a quelques jours à un spectacle à l'Espace Colucci qui mettait en avant les femmes.

D'autres éléments importants ont vu le jour, comme une passerelle entre l'école élémentaire et le collège, qui met en avant des ateliers autour de l'estime de soi, du respect de l'autre, de l'approche de la sexualité par les jeunes, qui est mis en place avec le centre de planification.

Vous retrouvez également un encouragement aux associations sportives, avec un apport de subventions pour créer de la mixité sur certains sports.

Ensuite, parmi les éléments que nous pourrions retenir sur 2021, il y a également la mise en place d'une permanence du CIDFF 92 au CCAS et la mise en place d'une convention avec le commissariat de Montrouge pour répondre aux urgences, notamment pour accueillir et mettre en place des dispositifs d'urgence pour les femmes touchées par des violences intra familiales.

En 2021, alors que la situation sanitaire semble moins critique, la municipalité poursuit et déploie son action en matière d'égalité femmes/hommes, notamment via de nouveaux dispositifs inscrits au sein de son Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation.

M. le Maire.- Merci pour cette présentation.

Mme CLAQUIN.- Tout d'abord, je remercie Mme BAELDE de cette présentation en l'absence de Mme DE PABLO. J'espère que vous pourrez répondre à mes questions.

Tout d'abord, c'est un rapport en deux parties, la première consacrée à l'égalité professionnelle au sein de la mairie de Montrouge, et la seconde sur les politiques publiques.

Sur la première partie, sur les effectifs, il y a un certain nombre d'éléments de constat, la proportion de femmes et d'hommes au sein des effectifs de la Ville et sur un certain nombre de thématiques. Il est dommage qu'il y ait peu de mise en perspective par rapport aux actions que la Ville conduit en tant qu'employeur, pour, peut-être, faire évoluer ces taux. Il n'y a d'ailleurs pas toujours de recul sur l'évolution des taux depuis 2019 2020, sur les années précédentes.

Que cela soit, par exemple, sur la formation, sur la répartition par catégorie, sur la part de titulaires et de contractuels au sein des femmes ou des hommes, on voit des différences de pourcentage, il semblerait qu'il y ait plus d'effectifs contractuels parmi les femmes employées par la Ville que d'hommes. À quoi cela est-il dû, y a-t-il des moyens de déprécariser les femmes ? Un certain nombre de questions se posent à la lecture de ces chiffres et on ne trouve pas forcément les réponses dans le rapport.

J'avoue avoir un petit sujet de compréhension sur les deux camemberts de la page 6. Si on reprend les chiffres, 68 % de femmes et 32 % d'hommes au sein de la Ville, avec 79 % des catégories A qui sont des femmes, j'avoue que je n'arrive pas à retomber sur 12 % des femmes et 20 % des hommes en catégorie A. Pouvez-vous fournir des explications sur ce sujet ?

Sur la seconde partie sur les politiques publiques, nous avons posé un certain nombre de questions, notamment lors de la commission, sur la façon dont la Ville mesure ses actions vis-à-vis des bénéficiaires, notamment des associations, et nous avons en particulier posé la question des indicateurs des conventions que vous passez avec les associations sportives, puisqu'elles sont citées.

Comment mesurez-vous que les choses avancent, que les associations remplissent bien les actions sur lesquelles vous avez conventionné avec elles, en l'absence d'indicateurs pour mesurer les évolutions ?

M. SAINTOUL.- Nous avons l'habitude, à chaque Conseil municipal, d'arriver avec une proposition. La première fois, il s'agissait de lutter contre la précarité menstruelle, et j'avais suggéré que la Ville s'engage dans cette direction, notamment en mettant à disposition des protections menstruelles gratuites. Je crois que cette idée est assez consensuelle, puisque même Mme Péresse a considéré qu'il était bon que la Région fasse de même dans les universités. Ce n'est ni ringard ni à contre-courant, c'est consensuel. Pourtant, cette idée n'a pas été reprise, alors même que la première fois que j'ai formulé cette proposition, on m'a dit que c'était une bonne idée. Je suis un peu contrarié et aussi un peu taquin, puisque les deux sont possibles. Rien n'a été fait. Quand se décide-t-on ?

M. LE GALL.- Un pas de côté par rapport à ce rapport, peut-être pour aider ma collègue Flora CLAQUIN : en AP3C, Carmelina DE PABLO avait dit que les camemberts de la page 6 n'étaient pas bons et qu'on nous fournirait la correction. Nous l'avons peut-être eue par mail.

Mme CLAQUIN.- Non, nous ne l'avons pas eue.

M. LE GALL.- Ce document est obligatoire au regard de la loi. Il faudrait ne pas se contenter de rappeler que la loi nous oblige à l'égalité entre les femmes et les hommes, mais que nos actes quotidiens le permettent. Or, j'observe que dans votre majorité, lorsqu'on regarde la représentation que nous avons mise en place lors du premier Conseil municipal de juillet 2020, la parité au niveau des administrateurs dans les différentes sociétés laisse parfois à désirer.

À la SEMARMONT, six hommes de la majorité siègent, à la SOGEB, il y a également plus d'hommes que de femmes. La proposition ce soir serait peut-être de rééquilibrer les choses et de permettre une parité en la matière, car si regarder les indicateurs poursuivis par la loi est nécessaire, il faut peut-être essayer d'aller plus loin, avoir un peu d'innovation et être pionnier en la matière, puisque c'est ce que vous avez essayé de nous décrire ce soir sur certains projets. Cela ne ferait pas de mal à notre commune.

Mme BAELDE.- Concernant les effectifs, et notamment le fait de déprécariser et le taux de femmes dans les emplois de contractuels : tout ceci s'explique, car c'est à l'image du national. Oui, en effet, les femmes sont plus touchées par les emplois partiels, et on les retrouve malheureusement souvent dans des emplois de contractuels dans la fonction publique. C'est une image nationale, ce n'est pas propre à notre ville.

Concernant les associations et les indicateurs, je laisserai M. VERZEELE répondre sur les associations sportives.

Pour reparler de la précarité, notamment la précarité menstruelle, vous vous en doutez, je suis naturellement pour mettre en place ce genre de chose, mais cela ne sert à rien de le faire sans avoir une stratégie. Mettre en place ce type de chose sans concerter les pharmaciens et l'Ordre national des pharmaciens, qui se situe plutôt au niveau régional qu'au niveau municipal, cela a peu d'intérêt. La précarité menstruelle est un sujet qui dépasse même les compétences d'une ville, et je pense que cela se règle dans d'autres institutions. Vous vous en doutez bien, d'autant plus qu'à la région, cela a été mis en place non pas dans les universités, mais dans les lycées, qui sont un des domaines de compétence.

Monsieur LE GALL, pour reprendre vos propos sur les conseils d'administration, j'ai envie de vous dire que l'égalité femmes/hommes, c'est aussi de l'équité. Aujourd'hui, on ne doit pas non plus obliger des femmes à rejoindre des conseils d'administration quand elles n'en ont pas besoin. Si au moment de la constitution des conseils d'administration, les femmes n'ont pas souhaité entrer dans ce type de structure, c'est aussi leur choix, nous ne sommes pas là non plus pour les obliger. L'égalité femmes/hommes ne doit pas se faire au détriment de nos compétences ni au détriment de nos choix et de nos affinités. Cela doit se faire dans le respect des affinités de chacun.

M. le Maire.- Voilà qui est clair.

M. VERZEELE.- Je vais donner la réponse concernant les associations, et pas uniquement sportives. L'ensemble de nos associations sportives, culturelles et autres de Montrouge sont ouvertes à toutes les Montrougiennes et tous les Montrougiens, sans discrimination.

Concernant les subventions, on m'a parlé la semaine dernière de subvention particulière pour accueillir des femmes dans les associations. Je ne vois pas vraiment l'intérêt, car qu'elles soient subventionnées ou pas, de toute façon, nous ne refusons pas les personnes qui viennent s'inscrire dans les associations. L'ensemble de nos associations prévoit de pouvoir accueillir... j'ai cité par exemple des sports qui ne sont pas féminins d'origine, comme le rugby, la boxe, le football, des femmes pratiquent ce genre de sport à Montrouge.

Ce qui est intéressant, au niveau des subventions, parce que vous poserez peut-être la question tout à l'heure, c'est la participation des enfants dans nos associations. Il est effectivement nécessaire de subventionner beaucoup plus des associations accueillant des enfants, parce que cela mérite un encadrement spécifique.

L'action de la direction des sports par rapport à l'accueil des femmes, c'est par exemple le football, qui nous a demandé il y a peu de temps des installations sportives, notamment en gymnase, pour les femmes. Nous avons trouvé des créneaux de gymnase, alors que l'on a du mal à en trouver à l'heure actuelle. Nous avons fait un effort dans ce sens.

M. SAINTOUL.- Je vais m'en tenir au sujet que j'ai abordé d'abord, sinon on verra qu'il y a une opposition de philosophie, même pour ce qui est de l'égalité femmes/hommes entre nous.

Mme BAELDE nous explique que la précarité menstruelle est un sujet de compétence régionale. En l'occurrence, ce Conseil municipal a délibéré tout à l'heure des plans d'action en matière de petite enfance, etc., qui sont de la compétence départementale, très manifestement, cela ne vous a pas posé de problème. Nous avons un CMS. Que le CMS mette à disposition des protections menstruelles pour les personnes qui le demandent, cela ne serait pas compliqué. Il pourrait y avoir des points de distribution dans la ville. Ce n'est pas une révolution à mener avec l'Ordre des pharmaciens ou que sais-je. J'observe que le mot « menstruel » ne figure même pas dans le rapport. Il ne faut pas nous expliquer qu'il y a eu une réflexion, qu'on s'est rendu compte qu'on n'est pas à l'échelle. Vous n'avez pas travaillé sur le sujet, dont acte. Mais il ne faut pas prendre les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages.

M. le Maire.- Vous faites une fixation sur ce sujet.

M. SAINTOUL.- Figurez-vous que cela concerne la moitié de l'humanité, au moins une fois par mois.

M. le Maire.- Mme BAELDE vous a expliqué que la région Ile-de-France s'était emparée du sujet, à juste titre, et qu'elle avait apporté des solutions. Pourquoi une collectivité devrait-elle s'emparer de ce qu'une autre fait bien ? Si c'est fait et bien fait par la Région Ile-de-France et que les femmes concernées, jeunes ou moins jeunes, en bénéficient, nous devons nous en féliciter.

M. SAINTOUL.- Elle a dit que c'était dans les lycées. J'ajoute qu'il y a des cas dans les universités. Croyez-vous que la précarité menstruelle s'arrête à 30 ans ?

Mme BAELDE.- J'ai bien entendu votre question sur le CMS et le fait qu'il peut en mettre à disposition. Sachez que si une femme se rend au CCAS et évoque des problèmes de précarité menstruelle et des besoins en serviettes hygiéniques, nous la renvoyons vers les associations adéquates, qui la dépannent. Vous avez même pu vous en rendre compte dans les différentes collectes qui ont eu lieu récemment, parmi les produits demandés en priorité, vous retrouvez des produits pour la précarité menstruelle. Nous n'allons pas mettre en place des distributeurs à tout-va dans une ville sans même savoir à quoi cela sert, ni comment cela peut être utilisé, pour certaines personnes. Surtout, si demain, nous devons répondre à la question de la précarité menstruelle, cela passe aussi par les pharmaciens, qui doivent être impliqués dans la démarche. Pour cela, il faut contacter l'Ordre national des pharmaciens.

M. SAINTOUL.- Si vous ne savez pas comment cela peut être utilisé, nous ferons des formations, ne vous inquiétez pas.

Mme BAELDE.- Cette solution doit être traitée à une échelle encore plus importante. Je pense que c'est un sujet national, un sujet régional, cela n'a rien à voir avec la consultation des pharmaciens d'une commune. En revanche, si demain, une femme se présente au CMS ou au CCAS et nous fait ce type de demande, au CCAS, nous avons les moyens de répondre, de la dépanner et de trouver des solutions avec les différentes associations de la commune. Je pense que c'est important aussi.

Mme COLAVITA.- Qu'est-ce que la précarité menstruelle vient faire dans l'égalité femmes/hommes ? À moins qu'il y ait des éléments masculins que j'ignore, nous parlons d'une politique permettant de mettre en avant les discriminations entre les hommes et les femmes, ou les femmes et les hommes. Quid de la précarité menstruelle ? Je voudrais recentrer le débat, même si le sujet est fort intéressant.

M. SAINTOUL.- Vous êtes bien entrée dans votre rôle de candidate des Républicains aux législatives, vous allez bien être alignée avec Mme Péresse. Au cas où vous ne l'auriez pas remarqué, cette question des protections menstruelles grève très sérieusement le budget des femmes. Forcément, pour les personnes qui ont un certain niveau de revenus, la différence est marginale et ne pèse pas énormément, mais pour beaucoup, c'est un sujet. Si vous considérez que les hommes, n'ayant pas ce genre de dépenses, ne sont pas d'une certaine façon avantagés, ou *a minima*, que les femmes, elles, n'en sont pas désavantagées, c'est bien votre droit. Je pense qu'à titre individuel, les femmes sont largement désavantagées, elles gagnent moins et dépensent plus pour des produits d'hygiène. Il me semble qu'une commune est capable de participer à rétablir un peu d'égalité en donnant à celles qui en ont le plus besoin le moyen de réduire leurs dépenses dans ce domaine.

Vous avez raison, cela ne concerne pas exclusivement les femmes. D'autres personnes peuvent avoir leurs règles et ne sont pas des femmes, mais je ne voulais pas entrer dans ce degré de détail, cela aurait sans doute perturbé la bonne compréhension de mon propos par des personnes qui n'ont pas l'expérience de ces sujets.

M. le Maire.- M. SAINTOUL est compliqué à suivre. Il est non seulement taquin, mais compliqué à suivre. On s'éloigne un peu du sujet.

M. SAINTOUL.- Ces sujets ne sont pas dans vos préoccupations.

M. le Maire.- Nous nous éloignons de l'égalité femmes/hommes, Mme COLAVITA a parfaitement raison.

Nous devons prendre acte de ce rapport.

Mme CLAQUIN.- Je souhaitais rebondir sur votre dernier propos pour abonder dans le sens de M. SAINTOUL, sur le rapport étroit qu'il y a entre la précarité menstruelle et l'égalité femmes/hommes. Au-delà de l'impact financier qu'il peut y avoir sur le budget des femmes, il y a aussi le fait que dans cette situation, notamment lorsqu'elles n'ont pas accès à des serviettes hygiéniques, des tampons, elles peuvent être amenées à rester chez elles, à ne pas aller à des rendez-vous professionnels, à rater des cours, à se voir fermer un certain nombre d'opportunités, ce qui peut avoir un certain impact à long terme et aboutir à des situations où elles sont sur des contrats plus précaires, moins bien payés, etc.

Je pense que le rapport vous échappe, de toute évidence, mais il est réel et étroit entre les deux sujets.

M. le Maire.- Nous devons prendre acte de ce rapport.

Tous les groupes prennent acte

(Il est pris acte du rapport à l'unanimité.)

Départ de M. VETILLARD

5 - Rapport en matière de développement durable de la commune

Rapporteur : Mme RABIER

Délibération n°2021-122

Mme RABIER.- C'est la deuxième édition du rapport développement durable pour la Ville de Montrouge. Je vous rappelle que ce rapport a pour objectif de positionner les stratégies des politiques

de la ville autour des cinq grandes finalités du développement durable inscrites dans le Code de l'environnement, qui sont : la lutte contre les changements climatiques, la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, le renforcement de la cohésion sociale et intergénérationnelle, l'épanouissement des êtres humains et la production et la consommation responsable.

Le contexte de 2019-2020, celui du premier rapport du développement durable, était celui de la crise sanitaire. Il avait été marqué par les mesures exceptionnelles que nous avons mis en place pour faire face aux premières vagues du Covid-19 et amortir les difficultés qu'elles causaient avec le plus d'agilité possible.

Pour cette deuxième édition 2021, nous espérons être sortis du Covid-19, cela n'a pas été le cas, la Ville a poursuivi son accompagnement en faveur des habitants, des commerçants et des associations, tout cela pour une résistance dans l'harmonie et la plus facilitée possible, à tous les niveaux.

Pour pouvoir construire une ville la plus durable possible, nous avons participé activement et lancé de grandes réflexions sur l'aménagement à travers le PLUI, le PCAET, le plan de mobilité, qui est en cours d'élaboration. Nous avons aussi travaillé sur des politiques publiques, en lançant des concertations sur le sport, sur le bien vieillir, tout cela pour préparer l'avenir et anticiper les enjeux, qu'ils soient climatiques, sociaux et économiques.

Nous avons aussi construit avec vous, avec les Montrougiens, de nombreux projets d'aménagement, comme l'extension du parc Schuman en cours d'élaboration, le réaménagement de la place Barbara et d'une promenade d'entre les deux gares, l'aménagement d'une rue jardinée à venir rue Sadi Carnot.

Nous avons collectivement délibéré sur de grands projets, comme le parc Boileau, la future maison des arts, l'espace dédié à l'innovation économique, la malheureusement regrettée, pour l'instant, géothermie, tout ceci pour une Ville de Montrouge plus verte, plus solidaire, plus épanouie, tournée vers l'avenir avec le plus de sérénité possible.

Comme l'an passé, nous avons essayé, dans ce rapport, organisé selon les mêmes chapitres que l'an passé, de cibler les objectifs de développement durable fixés par l'ONU, au nombre de 17 et dont je vous épargne la lecture.

Le premier chapitre de ce rapport de développement durable s'intitule « Montrouge sobre en énergie et respirable ». Le rapport du GIEC prévoit l'accélération forte des craintes qui étaient déjà celles de nos grands chercheurs, avec un emballement du réchauffement et une accélération des hausses de températures. Il est donc urgent de travailler à l'adaptation de nos villes les plus denses, en particulier, pour pouvoir résister à ces changements climatiques, et lutter contre les îlots de chaleur en fait partie, évidemment, mais pas seulement. Il faut aussi restaurer une biodiversité fonctionnelle, afin de lutter contre les espèces envahissantes et permettre à la nature de s'épanouir harmonieusement et en toute fonctionnalité.

La Ville de Montrouge a décidé de baisser la place de la voiture dans les aménagements, dans tous ses aménagements, pour favoriser la place de la nature dans la ville, et la place du végétal en particulier. C'est notre « fil vert ».

Les actions de la Ville, tous les projets d'aménagement incluent le déploiement de mobilités douces, de mobilités actives et une forte augmentation de la nature en ville.

Également, nous avons poursuivi le déploiement du système de management de l'énergie, avec un objectif fort de diminuer de 40 % nos consommations d'ici 2030 pour tous les bâtiments communaux de plus de 1 000 m², pour être en conformité avec la loi Elan, mais le système de management de l'énergie que nous avons initié il y a deux ans va nous y aider plus rapidement.

Pour cela, nous avons des programmes de rénovation de 13 écoles en cours. L'État s'est engagé à financer ces programmes à hauteur de 70 %. Nous espérons qu'il tiendra sa parole. Nous allons rénover aussi trois gymnases de la même manière, avec une aide de l'État conséquente.

Nous réalisons aussi des audits énergétiques. Pour la qualité de l'air, nous avons poursuivi le plan d'action pour la qualité de l'air dans les écoles, notamment en installant des capteurs CO2 dans 155 classes de la Ville de Montrouge, ainsi que des purificateurs d'air, et nous avons remplacé des chaudières à l'Hôtel de Ville et dans l'école maternelle Briand, par exemple.

La ZFE est en cours de déploiement et nous poursuivons, au côté de la métropole du Grand Paris, cette mise en place.

Nous participons également aux consultations sur le PLUI qui va décider de l'avenir de l'aménagement de notre territoire, et du plan climat air énergie territorial, en ligne sur le site de la Ville de Montrouge pour consultation des habitants. Je vous invite à donner votre avis sur le site.

« Montrouge belle, verte et durable » est un autre chapitre de notre rapport. Comme je vous le disais, le retour de la nature et d'une nature fonctionnelle est un fil très important dans la ville, parce que la biodiversité, c'est aussi une manière de gérer les pics de pluviosité, qui sont importants avec les effets du changement climatique, de capter le carbone, de filtrer l'air, de garantir une fraîcheur et de diminuer le bruit pour un bien-être plus important. La nature est notre meilleur atout face à ces problèmes climatiques.

Nous avons mené une politique très volontariste pour végétaliser, et ce n'est que le début, avec :

- une augmentation de 10 % des surfaces totales de pleine terre pour tous les projets d'aménagements sur lesquels nous avançons avec nos partenaires ;
- un plan « arbres », avec 118 plantés en 2021 ;
- une stratégie de fleurissement durable qui en est à sa deuxième année de mise en œuvre, qui met en place davantage de plantations vivaces et de bulbes, plantes qui sont par définition plus résistantes et surtout plus économes que les plantes annuelles. Nous avons planté 87 000 bulbes cette année, 8 550 vivaces et 3 300 arbustes, pour vous donner un exemple de l'ampleur du travail réalisé par le service des espaces verts de la Ville de Montrouge.

Bien sûr, cette stratégie de fleurissement durable s'accompagne d'une politique de propreté offensive, avec l'installation de corbeilles bi-flux dans les parcs – plus de 100 corbeilles ont été installées –, l'augmentation du tri du textile, le renouvellement du défi zéro déchet, et plus de 200 verbalisations ont eu lieu pour des incivilités de dépôts sauvages dans notre ville.

Je vous passe le grand nombre d'actions, telles que le lancement des permis de végétaliser – 25 permis ont été accordés en novembre –, le passage en gestion différenciée d'une partie de Villelouve, la végétalisation des rues, la réalisation du projet des Incroyables comestibles, le parc canin, l'aide aux commerçants et le lancement d'une charte avec le CAUE 92 en faveur d'une plus grande qualité architecturale et urbaine, que nous demanderons aux promoteurs d'appliquer et qui contiendra des dispositions relatives à l'environnement, en particulier aux abords des constructions et de la nature qui les bordent dans l'espace public.

Nous avons aussi de nombreuses perspectives, que vous avez pu trouver dans le rapport et dont je vous épargne la lecture.

« Montrouge comestible », autre chapitre : l'agriculture urbaine est un sujet phare de la Ville de Montrouge depuis 2017. C'est autant pour les bienfaits que cela apporte en reconnectant les gens avec la nature que le lien que cela permet de générer dans les jardins partagés, que les qualités pédagogiques que cela représente au sein des écoles. La nature, qu'elle soit autour de nous ou dans nos mains, apporte évidemment des bienfaits que nous souhaitons promouvoir dans la ville de Montrouge.

Cela passe aussi par la sensibilisation au « bien manger » dans les écoles, le déploiement des bacs gastronomes, la cuisine centrale qui avance, avec les bacs gastronomes dans trois écoles (10 sur 14 sont équipées, si je ne me trompe pas)

L'inclusion des tout-petits dans la politique d'agriculture urbaine, avec l'installation de jardinières et de bacs dans les structures de petite enfance permet dès le plus jeune âge de mettre les doigts dedans.

Le nouveau jardin pédagogique à Villelouvre, des ateliers de cuisine organisés par Flyin'Chef dans les accueils de loisirs, et la Semaine du goût dans les hébergements sociaux.

Voilà un certain nombre d'exemples de ce qui a été accompli dans ce domaine, dans la poursuite de ce que nous avons démarré depuis 2017.

Quatrième chapitre, « Montrouge contributive », c'est un des piliers forts de la Ville qui souhaite donner à chacun la possibilité de donner son avis sur les projets et de co-construire la ville avec nous. Pour pouvoir faire cela, il y a plusieurs dispositifs : les comités de quartier, les budgets participatifs, les réunions de quartier, le Conseil municipal des enfants, les enquêtes et questionnaires. Tout ceci existait déjà, mais certaines choses comme les enquêtes et questionnaires ont été fortement développées cette année.

Le service démocratie participative a mis en place un site Internet dédié à la démocratie participative à Montrouge, qui permet de consulter les habitants sans qu'ils aient forcément à se déplacer en réunion, ce qui permet de recueillir les avis et les suggestions plus facilement.

Nous avons également mis en place les six nouveaux comités de quartiers, renouvelés dans leurs équipes, qui se sont réunis à quatre reprises en 2021 avec des commissions.

Une nouvelle édition du budget participatif a été votée en novembre, et il y a eu des consultations sur les projets d'aménagement ainsi que sur les politiques publiques, comme je l'ai évoqué au début.

« Montrouge attentive et solidaire », c'est un plan exceptionnel de soutien et de solidarité, avec 40 mesures poursuivies en 2021, l'idée étant d'amortir les effets de cette crise sans fin que nous traversons et de soutenir l'économie locale comme le pouvoir d'achat.

Bien sûr, dans ce chapitre, une attention particulière a été portée aux sujets de santé, avec la mise à place de centres de vaccination, 50 000 vaccinations ont été effectuées jusqu'en septembre 2021, ce qui est très important.

Un travail important a été effectué aussi pour faciliter l'accès aux soins, et des actions de solidarité à travers des collectes alimentaires et le numérique pour tous ont été menées également, de manière à raccrocher des personnes en situation de difficulté à ce que pouvait faire la Ville dans ces conditions.

« Montrouge épanouissante », c'est le sport, les loisirs et la culture à tout âge. Plusieurs actions ont été réalisées pour encourager l'émancipation et l'inclusion. La création d'un camp BAFA, la reprise des classes de découverte à Villelouvre, l'intégration d'engagements inclusifs dans la convention pluriannuelle 2021-2024, avec les clubs sportifs.

Nous avons tenté de rendre la culture encore plus accessible à tous à travers des conventions, des ateliers, des soutiens aux artistes locaux, la mise en place du tarif à un euro pour de nombreux publics.

Nous tentons aussi de toucher toutes les générations dans tous les quartiers. Cette action a pu être réalisée aussi à travers la rénovation du marché de la Marne, la création de l'Atelier des jardiniers qui ouvre progressivement, les dimanches sportifs et les concerts du mardi l'été.

S'épanouir par le sport, c'est ce que nous ambitionnons à Montrouge et c'est pourquoi nous avons lancé une grande consultation, afin de construire une offre diversifiée. La ville est aussi labélisée

Terre de jeux et elle a organisé la Semaine olympique et paralympique, du 1^{er} au 5 février 2021, avec 100 ateliers.

Nous avons aussi permis l'ouverture du stade Maurice Arnoux le jour, de nombreuses autres actions sont dans le rapport.

La ville de Montrouge entretient son patrimoine, c'est le patrimoine des Montrougiens que nous entretenons et que nous avons rénové, notamment à travers cette grande rénovation des sous-sols de l'école Raymond Queneau et de ceux de l'Hôtel de Ville, avec l'utilisation de matériaux aussi biosourcés que possible.

Un programme de rénovation des cours d'école a également démarré et nous avons lancé une étude pour la réhabilitation du groupe scolaire Buffalo.

Les perspectives d'entretien de notre patrimoine, ce sont aussi la rénovation et la requalification du square Schuman, et la mosaïque du rez-de-chaussée de l'école Raymond Queneau, qui date de 1930 et a été restaurée.

« Montrouge exemplaire », dernier point, qui est nouveau, avec cette nouvelle politique d'achats présentée lors du dernier Conseil municipal, sur laquelle je ne reviens pas.

Vous avez tous lu ce rapport de 39 pages, magnifiquement produit par les services de la Ville, que je tiens à remercier pour tout ce travail et cette remontée d'actions et d'analyses extrêmement chronophage, mais qui nous permettent d'avoir une bonne visibilité sur ce que fait notre ville.

M. le Maire.- Merci beaucoup. C'est un très beau travail. Je ne sais pas si vous avez tous lu le rapport, mais c'est une très belle synthèse de tout ce que notre ville fait dans tous les domaines. Comme le développement durable est une notion très large, cela permet d'embrasser toutes les politiques de la ville.

Bravo pour cette présentation et ce travail. Je m'associe à vos remerciements pour le travail réalisé par les services de la Ville, notamment le service de la communication, et je souhaite qu'on le mette en ligne sur le site de la Ville et que les Montrougiens puissent le lire avec attention.

M. PASTEAU.- Merci aux services, effectivement, c'est un beau PowerPoint. Quand nous mourrons tous de chaud, nous pourrions toujours le relire. Excusez mon ironie. C'est un exercice difficile, contraint, parce qu'il faut bien partir de quelque chose, mais cela apparaît encore comme un catalogue d'actions. Je parlais de catalogue à la Prévert l'année dernière, on reste un peu dans le même domaine.

Il faut bien faire un rapport, c'est légal, il faut trouver des actions à mettre dedans.

Je propose de prendre les choses différemment.

D'abord, pourquoi ce rapport ? Que se passera-t-il si Montrouge ne se développe pas durablement ? Il n'y a pas de scénario sur les problèmes à venir. Que se passera-t-il concrètement ? Si une canicule – avec des pics thermiques hélas plus trop exceptionnels, souvenez-vous, ces dernières années –, dure non plus quelques jours, mais des semaines comme la canicule de 2003, si en plus, cela survient en juin et en septembre, quand les gens sont en ville, quelles sont les conséquences ? Il faudra définir des scénarios.

Il faut penser à la résilience en cas d'événements climatiques extrêmes. À partir de cela, il faut dérouler le fil.

Je vous propose d'inclure ce type d'étude dans le rapport, à l'avenir.

Qu'est-ce qui, à Montrouge, s'oppose le plus à cet oxymorique développement durable que nous appelons de nos vœux ?

Je tente une première réponse, qui n'est pas exclusive : dans notre commune, comme partout ailleurs, ce sont les émissions de gaz à effet de serre.

Au nom de notre groupe, il y a quelques semaines, je vous ai transmis, Madame RABIER, ainsi qu'à notre maire, un plan d'action en 10 étapes, pour placer la ville de Montrouge à hauteur des enjeux climatiques.

La première mesure de ce plan d'action conçu par un groupe dédié de citoyens au sein de l'association Montrouge Ecologique et Solidaire, c'est un bilan carbone, de gaz à effet de serre. Ce bilan n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui, nous vous engageons à l'y mettre dès que possible. Nous pensons qu'il s'agit d'une première étape incontournable qui permettra à la ville, année après année, d'évaluer ses politiques de développement durable avec des critères objectifs, et selon une méthodologie désormais éprouvée, je me réfère à celle de l'Ademe.

Je ne liste pas en détail les 10 propositions pour atténuer les dérèglements climatiques, mais nous en avons déjà évoqué certaines lors de ce Conseil : le bilan carbone ; la fiscalité ; les dépenses et investissements ; la transparence ; la performance énergétique des bâtiments ; le projet réseau de chauffage urbain dont nous apprenons aujourd'hui qu'il est annulé, en ce qui concerne Montrouge ; les mobilités ; l'alimentation ; les commerces ; la formation et la sensibilisation des personnels municipaux.

Il n'y a pas que les émissions de gaz à effet de serre qui sont problématiques et que nous devons adresser, mais aussi les questions liées à la biodiversité, puisque c'est l'autre grande catastrophe écologique que nous vivons.

Nous vous avons proposé la signature d'un contrat « trame verte et bleue des plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine », un dispositif qui donne accès à des financements de la métropole et de l'Ile-de-France. Il est trop tard pour le contrat, qui aurait dû être mis à l'ordre du jour à ce Conseil. Ce que je peux comprendre, en raison du fait que les services s'étaient mobilisés sur ce rapport ou d'autres activités.

Je renouvelle la proposition de mettre à l'ordre du jour la signature de la charte « trame verte et bleue des plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine », qui prévoit des engagements liés à la préservation des continuités écologiques sur notre versant de la Seine, concrètement, des actions autour de l'eau. La Ville peut toujours signer cette charte et être accompagnée gracieusement par l'animateur eaux pluviales de la cellule d'animation pour les projets menés par la Ville sur la gestion des eaux pluviales.

C'est un accompagnement technique qui permet notamment de valider des projets, de vérifier et répondre à des critères d'éligibilité des subventions, d'aider à l'élaboration des dossiers de demande de subvention.

La Ville pourrait en profiter en signant cette charte.

Le rapport ne s'attarde pas tellement sur le premier objectif de développement durable des Nations Unies, c'est-à-dire la réduction de la pauvreté. C'est navrant.

Il y aurait beaucoup de choses à dire. Ce rapport est magnifique, mais je vais m'arrêter là.

Je vous souhaite avec beaucoup de sincérité de continuer à améliorer ce rapport pour qu'il puisse servir son rôle dans l'accompagnement des politiques de la ville.

M. LE GALL. - Merci d'être allés au-delà de la loi, cette fois-ci, puisque comme nous sommes passés en deçà des 50 000 habitants, ce rapport n'était pas nécessaire. Il faut quand même signaler que c'est un effort important, puisque ce rapport, comme le notait Mme RABIER, est complexe à mettre en œuvre. Il faut trouver une clé d'entrée. La clé des ODD est plutôt une clé intéressante.

Je regrette quelques petits indicateurs et vais faire quelques constats qui ne sont pas des critiques, mais pour noter le progrès que l'on peut encore accomplir en la matière. Lorsqu'on regarde ce rapport de développement durable et que l'on compare les montants inscrits au budget sur la fonction 83, qui est la fonction « environnement » du budget, on voit que l'on a quelques marges de progression, puisqu'il est inscrit pour 2022, et nous viendrons, 12 800 € au titre de la politique sur l'environnement.

Nous avons quelques marges de progrès, même si cela n'est pas tout à fait une compétence spécifique de la commune.

Vous notiez qu'un certain nombre de véhicules étaient entravés du fait de la mise en place de la ZFE sur le territoire de la commune récemment. J'aurais souhaité savoir s'il y avait un accompagnement spécifique pour les malheureux propriétaires de voitures un peu âgées, car on imagine que s'ils ont des voitures aussi anciennes, c'est parce qu'ils n'ont pas les moyens suffisants pour renouveler leur automobile.

Vous notez en masse la surface d'espaces verts présente dans la commune. C'est cruel si l'on ramène cela par habitant, avec 1,94 m² d'espaces verts par habitant. J'entends ce soir que quelques projets nous permettront assez vite peut-être d'augmenter cette surface.

Sur l'implantation des nouveaux arbres, vous avez parlé de 118 plantations. Vous avez été honnêtes dans le rapport, ce sont 61 nouveaux arbres, le reste consiste en un remplacement des arbres soit malades soit en fin de vie.

Je m'interroge sur le fait que vous mentionnez dans ce rapport qu'il y a 128 caméras. Je n'ai pas trop compris le rapport entre le développement durable et le fait que nous soyons filmés, observés à longueur de journée dans notre formidable commune.

Vous notez que dans ce rapport, nous disposons de 22,13 % de logement social, ce n'est pas flatteur pour la commune, puisque nous sommes en infraction avec la loi, vous avez rappelé que nous devons atteindre 25 %. En termes de communication, c'est un peu raté.

Je m'associe aux demandes d'amélioration de M. PASTEAU. Je pense que l'on peut faire davantage sur les mobilités, mais M. MOULY s'est emparé du sujet, je suis à peu près persuadé que l'an prochain, nous aurons un chapitre dédié sur cette compétence.

Sur les chantiers, la Ville aurait tout intérêt à réaliser des bilans carbone sur les différents chantiers qu'elle entreprend, tant sur les bâtiments communaux que sur les chantiers qu'elle délègue à d'autres entreprises.

Sur les bâtiments, je pense que l'on pourrait avoir davantage d'actions et de statistiques sur le nombre de bâtiments équipés de solaires, le nombre d'équipements peut-être mieux isolés d'une année sur l'autre, cela fait partie du développement durable, et un chapitre dédié sur les énergies renouvelables. C'est difficile ce soir, puisque nous connaissons une vraie difficulté sur le SIPPAREC. On ne peut pas mettre beaucoup d'éolien dans une commune comme la nôtre. Il reste le photovoltaïque.

Mme RABIER. - Monsieur PASTEAU, vous m'avez transmis, et nous en avons échangé, la liste de vos 10 propositions, sur lesquelles vous avez vous-mêmes reconnu que nous avons quand même un assez grand champ de convergence. Sur la charte trame verte et bleue, nous avons expertisé le sujet, il se trouve que malheureusement, nous n'avons pas pu tenir les délais, car il ne s'agissait pas juste de prendre une délibération pour adhérer à la charte, il fallait également que le contrat qui nous liait soit construit. Nous ne pouvions pas le faire en deux temps. Les services ont pris contact avec les administrateurs de ce dispositif et c'est ce qui leur a été expliqué. Nous n'avons pas pu le présenter, mais c'était effectivement une bonne idée de le faire et nous regarderons comment nous raccrocher ultérieurement. Pour ce Conseil, c'était trop tard.

S'agissant du bilan carbone, je me suis rapprochée de Vallée Sud Grand Paris, car le bilan carbone a été réalisé dans le cadre de la préparation du PCAET. Ils doivent le mettre en ligne.

Merci beaucoup pour vos félicitations et vos remerciements, qui nous vont droit au cœur pour ce rapport qui progresse entre l'année dernière et cette année, l'exercice n'est pas facile.

Sur les indicateurs, je partage votre remarque, il se trouve que le temps passé à élaborer le rapport, et davantage à trouver ou élaborer les indicateurs, est assez long. Les indicateurs proposés avec les ODD, qui sont au nombre de 152 ou 166, ne sont pas très pertinents au regard des politiques menées

à l'échelle de la commune. On ne peut pas juste s'en emparer et les utiliser comme cela. Ce serait beaucoup de travail pour un rendu assez peu intéressant. L'idée est très bonne et il nous faut la travailler.

Le montant des 12 800 € pour la ligne environnementale, c'est tout le problème de la comptabilité des communes : la ligne environnementale n'existe pas, en réalité. Il n'y a pas de comptabilité environnementale, mais tout le budget des espaces verts, c'est de l'environnement.

Tout le budget de l'entretien des bâtiments, c'est de l'environnement. Le système de management de l'énergie, c'est comment entretenir les bâtiments, les rénover pour diminuer les consommations énergétiques.

Si on regardait en réalité le budget consacré à des dispositions relatives à l'environnement et à une amélioration pour l'environnement, ce serait un des plus gros budgets de la ville. On peut toujours mieux faire, vous avez raison.

Sur la surface des espaces verts, nous partons de loin, mais nous pouvons doubler assez facilement. Nous aurons quand même un bon bilan à la fin, malgré tout, car ce sont de gros efforts sur une ville comme Montrouge, mais la progression est conséquente.

S'agissant des caméras, cela nous sert aux verbalisations, notamment pour les dépôts sauvages. C'est pourquoi le sujet est mentionné. Le développement durable, c'est aussi la sécurité de tout le monde dans la ville.

Sur les logements sociaux, vous dites que le chiffre n'est pas très communicant. Le rapport développement durable est un outil de communication censé être objectif. Vous nous auriez accusés de ne pas avoir mis les chiffres dedans.

La mobilité, c'est le chantier de l'année, ce sera dans le prochain rapport, sans doute.

Quant aux bâtiments, j'imagine assez aisément que nous pourrions faire une communication sur l'état d'avancement du SME dans une prochaine réunion d'AP3C, sans doute, si possible.

M. le Maire. - En effet, ce rapport démontre que tout le budget de la Ville concourt au développement durable. Évidemment, c'est beaucoup plus large que ce qui a été évoqué.

C'est vrai, on dit que Montrouge est une ville dense, c'est l'une des villes les plus denses de France, mais notre projet politique, au bon sens du mot, est justement de conjuguer cette densité, qui est synonyme de qualité de vie aussi, avec un cadre de vie agréable et une intensité urbaine que les Montrougiens apprécient et qu'ils viennent chercher. C'est cela, notre projet de ville.

J'observe que beaucoup de Montrougiens l'apprécient et beaucoup de gens de l'extérieur veulent venir vivre à Montrouge. C'est une ville attractive. Ce projet a tout son sens, et toutes les actions que nous menons y concourent.

Ce que j'ai entendu de la part de l'opposition, ce sont des mots. Nous, nous sommes dans l'action, nous réalisons des choses, nous faisons des espaces verts, nous plantons des arbres, nous achetons des véhicules propres, nous gérons nos bâtiments de façon énergétique, nous faisons de l'agriculture urbaine, nous veillons à la qualité de l'air dans les écoles, nous les végétalisons, nous faisons un plan de solidarité, etc.

Tout ce que nous faisons contribue à cette qualité de vie et je considère que ce rapport magnifique le démontre amplement.

Nous allons en prendre acte.

M. SAINTOUL. - Vous nous dites que tout est dans tout, évidemment, et réciproquement, nous allons avoir du mal à distinguer dans ce fouillis. Il ne s'agit pas seulement d'un instrument de communication, ce méli-mélo de développement durable est un outil de mobilisation, cela doit nous permettre d'avancer dans la réflexion. Vous dites : « Nous sommes dans l'action ». Je veux bien, il n'empêche que vos réflexes ne sont pas encore affûtés.

J'ai commencé ce Conseil municipal en demandant quel est le bilan carbone de la patinoire, c'est une question que vous ne vous étiez jamais posée. Il y a encore de la matière. En l'occurrence, ce n'est pas une catastrophe, une patinoire, ce sont quelques grammes de CO2 émis par usager, j'ai eu la curiosité d'aller le vérifier.

Le rapport de développement durable devrait vous permettre à terme de vous poser ce genre de questions, si vous le preniez comme un véritable outil.

La question du développement durable n'est pas une question de cadre de vie. On peut très bien vivre dans des villes qui ne tiennent pas compte des objectifs du développement durable. Essayez de découpler un minimum ces deux questions, on peut réussir à vivre d'une façon qui ne permet pas de préserver la planète. Vous allez dans n'importe quelle *community* aux États-Unis, les gens sont très heureux de vivre avec des piscines immenses, qui polluent, leur cadre de vie leur convient. Essayez d'être un peu plus fins dans la réflexion, dorénavant.

Quant à savoir si vous êtes dans l'action, je vous rappelle que lors du précédent Conseil municipal, je vous ai fait une proposition élémentaire et extrêmement simple à mettre en œuvre : participer à l'expérimentation qui s'appelle « Oui pub » décidée par le Gouvernement. Ce n'est pas une initiative de gauchiste échevelé à ma manière, c'est une initiative du Gouvernement qui vous propose de rendre principe général l'interdiction de la publicité, et de faire l'exception pour celles et ceux qui veulent recevoir de la publicité. Au lieu d'avoir un autocollant « Stop pub », vous en mettez un « Oui, pub », ce qui fait drastiquement baisser le volume des déchets en papier. La commune aurait pu s'inscrire à ce dispositif et chercher à être exemplaire. Vous ne l'avez pas fait, c'était une feuille à remplir pour candidater.

Quand vous dites être dans l'action, non, vous ne l'êtes pas. On n'aurait pas ce méli-mélo du développement durable si vous aviez des actions précises à avancer. En l'occurrence, vous nous sortez un catalogue de choses en nous disant que tout concourt au développement durable.

C'est bien, mais en réalité, il n'y a aucune réflexion, cela se voit et c'est gênant.

M. le Maire.- Nous prenons acte de ce rapport.

Tous les groupes prennent acte

(Il est pris acte du rapport à l'unanimité.)

RESSOURCES HUMAINES

1 - Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-123

M. le Maire.- C'est un outil de gestion obligatoire pour les collectivités locales, notamment les communes. Sont listés dans ce tableau, grade par grade, le nombre de postes budgétés dans le respect des dispositions statutaires.

L'évolution des effectifs nécessitant d'ajuster le tableau des effectifs peut être liée aux mouvements de personnel et aux nominations liées à des avancements ou à des réussites aux concours. Il s'agit donc de procéder à des transformations d'emploi sur certains cadres d'emplois, dans plusieurs filières.

Les variations des effectifs s'expliquent par les avancements de grade inscrits au tableau au titre de l'année 2021 et par des réussites aux concours.

Au total, entre 2020 et 2021, de septembre à décembre, le total du tableau passe de 1 098 à 1 099, soit + 1, c'est le secteur technique qui passe de 446 à 447 emplois.

Y a-t-il des questions ?

M. BOUCHEZ.- J'aurais aimé avoir les bons chiffres, j'ai un tableau où on avait + 56. Quel est le bon tableau ?

M. le Maire.- On vous a expliqué en AP3C que le chiffre de 56 était la prise en compte de mouvements qui n'avaient pas lieu d'y être. Le bon tableau est celui que vous avez maintenant, qui vous a été donné depuis.

C'est une erreur matérielle. Cela vous a été dit en AP3C.

M. BOUCHEZ.- En AP3C, puisque j'étais là, j'ai demandé que nous ayons une synthèse, un tableau synthétique d'évolution des effectifs de 2008, 2013, 2018 et les perspectives 2022.

Avez-vous pu avancer ?

M. le Maire.- Les services y travaillent, c'est plus compliqué à faire qu'il n'y paraît. Nous allons vous produire cette information, vous l'aurez au début de l'année prochaine.

M. PASTEAU.- Je voulais appuyer la suggestion de M. BOUCHEZ et aussi souhaiter avoir, service par service, une sorte d'organigramme permettant d'évaluer la composition des services.

M. le Maire.- C'est ce qu'il y a dans le tableau.

M. PASTEAU.- Les postes au sein de la municipalité.

M. le Maire.- Un organigramme ?

M. PASTEAU.- Oui.

M. le Maire.- Tout cela vous sera donné dès que ce sera prêt.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité.

Vote pour : les groupes Montrouge ensemble, Demain Montrouge, Montrouge en commun, Montrouge écologique et solidaire.

FINANCES

1 - Décision modificative numéro 4 au budget primitif 2021

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-124

M. le Maire.- Nous avons approuvé le budget primitif 2021 en décembre 2020, il faut maintenant ajuster certaines lignes et procéder à des inscriptions supplémentaires.

En section d'investissement :

En matière de dépenses :

- ✓ 400 000 € sont inscrits au titre d'une subvention de la Ville pour surcharge foncière accordée à SEQENS pour la construction de logements au 44 rue Gabriel Péri...
- ✓ 899 € sont inscrits afin de rembourser un trop perçu de taxe d'urbanisme ;

- ✓ 9 188 € sont inscrits afin de rembourser un trop perçu de taxe d'aménagement ;
- ✓ 6 050 000 € sont inscrits afin de consigner les fonds dans le cadre de la préemption d'un bien 127 avenue de la République ;
- ✓ 410 087 € sont désinscrits au titre des acquisitions afin de financer la demande de crédits supplémentaires.

Le montant total des dépenses s'élève à 6 050 000 €.

En matière de recettes :

- ✓ 6 050 000 € sont inscrits afin de déconsigner les fonds dans le cadre de la préemption d'un bien 127 avenue de la République.

Section de fonctionnement :

En matière de dépenses :

- ✓ 20 237 € sont inscrits afin d'annuler un titre émis en 2017 à l'encontre de Vallée Sud Grand Paris concernant le remboursement du capital d'un emprunt non transféré ;
- ✓ 70 000 € sont inscrits afin de régulariser des rattachements concernant des remboursements d'assurance trop élevés ;
- ✓ 270 000 € sont inscrits en masse salariale. L'essentiel de l'augmentation de la masse salariale en 2021 est lié aux recrutements auxquels la Ville a procédé pour atteindre l'effectif cible qu'elle a calibré en vue de la réalisation de l'ensemble des projets communaux, associé à la déprécarisation de certains agents vacataires comme les éducateurs sportifs et à l'augmentation du SMIC et à son effet automatique sur les plus bas traitements de la fonction publique.

La présente décision modificative s'explique en outre par une forte accélération des recrutements en 2021, ceux-ci ayant été ralentis en 2020 par le début de la crise sanitaire et les confinements. En outre, les actions volontaristes de la Ville pour présenter les opportunités professionnelles aux candidats ont permis de conclure des recrutements plus rapidement que prévu.

Ainsi, avec l'effet du *jobdating* petite enfance, une dizaine d'entrées de nouvelles collaboratrices a pu être réalisée dès 2021 alors qu'on les imaginait pour 2022, compte tenu des tensions sur le marché de l'emploi territorial. Une trentaine de postes de catégorie A ont été pourvus par des agents compétents et expérimentés à un rythme très soutenu en 2021.

Par ailleurs, la situation sanitaire a durci le contexte concurrentiel entre collectivités et les candidats sont plus exigeants en matière de rémunération, de sorte que les recrutements de cadres, même intermédiaires, dès lors qu'ils sont expérimentés, pèsent plus lourdement qu'auparavant.

- ✓ 20 000 € sont inscrits pour les récompenses bacheliers.

Le montant total des dépenses s'élève à 380 287 €.

En matière de recettes :

- ✓ 380 237 € sont inscrits au titre des droits de mutation. Le montant perçu est plus important que le montant estimé au budget primitif.

En conclusion, il vous est proposé d'adopter la décision modificative telle que présentée.

M. PASTEAU.- Une question de pure forme et je me trompe complètement, peut-être : ne devrions-nous pas d'abord décider de l'attribution de la subvention à SEQENS avant de voter cette décision modificative ?

M. le Maire.- Je ne sais pas.

M. TIMOTEO.- C'est une question simple.

M. le Maire.- Cela n'a pas d'importance, me dit-on, puisque c'est la même séance du Conseil municipal. Le fait de voter cette décision modificative ne change rien par rapport à la décision de la subvention accordée à SEQENS.

M. LE GALL.- Mon interprétation est qu'il vaut mieux que nous ouvrons les crédits avant de la voter, parce que si cela avait été l'inverse, que nous disions oui à la subvention et non au crédit, cela eût peut-être posé un problème.

M. le Maire.- Vous allez dans le sens de l'administration ?

M. LE GALL.- Oui, cela m'arrive. J'ai été étonné par votre conclusion sur le rapport développement durable. Nous étions hyper constructifs et le débat était apaisé avec Mme RABIER, et vous avez remis une pièce dans le juke-box. C'était étonnant, mais pourquoi pas.

Sur cette décision modificative, après ce satisfecit à l'administration, je suis toujours un peu étonné lorsqu'on n'est pas capable, en début d'année, de prévoir sa masse salariale. Si cela m'arrivait, j'aurais du mal à survivre à quelques années dans la même structure.

Je suis aussi un peu perplexe sur le fait que l'on n'ait pas été capable de prévoir la bourse aux bacheliers, à moins qu'on ait connu un très bon cru. Augmenter de 17 % le montant de cette ligne pour bonifier des mentions « bien » et « très bien », c'est normal, vous l'avez voté – nous sommes plus perplexes sur le dispositif –, cela me semble un peu étrange.

Enfin, sur la problématique de l'assurance, je ne retrouve pas le numéro de compte, 6788, je crois. Quelle est la raison de l'inscription en dépenses exceptionnelles ? Est-ce pour faire face à un sinistre ? J'aurais aimé avoir la réponse.

Quant aux droits de mutation, c'est une poire pour la soif, je ne ferai pas de commentaire sur l'augmentation des MTO à Montrouge.

M. le Maire.- Sur la masse salariale, l'explication est relativement claire : il y a eu l'effet de la Covid-19 et nous avons eu des difficultés de recrutement en 2020, mais en 2021, cela s'est accéléré, cela se comprend tout à fait. Sur la manière dont la masse salariale a évolué, on le verra tout à l'heure dans le budget, nous prévoyons une augmentation assez forte, parce qu'il y a eu un peu d'attentisme durant plus d'une année.

Sur les sujets techniques, nous apporterons les réponses dans les meilleurs délais.

M. TIMOTEO.- Nous votons contre, pour mon groupe.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote pour : le groupe Montrouge ensemble.

Abstention : les groupes Montrouge écologique et solidaire et Demain Montrouge.

Vote contre : le groupe Montrouge en commun.

2 - Modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement de l'opération Ginoux Gautier

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-125

M. le Maire.- Nous avons souhaité mettre en place pour cette opération ce qu'on appelle des AP-CP, autorisations de programme et crédits de paiement. C'est le premier usage de ce dispositif pour un investissement important à Montrouge. Cela permet d'avoir une vision pluriannuelle de la réalisation de cette opération et évidemment d'être parfaitement transparent sur son financement.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure, et donc être amendées. Nous avons mis en place une AP-CP pour cette belle opération en 2020. Nous l'avons calibrée à 9 M€ et nous proposons aujourd'hui de la modifier, tout cela pour être transparent.

Depuis, il y a eu une large concertation, d'abord avec les riverains, ensuite avec les partenaires.

Des travaux issus de la concertation avec les Hauts-de-Seine nous conduisent à modifier la largeur des pistes cyclables, l'habillage des sous-faces de balcons, le mobilier urbain complémentaire, des revêtements de sol, végétalisations complémentaires, vidéo protection, etc.

Il y a également des travaux techniques complémentaires – c'est un quartier avec beaucoup de copropriétés –, relatifs aux parkings, au renouvellement de l'éclairage public, l'arrosage automatique, les feux tricolores, les portails, des ravalements, un ensemble d'éléments électriques qui ont été rajoutés et ont renchéri le bilan de ce projet.

Comme indiqué tout à l'heure, nous avons un projet quasiment finalisé. Vous avez le calendrier

Nous proposons d'approuver cette modification de l'AP-CP qui passera à environ 12 M€ T.T.C.

M. LE GALL.- Je m'interroge car quand bien même il y a une modification programmatique liée à une concertation - j'allais dire peut-être une certaine opposition - qui a permis aux différentes parties prenantes et aux acteurs locaux d'obtenir beaucoup mieux que ce que vous aviez imaginé initialement, augmenter un projet de 32,7 % en six mois ne manque pas d'inquiéter sur votre capacité à tenir les cordons de la bourse de notre chère commune.

Vous aimez visiblement augmenter les choses de 30 % mais quand même, c'est assez flagrant.

Si on pousse le trait, le programme d'investissement que vous aviez évoqué lors de votre campagne électorale, calibré à 120 M€, risque d'être porté à 155 M€, et on le verra tout à l'heure, les équilibres budgétaires et financiers de notre budget 2022 sont déjà très inquiétants. Je ne sais pas où vous allez nous amener avec de telles réévaluations programmatiques, et juste au stade de l'AVP. Que va-t-il se passer lorsque nous serons au chantier ? Vous n'ignorez pas que les prix des matières premières et des matériaux de chantiers, pour un certain nombre de composants, sont largement sous tension. Il va falloir raison garder et peut-être mieux évaluer et réévaluer vos projets à l'avenir.

M. le Maire.- J'aurais espéré, Monsieur LE GALL, je n'espérais pas d'ailleurs, que vous vous féliciteriez de la qualité de ce beau projet, qui va modifier très sensiblement et favorablement la qualité de vie des habitants de ce quartier. C'est un projet qui sera aussi qualitatif que celui des allées Jean Jaurès que vous avez appréciées et que les Montrougiens apprécient.

C'est un exercice de transparence que nous faisons, et le fait de vous rendre compte de la nature de la concertation et du travail fait avec les partenaires est intéressant, je pense. Évidemment, tout projet de cette ambition, lorsqu'il est confronté aux partenaires et aux riverains, génère de nouvelles attentes, de nouveaux besoins.

Quand on sort un projet, il n'est jamais bouclé, vous le savez très bien. Là, il s'adapte, il s'enrichit, il se modifie. Dans quelque temps, dans pas très longtemps, avant la fin de ce mandat, vous verrez les effets de ces 12 M€ pour changer l'aspect d'un quartier, et encore une fois, le végétaliser, créer des mobilités douces, relancer le commerce et faire en sorte que nos deux entrées par la porte d'Orléans et par la porte de Montrouge soient embellies, et tous les Montrougiens, je pense, nous en seront reconnaissants. Évidemment, cela, vous ne pouviez pas le dire.

M. LE GALL.- Je n'avais pas en tête que vous traitiez la porte d'Orléans et la porte de Montrouge, mais que l'on partait un peu plus en amont dans le projet.

M. le Maire.- Nous nous donnerons les moyens de financer ce projet. Comme je l'ai indiqué, sur ces 12 M€, c'est du T.T.C., nous aurons le remboursement du FC-TVA à hauteur de 2,4 millions et nous avons déjà obtenu un financement du Conseil départemental. Nous cherchons des subventions que nous allons trouver auprès d'autres partenaires pour en réduire le coût, mais il faut avoir des projets pour répondre aux attentes des Montrougiens et ne pas se contenter de toujours critiquer.

M. SAINTOUL.- M. LE GALL portait assez bien la critique qu'on pouvait faire, et je me serais abstenu de commenter, si vous n'aviez pas fait un peu d'ironie. Il ne s'agit pas d'un exercice de transparence, c'est le b.a.-ba On passe d'un projet de 9 millions à 12 millions, vous ne pouvez pas ne pas nous le dire.

En revanche, il y aurait de la transparence si vous associiez réellement les élus de l'opposition à la conduite du projet. Vous nous dites qu'il y a eu une concertation demandant des choses qui vont représenter un tiers de budget en plus. On pouvait imaginer que la consultation amène à un projet plus sobre, coûtant moins cher. Après tout, ce genre de chose s'est déjà vu. Ne dites pas que c'est de la transparence. Dites que c'est comme cela, que ce sera mieux et nous devons vous faire confiance. N'expliquez pas qu'il y a de la transparence, car je ne sais pas ce qui justifie qu'un projet prenne 30 % de surcoûts par rapport à ce que vous nous aviez vendu la première fois.

Nous avons quand même voté une première fois. Vous nous avez dit : « Nous sommes en toute transparence, cela va coûter 9 millions, c'est équilibré, nous passons sur une AP-CP et tout cela sera magnifique ».

Ce n'était pas calibré.

M. le Maire.- C'est de la transparence, parce que c'est la première fois que nous faisons une AP-CP, et on voit sur plusieurs années comment ce projet va être financé. Lorsqu'on définit un montant initial, on sait très bien que cela n'est qu'une prévision. Confronté à des choix et à des réalités, cela augmente.

Nous vous avons présenté l'enveloppe estimée de Schuman, mais on sait bien que le projet Schuman, une fois qu'il sera présenté, débattu et concerté, évoluera évidemment, et sans doute à la hausse. C'est comme cela dans tous les projets publics. Nous essayons de le maîtriser et nous nous donnons les moyens de le financer.

M. BOUCHEZ.- Je suis surpris qu'à chaque fois que vous présentez un projet, vous attendiez de la part de l'opposition qu'elle vous dise que le projet est magnifique. Vous dites vous-même que le projet est magnifique, ce n'est pas la peine qu'on le dise. La préoccupation de M. LE GALL n'est pas sur la qualité du projet, elle porte sur la gestion. Je crois que l'opposition et même la majorité, votre propre majorité, devraient se poser la question de la gestion globale des projets et de corriger. J'ai souvenir que lorsque M. Metton étudiait de grands projets comme celui que nous avons étudié pour la rénovation du beffroi, des restructurations, des corrections ont été faites, de manière à rester dans un cadre raisonnable, tout en faisant quelque chose de beau et de correct.

On ne peut pas, à chaque fois, chaque trimestre, puisque maintenant, c'est à peu près le rythme, dire : « On rallonge parce qu'on fait quelque chose de beau, c'est démocratique », etc. Non. Je suis inquiet, comme M. LE GALL, mais je pense que mes autres collègues aussi et peut-être des personnes de la majorité qui n'osent pas le dire, sur la vision financière des différents projets que vous avez.

Vous nous avez dit : « Oui, nous avons fait un programme, nous allons mettre en place le programme », mais attendez : si nous allons « dans le mur », il faut peut-être recadrer tout cela et se dire qu'on a visé trop haut, trop large, trop beau, trop magnifique. Il ne faut pas y aller comme cela en disant que c'est « *open bar* ». Non.

La remarque de M. LE GALL est de veiller à la bonne gestion, et tous les Montrougiens sont attachés à la bonne gestion de la commune.

M. le Maire.- C'est ce que nous faisons, c'est la bonne gestion de la commune.

M. BOUCHEZ.- Plus 30 %.

M. le Maire.- Nous avons des projets, nous savons qu'ils doivent être adaptés aux attentes et aux évolutions techniques. Ce projet ambitieux est inscrit dans notre budget, nous nous donnons les moyens de le financer. Nous recherchons les partenaires pour le faire, comme nous l'avons fait par

le passé. La plupart des projets, entre le moment où ils sont estimés et le moment où ils sont réalisés, subissent une évolution à la hausse.

Il n'y a pas du tout de surprise, nous sommes parfaitement transparents et nous le réalisons.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote pour : le groupe Montrouge ensemble.

Vote contre : les groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire.

3 - Logement social : octroi d'une subvention pour surcharge foncière à la SA HLM SEQENS pour l'opération de construction de 36 logements au 44 rue Gabriel Péri, dont 12 logements sociaux

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-126

M. le Maire.- Encore une opération qui va permettre à la Ville de contribuer à réduire son déficit de logement social lié à la loi SRU. La SA HLM SEQENS va réaliser un projet immobilier de 36 logements dont 24 seront des logements intermédiaires et 12 des logements sociaux, composés de 8 PLUS et 4 PLAI au 44 Gabriel Péri.

SEQENS sollicite de la Ville une subvention pour surcharge foncière pour équilibrer son opération d'un montant de 400 000 €, soit 10 % du prix de revient.

Le financement de l'opération prévoit les prêts habituels pour le financement du logement social : un prêt PLUS, un prêt PLAI, deux prêts haut de bilan, des fonds propres, une participation d'Action logement, des subventions pour surcharge foncière, dont celle de la Ville et celle de l'État, cette dernière étant conditionnée par l'octroi de celle de la Ville.

Cette subvention est un moyen pour nous de poursuivre le développement de l'offre de logement social sur la ville. Elle sera déductible du prélèvement annuel exercé par l'État sur les ressources de la Ville au titre de l'article 55 de la loi SRU, comme je l'indiquais.

En contrepartie de notre subvention, SEQENS réservera dans le contingent de la Ville trois logements T3 PLUS.

Il vous est proposé d'accorder cette subvention de 400 000 € pour ce projet.

M. LE GALL.- Désolé d'insister et de marteler mes interrogations quant à la saine gestion dont vous faites preuve, Monsieur l'Adjoint aux finances faisant aussi office de maire. Je m'interroge sur le montage de cette opération. La Ville de Montrouge va décaisser 400 000 € de surcharge foncière qu'elle va octroyer au bailleur SEQENS.

SEQENS est donc le bailleur qui percevra les fruits des loyers une fois que ce bâtiment sera terminé. C'est assez rare dans un projet que la subvention d'un financeur soit supérieure à la participation de l'organisme qui prend le risque, puisqu'il est quand même assez cocasse de constater que SEQENS n'injecte que 201 500 € dans l'opération, deux fois moins que la subvention que la Ville de Montrouge est prête à distribuer à un opérateur privé. SEQENS est une société anonyme qui a aussi pour vocation de se développer, pas cette fois de distribuer des dividendes, puisque dans les SA HLM, c'est le secteur réglementé. Je m'interroge sur le fait que l'opérateur qui se doit de prendre les risques ne met que 200 000 € dans l'opération, là où nous allons mettre 400 000 €.

Deuxième chose étrange dans votre présentation, le projet se monte à 11,7 millions ou 11,4 millions, peu importe. Le logement social, pour 12 logements, représente 4 M€, et donc, le logement

intermédiaire, pour 24 logements, soit deux fois plus, un peu moins de 7,4 M€, ce qui signifie que produire des logements intermédiaires dans cette bonne cité de Montrouge reviendrait moins cher que de produire du logement social.

Je suis un peu interrogatif quant aux sommes qui vous ont été transmises par cet opérateur pour construire son bilan et vous demander cette somme de 400 000 €. J'ai un peu l'impression que vous vous êtes fait berné.

Dernière chose, 12 logements sociaux représentent donc 4 M€. Si on fait rapidement une règle de trois, en considérant que Montrouge Habitat fait 2 400 logements, pour un deux centièmes, soit 12 logements, 4 millions pour 12 logements nous amènent à 800 millions pour 2 400 logements. On peut aussi valoriser les actifs immobiliers grâce à des benchmarks, 800 M€ pour 2 400 logements, comparé au fait que vous ayez bradé 2 500 logements pour 38 millions, cela me laisse interrogatif quant à votre fine gestion.

M. le Maire.- Vous êtes toujours sur le même sujet. Il n'y a eu aucun bradage, il y a eu une cession, et toute cette opération a été non seulement « bénie » par l'État et par le préfet, mais également...

M. LE GALL.- À ce titre, pourriez-vous nous communiquer le rapport définitif réalisé avec l'État ? J'ai entendu quelque chose qui m'inquiète aussi par rapport à la signature de ce protocole.

M. le Maire.- Il ne faut pas être inquiet, tout cela se passe très bien.

Sur l'opération elle-même, je crois que ce n'est pas la première fois que la Ville de Montrouge accorde des subventions de surcharge foncière aux opérateurs de logement social, nous continuerons de le faire. Dans la mesure où cela nous permet, non pas de payer une amende, mais d'aider un opérateur à faire du logement social, c'est parfaitement logique et cohérent par rapport à notre volonté de tendre vers ces 25 % de logements sociaux.

Quant au bilan de l'opération présentée par SEQENS, je ne suis pas en mesure de l'apprécier. On peut l'analyser davantage mais il me paraît cohérent, il est fondé sur un certain nombre de prêts et ce sont donc eux qui prennent le risque, et nous contribuons à hauteur de 10 %.

Il faut retenir que grâce à cela, il y aura davantage de logements à Montrouge, notamment davantage de logements sociaux, ce qui est notre objectif en matière de politique publique.

M. SAINTOUL.- Je ne suis pas aussi habile sur ces sujets que M. LE GALL, mais vous nous expliquez que SEQENS prend le risque puisqu'il prend des prêts, mais autant que je sache, c'est la Ville qui garantit les prêts. Si elle garantit les prêts, elle prend le risque.

M. le Maire.- Non, pas en l'espèce, ils n'ont pas demandé de garantie de prêt. Mais cela viendra.

M. LE GALL.- Cela viendra.

M. SAINTOUL.- Cela arrive sur toutes les opérations de SEQENS, j'ai du mal à croire que cela ne va pas nous arriver...

M. le Maire.- SEQENS est un des plus grands bailleurs sociaux d'Ile-de-France, voire du pays. À Montrouge, c'est le deuxième bailleur social après Montrouge Habitat et nous leur faisons toute confiance.

M. SAINTOUL.- Ce qui n'empêche pas d'avoir des problèmes avec leurs habitants.

M. le Maire.- Les problèmes sont parfaitement traités et réglés. Nous les avons rencontrés récemment, et encore une fois, c'est une très belle signature.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

Vote pour : le groupe Montrouge ensemble.

Abstention : les groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire.

M. le Maire.- Les groupes de l'opposition s'abstiennent sur le logement social.

M. LE GALL.- Sur le montage, qui est un peu iconoclaste.

4. Admission en non-valeur des créances irrécouvrables et des créances éteintes

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-127

M. le Maire.- Comme chaque année, le trésorier principal nous transmet les créances éteintes que nous sommes invités à admettre comme irrécouvrables. Cela est dû à l'insolvabilité de certains tiers. Des poursuites sont engagées mais se révèlent infructueuses.

En application de l'instruction M14, il nous faut les enregistrer comme des créances admises en non-valeur, car nous ne les recouvrerons jamais.

Le montant total des recettes mises en recouvrement depuis 2014 s'élève à 29 999,06 €, 160 contribuables sont ciblés.

Nous avons également des dettes. Le tribunal de commerce a également prononcé l'effacement de la dette de trois sociétés, pour un montant total de 1 688 €, 187 € et 33 €. La commission de surendettement des particuliers et le tribunal d'instance ont prononcé l'effacement de la dette de six particuliers, pour des montants de 10 844 €, 1 547 €, 156 €, 4 793 €, 571 € et 128 €.

Au total, le montant des dettes à effacer s'élève à 19 950 €.

L'addition des deux avoisine les 50 000 €.

Nous vous proposons de bien vouloir admettre en non-valeur ces deux sommes pour un montant global de près de 50 000 €.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité.

Vote pour : les groupes Montrouge ensemble, Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire.

5 - Attribution de subventions aux associations pour l'année 2022 et individualisation de subventions attribuées dans le cadre du plan de soutien et de solidarité en 2021

Rapporteur : M. VERZEELE

Délibération n°2021-128

(M. VERZEELE donne lecture du rapport de présentation de la délibération.)

M. BOUCHEZ.- Je me suis penché sur le détail des subventions proposées pour chacune des associations, et je ne vous cache pas que je suis un peu dubitatif. J'ai l'impression que l'on reprend chaque année ce qui avait été donné et on fait un correctif sans forcément avoir une analyse critique ou un recul.

J'ai essayé de me faire une idée sur ce que cela pouvait donner par adhérent, selon quelques associations que je connaissais. Cela va de 50 centimes à 450 € par adhérent. C'est énorme. Je ne comprends donc pas les critères qui ont pu orienter. Il y a peut-être un historique, je propose de remettre tout cela à plat.

Deuxièmement, vous faites deux colonnes, le montant annuel de fonctionnement et le montant concernant (*inaudible...*) exceptionnelle solidarité 2021. Autant cela avait déjà été mentionné, que viennent faire les 30 000 € de Guitare au Beffroi par rapport Covid-19 ? Nous en avons déjà parlé.

On a, pour le SMM, + 4,6, pour le foot, + 2,6, les amis du Taekwondo, les sportifs de Montrouge... Je comprends qu'à la Croix-Rouge ou au Secours populaire, on octroie un supplément compte tenu de la crise, qu'à Écoute chômage, on multiplie par deux l'aide aux personnes en difficulté, en passant de 500 à 1 000 €, mais le club Jules Ferry se voit octroyer 2 500 € supplémentaires. Je ne vois pas la justification.

De même, je le souligne, le CCAS est considéré comme stable. Je ne suis pas contre les subventions aux associations, mais aujourd'hui, on est en train de poursuivre un système ou une grille d'attribution qui n'a plus de base. Il faudrait carrément, presque, repartir d'une page blanche et se dire que l'on repart, on ne regarde pas ce qui a été donné les années passées et on reconstruit en tenant compte des effectifs, de l'apport social au niveau de la ville. Tout cela est à revoir.

Il ne faut pas le faire à la dernière minute, parce que c'est un gros travail. Il faut peut-être reprendre la base, peut-être faire faire un audit, se faire accompagner là-dessus pour avoir quelque chose qui soit plus juste.

Deuxièmement, concernant les associations, je l'ai mentionné lors des Conseils précédents et en AP3C également, je suis attaché à l'intégration de critères, peut-être sous forme de questions ouvertes, pas forcément hyper quantitatives, en posant des questions telles que : en quoi contribuez-vous à une meilleure égalité femmes/hommes ? En quoi contribuez-vous à une meilleure prise en compte du handicap ? En disant ce que nous avons fait l'an dernier et ce que nous comptons faire. Ces critères, pour moi, dans un premier temps, ne seraient pas quantifiés, mais au moins, il y aurait une prise de conscience de la part des associations.

J'ai bien entendu, Monsieur VERZEELE, vos réponses à la fois en AP3C et tout à l'heure, pour dire qu'on prend les gens en fonction de ce qu'ils inscrivent. Non, il faut une politique volontariste, une politique qui cherche à promouvoir une égalité femmes/hommes, à promouvoir aussi la prise en compte du handicap.

Voilà les deux points essentiels que je voulais dire sur les associations.

M. LE GALL.- Une demande de précision. Je crois voir que le SMM voit sa subvention maintenue. J'ai cru comprendre, au travers d'une discussion avec le président de l'association, qu'il avait demandé un montant légèrement supérieur cette année en argumentant sur le fait que la piscine serait fermée au cours de l'année 2022 et qu'il aurait doublement des décharges supplémentaires à régler, à savoir le maintien du salaire des maîtres-nageurs pour éviter qu'ils aillent voir dans d'autres clubs, et également l'achat de lignes d'eau supplémentaires pour que nos sportifs puissent continuer à jouer de leur sport.

J'aurais aimé savoir s'il était possible de réévaluer à la hausse la subvention pour ce club. Merci.

M. VERZEELE.- Cela concerne effectivement le SMM, pour lequel nous avons pris des mesures déjà cette année concernant le soutien par rapport à leur problématique. Concernant la natation proprement dite, quelques lignes vont aussi être réservées dans d'autres piscines gratuitement pour le SMM. Nous avons une AG du SMM lundi, et si on regarde sa trésorerie, on s'aperçoit qu'avec ses fonds propres, le SMM a parfaitement les moyens de subventionner cette perte de finances par rapport à l'activité natation.

Pour répondre à M. BOUCHEZ, sachez que les subventions aux associations ne sont pas données et reconduites d'une façon annuelle. Nous procédons tous les ans à l'étude financière des bilans que nous donnent les associations et que nous leur réclamons. Cette année, innovation, les subventions ont été étudiées par poste, par catégorie – la culture, les sports, les associations à caractère social – , et j'ai demandé pour justement remettre au point ces subventions, qui jusque-là, sauf pour les subventions sportives où j'avais fait remettre les choses en ordre par rapport à une subvention maximum, sont étudiées poste par poste et avec les élus de secteur. Elles ne sont pas reconduites constamment d'année en année. Mais il s'avère quand même que les budgets de la plupart des associations sont relativement stables et leurs adhérents aussi.

Concernant l'égalité hommes/femmes, on ne peut pas obliger des personnes à adhérer. Ce n'est pas parce qu'on aura une politique spécifique que les gens viendront s'inscrire. La seule chose que nous faisons, avec des associations sportives, notamment, c'est de les aider quand elles développent une activité « femmes ». C'est ce qu'il s'est passé avec le foot féminin, en leur accordant des créneaux de gymnase supplémentaire, parce qu'elles préfèrent s'entraîner dans des gymnases plutôt que sur le terrain de foot.

C'est également ce que nous avons fait au niveau du SMM, en travaillant avec eux pour avoir une section de sports adaptés. Cela n'a pas été facile, mais nous avons réussi. Ils sont aidés financièrement et nous continuons à travailler de près avec eux pour toutes ces choses.

Je représente la mairie au sein des conseils d'administration de certaines associations et on considère que je suis membre de cette association, je préfère ne pas participer au vote concernant ces subventions. Cela fera plaisir à M. LE GALL notamment.

M. le Maire. - Je confirme qu'en effet, les trésoreries des principales associations les plus importantes sont bonnes, nous avons vérifié ce point, elles ont effectivement les moyens de passer une bonne année 2022. J'ajoute que les associations fonctionnent quand même sur la base du volontariat, c'est le principe. Le service de la vie associative avec Jean-Yves VERZEELE et Maxime VETILLARD rencontrent chacune des associations pour étudier leurs besoins, et les subventions correspondent évidemment à leurs besoins.

Enfin, un soutien logistique très fort est apporté par la Ville à ces associations pour qu'elles puissent organiser des manifestations, bénéficier de salles, etc., et de moyens de communication également.

Tout ce soutien vient d'ailleurs plus que doubler le soutien financier. C'est très important. Nous le mettons d'ailleurs en exergue dans les conventions signées avec les associations.

Enfin, s'agissant de Guitare au Beffroi, contrairement à vous, je pense que ce que nous avons fait dans le cadre du plan de solidarité – car la solidarité, c'est aussi la culture, le fait d'accompagner les artistes et de permettre aux écoliers, mais aussi aux commerçants, de pouvoir reprendre vie et goût à l'activité grâce à ce que l'association Guitare au Beffroi a fait à Montrouge pendant la semaine de la guitare –, c'était un objectif et une véritable réussite, un objectif que nous avons partagé.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité

Vote pour : les groupes Montrouge ensemble et Montrouge en commun.

Abstention : les groupes Demain Montrouge, Montrouge écologique et solidaire.

M. VERZEELE ne prend pas part au vote

6 - Taux de fiscalité exercice 2022

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021- 129

M. le Maire.- En application du Code général des impôts, nous devons voter chaque année nos taux de fiscalité d'imposition.

(M. le Maire donne lecture de la délibération.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote pour : le groupe Montrouge ensemble.

Vote contre : les groupes Montrouge en commun, Demain Montrouge, Montrouge écologique et solidaire.

7 - Majoration de la cotisation de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021- 129

(M. le Maire donne lecture du rapport de présentation de la délibération.)

M. TIMOTEO.- Je vous remercie. Je comprends parfaitement l'esprit de la loi qui est mobilisée ici pour appuyer l'argumentaire de l'augmentation de cette cotisation. Cela dit, je crois que l'on se trompe de cible. L'esprit de la loi, son objectif, est de remettre sur le marché des logements en zone tendue, des logements vacants. Si l'objectif est de faire pression sur ce marché pour remettre dans le marché des logements, c'est sur les logements vacants qu'il faut agir et pas nécessairement sur les logements qui ne sont pas occupés en résidences principales, mais qui représentent un pourcentage bien plus réduit. Je vous rappelle qu'en commission, je vous ai fait la remarque sur le nombre de logements, les services ont eux-mêmes confirmé que la cible n'était pas de 1 900 locaux éligibles, mais de deux fois moins, 800 logements.

Vous avez relu la note dans votre dossier, ce n'était pas le chiffre que l'on a évoqué en commission, il y a beaucoup moins, en termes d'éligibilité de logements, que ce qui est indiqué là.

Les logements vacants à Montrouge, c'est 6 %. On ferait mieux d'imposer, en plus de la taxe sur les logements vacants qui s'impose, une taxe d'habitation sur les logements vacants, c'est possible de le faire, pour remettre sur le marché ces appartements vides, parce qu'on a besoin qu'ils soient occupés, plutôt que d'aller questionner les modalités d'occupation des meublés, en résidence principale/non principale, qui par ailleurs, ne nous permettront pas – si derrière, il y a toutes les questions liées à Airbnb – de diminuer le poids des locations Airbnb, qu'on pourrait juger légitimement trop importantes en cœur d'agglomération.

Il me semble, si on veut atteindre l'objectif, c'est-à-dire remettre des logements sur le marché, sur un marché tendu, que la cible, ce sont les logements vacants et non ceux déjà occupés.

M. le Maire.- Je pense que tout ce qui peut concourir à fluidifier le marché et à faire revenir les logements pour loger les Montrougiens et leur famille va dans le bon sens. Vous avez raison, il faudra sans doute travailler sur les logements vacants, mais c'est une première étape. Cela me paraît une disposition utile pour fluidifier le marché et faire revenir quelques logements dans ce marché. C'est notre objectif principal.

M. TIMOTEO.- Ces logements sont sur le marché, ils sont occupés, certes pas en résidence principale, mais ils sont occupés.

M. le Maire.- Pas forcément. Qu'est-ce qui vous permet de dire cela ? Il peut y avoir des résidences principales vides. Pourquoi seraient-ils occupés ? Cela peut être des logements vacants. Le fait de les taxer davantage pourra inciter les propriétaires à les remettre sur le marché et à fluidifier les choses.

Le fait, justement, de distinguer un taux différent est lié au fait que la taxe d'habitation a été supprimée. Avant, on ne se posait pas la question. Maintenant, cela crée un nouveau dispositif qui peut avoir un effet, c'est pourquoi beaucoup de communes en France pratiquent comme nous cette majoration.

M. SAINTOUL.- Quel en est le produit estimé ou espéré ?

M. le Maire.- On me dit que cela dépend des agglomérations. Nous vous le donnerons en temps et en heure. Comme ce sont 1 930 locaux, dont une partie ne sont pas des logements....

M. TIMOTEO.- Il n'y en a que 800 éligibles.

M. le Maire.- 1 930 locaux, et à l'intérieur, la moitié sont des logements, les autres sont des locaux, des garages, et des locaux d'activité. On vous a dit dans l'AP3C que la moitié sont des logements.

M. TIMOTEO.- Je suis d'accord, mais un parking, par exemple, n'est pas occupé en résidence principale. Je veux bien....

M. le Maire.- Secondaire, vous voulez dire. Il est rattaché à la résidence secondaire.

Pour répondre à votre question, Monsieur SAINTOUL, ce ne sont pas des sommes mirobolantes.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à la majorité

Vote pour : le groupe Montrouge ensemble.

Abstention : le groupe Montrouge écologique et solidaire.

Vote contre : les groupes Demain Montrouge et Montrouge en commun.

8 - Tarifs communaux pour 2022

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021- 131

M. le Maire.- Comme vous le savez, il nous revient de créer et de faire évoluer les tarifs communaux. Nous vous proposons plusieurs choses : d'abord, de faire évoluer les tarifs communaux de 3,5 % pour tenir compte de l'évolution de l'inflation. Dans le budget primitif 2021, nous avons estimé que l'inflation serait de 0,6 %. Elle a été plus élevée, de 2,6 %. Il faut rattraper ce que nous n'avons pas voté en 2021.

Pour 2022, nous prévoyons une inflation à plus 1,5 %. Si on additionne les deux, cela fait une augmentation de l'inflation de 3,5 %.

Nous vous proposons de mettre en place cette augmentation pour l'ensemble des tarifs de la ville.

Par ailleurs, nous vous proposons plusieurs augmentations spécifiques. M. Carré peut dire un mot sur l'évolution des terrasses, puis chacun dans sa partie présentera les évolutions proposées. Nous aurons la médiathèque, par Mme AUBRY, puis ce qui est relatif aux soins dentaires et aux services du SMAD, par Mme BUJON.

M. CARRÉ.- Concernant les terrasses, nous avons la grille. Il y a quatre tarifs en fonction de l'endroit où elles se trouvent. Avant, il y avait quatre catégories : première, deuxième, piétonne et hors catégorie. Nous avons préféré faire un tarif en fonction de la zone, selon que c'est en zone rouge ou

zone verte, en zone piétonne et ce que nous avons appelé la zone Premium, qui correspond notamment à la place Émile Cresp et Jean Jaurès.

Vous avez les terrasses ouvertes. Quant aux terrasses fermées, la ville en comporte 10, ce sont celles en « semi dur », par exemple le Rubéo Monte, qui a une terrasse fermée, et devant, une terrasse ouverte. Les terrasses fermées par des panneaux de verre l'hiver sont considérées comme terrasses ouvertes.

Vous avez ensuite, comme les années passées, tout ce qui est étalages et autres accessoires. Les tarifs sont au m² d'occupation du domaine public.

C'est sur les terrasses sur places de stationnement et chaussée qu'il y a du nouveau, mais cela ne change pas beaucoup les tarifs. Il y avait notamment les terrasses en bois. Nous partons du principe qu'une terrasse en bois est comme une location, nous l'avons fixée à 1 200 €, et à ceci, on ajoute le nombre de m² correspondant à une place de stationnement, à 35 € du m² en zone rouge, à 25 € en zone verte. Le forfait montage/démontage est de 245 €.

Mme AUBRY.- Pour la médiathèque, il vous est proposé de modifier la tarification qui n'a connu aucune revalorisation depuis 2005. Nous voulons en effet, d'une part, répondre aux nouveaux usages des utilisateurs de produits et services culturels, et d'autre part, renforcer l'attractivité de la culture envers ces publics, tout en apportant une meilleure lisibilité de la grille tarifaire.

Il s'agit de nous adapter aux nouvelles pratiques de consommation et d'abonnements culturels, car avec le développement des Smartphones et des tablettes, les pratiques d'abonnement ont profondément changé. Les utilisateurs privilégient désormais un système d'abonnement donnant accès à un ensemble de ressources numériques disponibles.

L'offre de la médiathèque s'est considérablement enrichie depuis 2005, avec notamment de nouveaux services numériques qui sont, pour tous les cas, accessibles à distance : la presse en ligne ; les cours en ligne avec la plate-forme *tout apprendre* et des activités de soutien scolaire, associées aux différentes thématiques d'enseignement ; la musique, avec la Philharmonie de Paris qui inclut presque 800 concerts. Un accès est également donné à plus de 160 conférences.

Il nous semble important aussi de cibler davantage la jeunesse et les familles par une offre tarifaire adaptée. Comme vous le savez, la Ville de Montrouge a fait de la jeunesse une de ses priorités, et en matière de culture, la mise en place de la médiathèque à un euro, notamment pour les jeunes, donnant accès à l'ensemble de ses ressources, a enregistré un grand succès en 2021. Nous avons enregistré près de 40 % de nouveaux abonnés, seulement sur cette cible, avec cette offre.

Avec des tarifs simplifiés et la création d'un pack famille, la Ville souhaite également accroître l'attractivité de la culture et la rendre ainsi plus abordable pour tous.

Nous souhaitons également proposer une tarification permettant de fidéliser le public des seniors et d'attirer par un tarif très bas de nouveaux publics, dont ceux qui sont éloignés de la culture.

Enfin, nous vous proposons de simplifier la grille tarifaire en conservant un seul tarif simple, c'est-à-dire un tarif qui ne donne accès qu'aux livres et aux revues. Tous les autres tarifs, pour les utilisateurs qui ne souhaiteraient pas avoir autre chose, donneraient accès à l'intégralité des produits et services de la médiathèque.

Il vous est proposé de passer des neuf tarifs actuels à cinq tarifs, dont quatre donnant accès à l'intégralité des produits et services de la médiathèque.

Mme BUJON.- Concernant les tarifs des soins dentaires au CMS, nous sommes amenés, dans le cadre de la réforme 100 % santé dentaire, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020, à définir un panier de tarifs maîtrisés.

Pour le 1^{er} janvier 2020, il avait été défini un panier « 100 % santé », avec un reste à charge zéro euro, qui comportait des soins et actes prothétiques intégralement remboursés par l'assurance maladie et la mutuelle désormais obligatoire.

Dans le cadre du tarif maîtrisé, dit « reste à charge 1 », on retrouve des actes prothétiques partiellement pris en charge par l'assurance maladie et la mutuelle, avec un reste à charge maîtrisé par l'introduction de tarifs plafonds dits « honoraires limites de facturation ». Ce reste à charge dépend du niveau de garantie souscrit par les patients.

Il reste toujours un panier à « tarifs libres », avec des actes partiellement pris en charge et sans limite de facturation.

Pour les actes relevant du panier des tarifs maîtrisés, il a été choisi par le CMS et la municipalité d'aligner les tarifs sur les honoraires limites de facturation, avec plusieurs exceptions pensées après concertation avec les professionnels de santé du CMS.

Ces exceptions sont :

- le maintien des tarifs actuels pour les prothèses amovibles, complètes et incomplètes, à châssis métallique, à titre d'encouragement au choix d'une solution durable, en alternative aux solutions en résine disponibles en RAC0 ;
- l'alignement du tarif du bridge combiné minéral/céramo métallique sur le tarif du bridge tout céramo métallique, afin d'offrir une alternative intermédiaire entre le métal et l'implant ;
- l'alignement du tarif des *inlay-onlay* sur le tarif CMU à titre d'encouragement à une solution durable non « délabrante ».

Vous avez l'ensemble de la grille.

J'enchaîne sur les tarifs du SMAD.

Il s'agit des prestations d'accompagnement à domicile servies par le Service municipal d'accompagnement à domicile, qui peuvent donner lieu à des prises en charge de la part du Département ou des caisses de retraite.

Le cas échéant, ces prises en charge sont déduites des factures des bénéficiaires, et visent à faciliter le maintien à domicile par l'allègement des coûts liés au besoin d'assistance, compte tenu, tout à la fois, du niveau d'autonomie et du niveau de ressources. Elles sont déterminées à partir d'un tarif horaire de prise en charge, fixé librement par chacun des organismes financeurs.

Il y a eu un certain nombre d'augmentations de ces tarifs de référence, notamment celui de la CNAV, qui a prévu une augmentation sensible de son barème. Le tarif d'intervention en semaine va passer de 21,10 € à 24,50 €.

Ce contexte amène à réinterroger la politique tarifaire applicable aux prestations d'accompagnement à domicile, aujourd'hui alignée sur le barème de la CNAV, alors que parallèlement, une grande partie des bénéficiaires bénéficient de remboursements sur la base de l'APA.

Afin de limiter les incidences des augmentations tarifaires sans pénaliser le budget de la Ville, il vous est proposé de construire une nouvelle grille tarifaire, basée sur les principes suivants :

- alignement du tarif des prestations municipales sur le tarif adopté par le département des Hauts-de-Seine pour toutes les personnes relevant des niveaux GIR 1 à 4 ;
- alignement du tarif des prestations municipales sur le tarif adopté par la CNAV concernant les interventions en semaine, pour les personnes relevant des niveaux GIR 5 et 6 et les personnes ne relevant pas de la grille AGGIR ;
- fixation d'un tarif unique pour toutes les prestations.

M. le Maire.- Merci Madame BUJON, Madame AUBRY, Monsieur CARRÉ.

M. LE GALL.- Deux remarques. L'une est pour M. CARRÉ : sur le premier tableau, j'ai eu du mal à comprendre la proportionnalité entre les terrasses ouvertes et les terrasses fermées, notamment sur les nouveaux tarifs créés en zones piétonnes sur les terrasses fermées, puisque sur les voies

catégorie 1 et 2, on passe du simple au double et on perd cette proportionnalité sur les voies piétonnes.

Le deuxième point est un point cocasse : tourner un film dans cette salle coûte moins cher à un opérateur que de le tourner dans le cimetière de la Ville de Montrouge. J'ai trouvé cela assez cocasse à relever. On aurait pu aligner les tarifs sur ces deux sites.

M. le Maire.- Je n'ai pas compris la deuxième remarque.

M. LE GALL.- Il y a quelques centimes d'écart lorsque vous tournez un film dans cette salle et lorsque vous le tournez dans le cimetière de Montrouge. J'ai trouvé cela cocasse. Je pense que c'est une erreur d'actualisation, tout simplement. C'est dans l'annexe.

M. CARRÉ.- Concernant les tarifs des terrasses, ce n'est pas forcément tout à fait proportionnel, il y a une grosse différence entre le hors catégorie et le reste, les emplacements des terrasses concernant les restaurants, brasseries, hors catégorie, s'appliquent à la place Émile Cresp et Jean Jaurès. Il y a une grande différence quant au type de brasseries et restaurants par rapport à ce que l'on peut trouver dans les zones rouges et zones vertes.

Vous voulez la différence entre des terrasses ouvertes...

M. LE GALL.- Je m'interrogeais sur le fait de la création des deux tarifs, on ne trouve pas la différence entre terrasse ouverte et terrasse fermée. Dans la première catégorie, vous avez 35 k€ en terrasse ouverte, 74 en terrasse fermée, ce qui fait un facteur de 1 pour 2. On ne retrouve pas ce facteur en terrasse ouverte hors catégorie, où l'on est à 140 €. On devrait être à environ 275 ou 280 €, or sur les terrasses fermées, nous ne sommes qu'à 175 €. C'était pour savoir ce qui avait milité pour ce choix, s'il y avait un raisonnement derrière.

M. CARRÉ.- Non, pas spécialement.

M. BOUCHEZ.- Lorsqu'on regarde, sur les cinq dernières années, l'évolution de la contribution des Montrougiens aux différentes activités proposées, on s'aperçoit que le taux d'effort est variable selon les secteurs, et pas de manière forcément cohérente. Je crois qu'il serait intéressant, là encore, qu'on se pose à nouveau une question de base sur la manière dont sont construits ces tarifs : ne faut-il pas les remettre aussi en budget base zéro, repartir à la base et peut-être se dire que pour certaines catégories de bénéficiaires, là aussi, dans certains cas, on pourrait très bien avoir des tarifs... Ce qui est proposé va plutôt dans le bon sens, que la culture puisse aller un peu plus loin, avec des efforts faits sur le plan tarifaire.

Mon intervention n'est pas spécifiquement sur les tarifs communaux qui nous sont présentés aujourd'hui, c'est plus pour demander si on peut revoir la manière dont ils sont construits, car je considère qu'ils datent un peu. Nous pourrions aussi essayer de voir comment ils se situent par rapport à des communes voisines, Paris, Issy-les-Moulineaux, Malakoff ou Bagneux.

Je sais que cela demande du travail et je suis prêt à y contribuer.

M. le Maire.- Nous l'avons déjà fait pour les terrasses, la médiathèque, les soins dentaires. Nous continuerons sur les autres tarifs. C'est une excellente proposition. Nous le ferons pour l'année prochaine.

M. SAINTOUL.- Une observation : Mme AUBRY nous a précisé que la tarification à un euro de la médiathèque avait rencontré un franc succès, puisque le nombre d'abonnés avait augmenté de 40 %, ce qui est énorme. C'est une bonne nouvelle et dont nous nous réjouissons d'autant plus qu'elle est issue d'une suggestion des différents groupes d'opposition.

Cela m'incite à vous demander ce qu'est devenue la mission d'information que nous avons votée pour faire le bilan de votre plan de solidarité. Nous sommes le 17 décembre, et je crois que dès à présent, nous pouvons commencer à avoir une vue des effets de ce plan de solidarité, puisque Mme AUBRY est capable de nous dire qu'il y a 40 % d'inscrits en plus, etc.

Je serai heureux d'apprendre que vous allez réunir bientôt cette mission d'information, que ces membres vont être désignés, etc. J'aimerais bien que nos délibérations ne restent pas lettre morte, cela serait un problème.

M. le Maire.- Tout à fait. C'est une très bonne question. Cette mission se mettra en place, comme prévu, au début de l'année prochaine, les membres ont été désignés puisque nous avons délibéré. Comme le plan se réalise sur l'ensemble de l'année 2021, il reste encore quelques jours pour la terminer. Dès le début de l'année prochaine, la commission se réunira et le bilan sera débattu. Ceux qui en sont membres, notamment les membres de l'opposition, y participeront activement.

M. SAINTOUL.- Je fais observer qu'il est minuit 50 et que nous commençons l'examen du budget après avoir siégé déjà presque 7 heures, c'est un scandale démocratique de plus à mettre à votre actif.

M. le Maire.- Absolument pas. C'est vous qui souhaitez débattre largement de tous les sujets, et vous le savez, nous avons beaucoup de projets qui intéressent les Montrougiens. Se réunir pour parler aux Montrougiens, ce n'est pas un scandale démocratique. Regardez dans cette salle, la plupart des conseillers municipaux sont là, présents, attentifs. Certains groupes ont été largement désertés, j'observe, notamment Demain Montrouge, il ne reste plus grand monde. Cela s'est évaporé, Mme MEADEL nous a quittés, nous sommes très tristes, mais nous nous sommes là, vaillants et capables de répondre à vos questions.

M. SAINTOUL.- J'espère que vous aurez posé des RTT demain, parce que tout le monde ne peut pas se le permettre.

M. le Maire.- Eh bien non, tout le monde se mettra à travailler demain.

Nous votons les tarifs.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote pour : le groupe Montrouge ensemble.

Abstention : les groupes Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire.

Vote contre : le groupe Demain Montrouge.

9 - Vote du budget primitif pour l'exercice 2022

Rapporteur : Mme LE MAIRE

Délibération n°2021-132

M. le Maire.- Nous avons tenu le 20 octobre dernier un Débat d'orientations budgétaires qui vous a présenté, comme son nom l'indique, les principales orientations, mais notamment le contexte, et la conjoncture dans laquelle ce budget sera exécuté en 2022, faite d'incertitudes et de prudence.

Ce budget reflète la volonté de notre majorité de continuer à déployer un haut niveau de service à la population, de mettre en place et de continuer de mettre en place et de proposer des politiques publiques dans tous les domaines permettant d'avoir une qualité de vie à Montrouge, dans toutes les compétences qui sont les nôtres, de l'éducation à la sécurité, en passant par la propreté, les espaces verts, etc., mais également de poursuivre une action forte de solidarité envers les Montrougiens, notamment les plus fragiles, à travers des tarifs adaptés qui tiennent compte de la situation et des revenus de chacun.

En matière d'investissement, nous voulons continuer d'entretenir nos équipements publics nombreux, les écoles, les crèches, les équipements sportifs, les bâtiments administratifs, mais financer aussi de nombreux projets dont nous avons débattu aujourd'hui, tous les projets qui vont

permettre d'améliorer le cadre de vie des Montrougiens, espaces publics, espaces verts et bâtiments publics.

Ce budget vous est présenté sans reprise des résultats de l'année 2021, qui seront repris lors du vote du compte administratif au printemps prochain. Nous vous proposons d'adopter ce budget par un vote global, après la présentation qui sera faite et le débat que nous allons avoir.

Section de fonctionnement.

Notre section de fonctionnement s'élèvera, en recettes et en dépenses, à hauteur de 86 852 611,23 €. Il sera équilibré, puisque c'est la loi.

Nos recettes de fonctionnement sont estimées à 86,853 M€ contre 85,016 M€ en 2021, soit une augmentation prévisible attendue de 2,2 %.

Cela se décompose de la façon suivante :

1. Atténuations de charges de 300 000 €. Cela recouvre les indemnités journalières remboursées par la CPAM et les remboursements suite aux prélèvements de cotisations de retraite dans la fonction publique. Le montant est identique à celui de 2021.

2. S'agissant des produits des services et des Domaines, nous le prévoyons à hauteur de 12,512 M€. Cela recouvre toutes les recettes liées aux services publics mis à disposition des Montrougiens et les produits d'utilisation du domaine public communal.

Nous attendons en 2022 une hausse importante, de 9,2 % par rapport à 2021, pour plusieurs raisons : d'abord, parce qu'en 2021, nous avons eu une réduction importante de ces produits et donc nous allons retrouver, nous le pensons, en 2022, un niveau comparable à celui d'avant la crise. Nous allons également bénéficier de l'augmentation du tarif des terrasses à hauteur de + 80 000 €. Le forfait post-stationnement sera en hausse de 300 000 €. Nous aurons également l'augmentation du produit de la redevance du stationnement et le remboursement de la masse salariale par le CCAS.

3. Sur les autres produits de gestion courante, il y a une petite baisse par rapport à l'an passé, ils sont attendus à 1,029 M€, notamment suite à la baisse de la redevance versée par la SEMARMONT à partir de 2022.

4. S'agissant des dotations et des participations, nous prévoyons qu'elles atteignent 9,954 M€, ce qui recouvre la dotation globale de fonctionnement et les recettes qui viennent de partenaires institutionnels comme le Département et la CAF.

Le produit sera en baisse, en 2022, de 1,5 %. La DGF continue de baisser pour nous. Les allocations compensatrices de taxe d'habitation disparaissent avec la réforme de cette dernière et seront intégrées dans les recettes fiscales du chapitre 73.

5. S'agissant des impôts et taxes, recette principale, nous les prévoyons à hauteur de 62,891 M€, Cela recouvre le produit fiscal, 36,29 M€, d'après les bases 2021. Nous n'avons pas eu la notification des nouvelles bases. L'attribution de compensation qui nous est versée par la métropole du Grand Paris en contrepartie de la CVAE est bloquée et est donc toujours à hauteur de 21,072 M€. Elle est stable, ainsi que la taxe de séjour.

Le produit de ces impôts et taxes est en hausse de 1,5 % par rapport à l'an dernier. La taxe de séjour augmente de 120 000 € sur la base de la reprise de l'activité économique.

Nous anticipons le produit des droits de mutation en hausse de 500 000 €, ainsi qu'une hausse du produit des impôts directs liée à la dynamique des bases et leur revalorisation annuelle.

6. Des mouvements d'ordre, pour 64 000 €.

Voilà le total des recettes de fonctionnement.

Les dépenses : nous les estimons évidemment à la même hauteur, puisque le budget doit être équilibré, à 86,853 M€, qui se décomposent de la façon suivante :

1. Charges à caractère général, 16,507 M€, une hausse modeste de 1,2 %, nous essayons de contenir au maximum l'évolution de ces charges, malgré l'augmentation d'un certain nombre de frais d'entretien, d'énergie, etc. Cela comprend tous les contrats (électricité, eau), les frais d'entretien des locaux, les achats de fournitures, les prestations de services. Ce chapitre important est maîtrisé, autant qu'il est possible.

2. Atténuations de produits. C'est tout ce qui concerne la péréquation, attendue en 2022 à hauteur de 12,018 M€. Cela recoupe le fameux FNGIR, le fonds de péréquation, les reversements de fiscalité divers et variés. Ces dépenses sont en hausse de 4,2 %, notamment suite aux reversements de fiscalité, la taxe de séjour reversée à d'autres collectivités, et le prélèvement au titre de la loi SRU et du FPIC.

3. Autres charges de gestion courante, 6,551 M€. Cela recouvre les fonds de compensation des charges transférées, que nous versons à VS GP en fonction des compétences transférées notamment, les subventions et les créances admises en non-valeur et éteintes. Ces dépenses sont estimées en baisse de 1,7 % par rapport à l'an passé, avec la suppression des mesures afférentes au plan de soutien et de solidarité, puisqu'il s'éteindra, si tout va bien, à la fin de cette année.

4. Les charges de personnels, principal poste de dépenses, sont attendues en 2022 à environ 47 M€, en hausse de 5,4 %, qui fait suite à la revalorisation du Smic, de l'indice minimal de traitement.

Pour décomposer l'augmentation des charges de personnel :

- ✓ 100 000 € sont liés à l'augmentation du Smic ;
- ✓ la revalorisation de l'indice minimal de traitement, + 230 000 € ;
- ✓ la revalorisation salariale prévue à partir du 1^{er} janvier 2022, à hauteur de 100 000 € ;
- ✓ le Ségur de la santé, + 100 000 € ;
- ✓ le RIFSEEP, + 200 000 € ;
- ✓ La revalorisation régulière des contractuels, + 40 000 € ;
- ✓ l'effet report en année pleine que nous avons effectué en 2020 et 2021, + 1 M€.

Voilà l'explication de l'augmentation de la masse salariale, qui est importante, mais nous nous engageons, et c'est notre volonté, à pourvoir les postes ouverts de façon, comme je l'ai dit au début, à avoir un haut niveau de services pour l'ensemble des Montrougiens dans toutes les politiques publiques que nous menons.

5. Les charges exceptionnelles s'élèvent à 188 000 €, en baisse de 6 %.

6. Les charges financières sont à 253 000 €, c'est le remboursement des intérêts d'emprunts à hauteur de 275 000 €.

7. Les dépenses liées au remboursement de la dette sont en baisse de 30 %, et un mouvement d'ordre de 4,345 M€, avec le virement à la section d'investissement de l'excédent de fonctionnement pour un montant de 2,003 M€ et l'abondement à la dotation aux amortissements pour 2,342 M€.

Section d'investissement.

Notre budget pour 2022 est attendu à hauteur de 25 900 421 €, équilibré en dépenses et en recettes.

Les recettes d'investissement de 25 millions se décomposent ainsi :

1. FC-TVA à hauteur de 2 M€, en baisse par rapport à la prévision de 2021, car nous avons moins investi en 2021.

2. La taxe d'aménagement est attendue autour de 200 000 €, en doublement par rapport à l'an dernier. Cette taxe d'aménagement est due par tous ceux qui réalisent des projets sur la commune.

3. Les cessions attendues à hauteur d'un peu plus de 4 M€. Ce sont les cessions du 118 République, du 16 et 18 avenue de la République et du 161 Maurice Arnoux. C'est une légère hausse, relativement stable par rapport à l'année passée.

4. Des subventions à hauteur de presque 1 M€ (934 000 €), pour l'achat de véhicules propres, le projet Ginoux-Gautier et République nord. Ce sont des subventions que nous allons toucher au démarrage des travaux.

5. Ensuite, nous prévoyons, pour équilibrer les dépenses de fonctionnement, une recette d'emprunt à hauteur de 14,3 M€, en hausse de 13 % par rapport à l'an passé. Pour rappel, nous avons également prévu un emprunt que nous n'avons pas eu à souscrire.

6. Les mouvements d'ordre déjà évoqués, dont 2 M€ viennent de la section de fonctionnement, et 2,342 € sont affectés aux amortissements.

S'agissant des dépenses d'investissement, elles sont en hausse de 1,7 % par rapport à 2021.

1. Emprunts et dettes assimilées : 2,863 M€ sont affectés au remboursement du capital de la dette. Il y a une somme de 25 000 € pour les dépôts et cautionnements. C'est en faible hausse, de 0,7 %.

2. Les dépenses d'équipement : l'essentiel des dépenses, 22,338 M€, regroupe les investissements que nous prévoyons pour aménager l'espace public, le cadre de vie, la création, la rénovation, l'entretien des équipements et services publics, dont vous avez le détail dans le rapport et qui ont été présentés lors de l'AP3C. Ces dépenses sont stables par rapport à l'an dernier.

3. Participations et créances rattachées, à hauteur de 500 000 €. Il s'agit de l'achat d'actions pour la constitution de la SPL géothermie. Nous allons l'enlever, puisque nous avons décidé de ne pas la faire.

4. Un mouvement d'ordre de 194 000 €.

Structure de la dette

L'encours de la dette continue de baisser d'année en année, puisque nous n'avons toujours pas souscrit de nouveaux emprunts. Notre encours est à environ 19 M€, très inférieur à celui des villes de même strate, ce qui nous donne une marge de manœuvre importante. Nos emprunts sont notés 1A par la charte Gissler. Nous n'avons aucun risque, évidemment.

Épargne

S'agissant de notre épargne, malgré des dépenses qui augmentent plus vite que les recettes, pour les raisons évoquées, nous continuons d'avoir de bons soldes de gestion, qui traduisent la bonne gestion financière de notre ville et notre capacité à financer nos dépenses.

La gestion de notre encours de dette nous permet de conserver une épargne nette de 1,5 M€ et la capacité de désendettement est de 4,36 années. C'est un excellent chiffre, bien en dessous du seuil critique qui caractérise le surendettement, le seuil critique étant de 12 ans. Nous sommes largement en deçà. Nous avons la capacité de réagir.

Voilà les principaux éléments de ce budget primitif 2022.

M. BOUCHEZ.- Le budget est certes présenté en fonction d'un contexte international et d'un contexte national, mais sur de nombreux points, nous pouvons agir, notamment à un niveau local et territorial, là où nous pouvons être acteurs. Certaines données doivent guider nos orientations stratégiques. Des publications INSEE parues en septembre et des éléments présentés dans la convention CAF de tout à l'heure, je retire neuf constats qui doivent nous guider dans nos choix.

Le constat numéro 1 est que notre population diminue, cela touche particulièrement la jeunesse. Nous avons atteint, en 2016-2017, le maximum de notre population, avec plus de 50 000 habitants. Depuis cette date, la population diminue dans notre commune : selon l'INSEE, elle ne serait plus que de 48 734 habitants en 2018.

Cette baisse des effectifs viendrait du solde naturel et du solde migratoire. Dans les Conseils précédents, j'ai attiré votre attention sur la baisse de la natalité dans notre commune depuis quelques années. De 750 naissances par an environ dans les années 2010, nous ne sommes plus que légèrement en dessous de 600 naissances par an ces deux dernières années. Le nombre de décès a augmenté et ce, particulièrement en 2020 à cause du Covid-19.

Le solde naturel passe ainsi de + 480 490 dans les années 2014-2016 à + 270 280 en 2019-2020.

Parallèlement à cela, nous avons un solde migratoire négatif. Nous avons plus de Montrougiens qui déménagent de notre ville que de nouveaux arrivants. La crise Covid-19 risque peut-être d'amplifier ce phénomène migratoire sur les chiffres 2020-2021.

Nous constatons de même une baisse des effectifs dans nos écoles publiques communales. Je n'ai pas les chiffres du privé. Ils sont passés de 4 034 élèves en 2013-2014 à 3 665 pour 2020-2021, soit une baisse d'un peu plus de 9 %.

Constat numéro 2, le nombre de logements continue de progresser. Ce n'est pas dû à la baisse de logements, on a une baisse de la population. Non, le nombre de logements n'a cessé de progresser sur notre commune : en 2018, l'INSEE nous indique 27 266 logements sur Montrouge, en progression de 5,6 % en 10 ans, alors que la population sur cette même période n'aurait progressé que de 0,1%.

En revanche, le nombre de maisons a baissé de 20 % sur 10 ans : elles ne sont plus que 905, en 2018.

Constat numéro 3, les profils des Montrougiens ont bien changé, le profil de la population a bien changé, nous avons un phénomène migratoire important, et dans notre commune, près de 9 % de la population montrougienne a moins d'un an. Les catégories socioprofessionnelles ont aussi beaucoup changé, les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 29,3 % des plus de 15 ans, versus 25,6 % il y a 10 ans. La progression est de 21 % en 10 ans, ce qui est énorme, sachant qu'en France métropolitaine, c'est 9,6.

Les retraités représentent 19,2 % des plus de 15 ans versus plus 18 % il y a 10 ans. Ils sont 27,2 % en France métropolitaine.

Les catégories ouvriers et employés, professions intermédiaires ont baissé en valeur absolue et en valeur relative, puisqu'elles sont passées de 40 % à 34 %.

Le constat numéro 4 est un grand nombre de personnes seules et majoritaires de moins de 65 ans dans notre ville. 47,4 % des ménages montrougiens sont des personnes seules. Cela représente 11 607 personnes ou ménages. La progression est faible, elle est stable, c'est une progression due à des hommes seuls.

En France métropolitaine, ce chiffre est de 36,9, c'est-à-dire 10 points en dessous.

Environ 25 % des 20 à 65 ans sont seuls, c'est-à-dire plus ou moins 7 500 personnes qui représentent plus des deux tiers des personnes seules.

37,6 % des 65-79 ans sont seuls, c'est-à-dire 2 250 personnes.

M. le Maire.- Vous nous lisez la fiche de l'INSEE, tout cela, nous le savons, nous l'avons lu comme vous. Venez-en au budget.

M. BOUCHEZ.- Quand vous intervenez, je ne vous interromps pas. Je poursuis.

62,6 % des 80 ans et plus sont seuls, c'est-à-dire que cela ne représente que 11 % de la population.

Le constat numéro 5 : 31,4 % des ménages avec enfant(s) sont monoparentaux et sont en progression de 22 % en 10 ans.

J'ai l'impression que certains découvrent.

M. le Maire.- Tout le monde le sait, nous travaillons sur le PLUI. Allez au fait.

M. BOUCHEZ.- Quel est le pourcentage de logements sur-occupés à Montrouge ?

Visiblement, vous ne le connaissez pas ? C'est 13 %, alors que pour la France métropolitaine, c'est 4,7 %.

Quelle est la médiane des années... Je vais vous faire des questions, puisque vous savez tout.

La médiane des années de construction...

M. le Maire.- M. SAINTOUL va vous dire que tout cela empêche la démocratie.

M. BOUCHEZ.- Il va voir que le dossier CAF est intéressant.

M. SAINTOUL.- N'enrôlez pas M. SAINTOUL dans vos « bisbilles » à 1 heure 10 du matin. M. SAINTOUL n'est plus en état de quoi que ce soit, de toute façon.

M. BOUCHEZ.- Le constat numéro 7 est que le nombre de personnes inscrites à Pôle Emploi à fin octobre est de 3 910, dont 2 260 en catégorie A, taux de chômage qui touche particulièrement les jeunes et les plus de 55 ans.

Constat n°8 : 57,3 % des Montrougiens utilisent les transports en commun, on a une diminution du nombre de voitures.

Constat numéro 9, les Montrougiens sont riches, mais 10 % des ménages sont en dessous du seuil de pauvreté. Cela représente plus de 2 000 foyers.

Il faut le dire au public.

S'il y a 2 000 foyers en dessous du seuil de pauvreté et que vous n'en avez rien à faire, c'est intéressant.

Nous sommes dans une ville où on est relativement riche, puisque le niveau moyen est...

M. le Maire.- Tout va mal à Montrouge et personne ne veut vivre chez nous, c'est connu.

M. BOUCHEZ.- Le taux de pauvreté est de 10 %. Ces données doivent nous interroger sur la politique que nous voulons donner au niveau de notre ville. Plusieurs questions se posent dans ce constat.

Quelle est la prise en compte des évolutions démographiques de la population ?

Quelle densification de notre commune peut-on avoir ?

Quelle politique de logement continuons-nous ? Continuons-nous à créer des petits logements ou ferons-nous des logements plus grands ? Quel taux d'emploi veut-on avoir dans notre ville et dans notre commune ? Ceci aussi au niveau du territoire.

Quel soutien veut-on apporter à l'emploi ?

Quelle politique vis-à-vis des personnes seules, notamment les moins de 65 ans ? Quelle politique vis-à-vis des parents isolés avec enfants ?

Quelle politique vis-à-vis des personnes en situation de handicap ?

Quelle politique de verdissement de notre commune ? Vous l'avez un peu évoquée.

Quelle lutte contre la pauvreté ? Quels sont les partenariats avec les associations ?

Le budget ne répond pas à la plupart de ces questions et nous les avons posées lors du rapport d'orientation budgétaire, je n'ai pas eu de réponse, c'est pourquoi je les repose aujourd'hui.

On n'en a pas tenu compte. A-t-on une volonté politique, au travers de ce budget ? Je ne le perçois pas.

La formation et l'investissement dans de nouvelles recrues, de nouvelles technologies et de nouveaux logiciels auraient dû nous amener à une augmentation de la productivité. Où est-elle ?

Les évolutions démographiques soulignées auraient dû amener des réallocations de nos ressources humaines et financières. Il ne semble pas que cela soit fait. La sobriété doit faire partie de nos préoccupations pour la gestion de cette commune. Améliorer la qualité de service en prenant en compte les besoins sociaux et environnementaux de la commune, c'est possible avec une réallocation des ressources sans augmentation sensible des dépenses telle que vous nous le proposez.

Je remercie ceux qui ont bien voulu écouter jusqu'au bout.

M. le Maire.- Autre question ?

M. LE GALL.- Parfois, vous lisez aussi vos rapports, c'est un peu contraignant pour l'auditoire. Sachez aussi être magnanime lorsque des dégagements remettent en perspective un certain nombre de points importants sur la construction budgétaire, qui doit répondre à des objectifs. Nous vous l'avions dit lors du Débat d'orientation budgétaire, il nous semblait qu'il y avait peu d'orientations.

Pour vous répondre sur la désertion des rangs de Demain Montrouge – qui, je vous le rappelle, a changé de nom et s'appelle « L'avenir n'attend pas », c'était normalement validé par M. Malraux, dorénavant, nous souhaiterions que vous preniez en compte ce nouveau nom –, certains impératifs professionnels et familiaux ont imposé à certains et certaines d'entre nous de partir plus tôt, mais ils étaient là, contrairement à M. VIROL, je le rappelle, cela fait trois fois que nous ne le voyons plus. Je dois rappeler ici à l'ensemble de l'auditoire que nous ne sommes pas rémunérés pour notre action et pour vous apporter la contradiction.

Vous vous gargarisez de formidables projets, mais nous voyons des augmentations fortes de coûts, nous l'avons vu sur le programme de Ginoux, tant en investissement qu'en fonctionnement, nous allons y venir, sur la description budgétaire. Vous êtes contraints d'augmenter un certain nombre de tarifs, vous êtes aussi contraint d'augmenter la fiscalité, puisque mine de rien, mettre une surtaxe sur la taxe d'habitation est une augmentation fiscale. Je ne crois pas avoir relevé dans votre programme que nous aurions droit à une augmentation fiscale continue.

La plupart de vos projets, malheureusement, Monsieur le Maire, sont marqués par un manque de rigueur ou d'approfondissement.

Pour venir sur le budget, vous l'avez noté avec une certaine ironie et cela vous a même fait un peu rire, la SEMARMONT allait moins contribuer au budget. Cela me fait moyennement rire, quand on voit la manière avec laquelle vous avez géré le renouvellement de cette concession avec la SEMARMONT, nous l'avions signalé lors du dernier Conseil municipal.

Vous nous mettez un *slide* sur la fiscalité qui apparaît basse à Montrouge, mais vous ne regardez que le taux. J'ai eu l'occasion de souligner lors de la dernière réunion de Vallée Sud Grand Paris que la fiscalité, c'étaient aussi les bases, et malheureusement pour vous, notre cher président, Jean-Didier Berger, a validé le fait que les bases fiscales de Montrouge étaient les plus élevées de l'EPT, contrairement à ce que vous nous aviez indiqué de manière péremptoire lors du dernier Conseil municipal.

On voit que pour le coup, vous réglez de la surcharge foncière cette année sur un certain nombre de projets, mais cela n'est pas encore suffisant, puisque 397 000 € sont alloués à l'amende SRU sur le budget 2022.

Sur certains articles ou certains postes du fonctionnement, quelques étonnements à la lecture du budget. Vous nous avez dit, sur les charges à caractère général, que c'était notamment dû à l'augmentation du prix de l'énergie. Rassurez-vous, si vous lisez votre budget, tous les postes qui concernent l'énergie sont en baisse, ce qui n'a pas manqué de m'étonner. Vous avez probablement négocié des contrats pluriannuels favorables et on ne peut que vous en féliciter.

En revanche, vous avez noté une augmentation sur les contrats de service. Lorsqu'on externalise un certain nombre de missions, on se rend compte que l'on paie plus cher.

J'aurais voulu avoir des explications sur l'augmentation des charges locatives, 55 000 €, sur l'augmentation de 50 000 € sur les fêtes et cérémonies. Je ne vous ferai pas l'affront de vous demander les raisons pour lesquelles le poste « publications » augmente de 168 000 €. Tout le monde aura compris que c'est nécessaire pour essayer de faire un journal hagiographique tous les mois.

J'ai noté avec un peu de sarcasme le fait que cette année, les indemnités des élus passaient de 325 000 € au budget 2021 à 380 000 € au budget 2022. L'art de la répétition, comme nous vous l'avions souligné sur les différents Conseils municipaux, vous a amené à calculer de manière un peu plus précise l'augmentation que vous vous étiez octroyée en 2020.

L'augmentation de la masse salariale est largement portée vers des personnels non titulaires, puisqu'on voit que ce poste augmente de 1,1 M€, ce qui est considérable. On voit également que l'augmentation des rémunérations des titulaires se fait sur le régime de base, mais passe beaucoup moins sur les parties variables. Je suis un peu étonné que vous nous annonciez 200 000 € d'augmentation due au RIFSEEP, j'aurais voulu avoir des explications sur les 340 000 € d'autres contributions obligatoires.

Vous nous aviez vanté un plan de soutien à 1,3 M€, mais on voit seulement 440 000 € de baisse sur les subventions.

Deux petites erreurs dans le budget, avant de venir sur la partie investissement.

Les emprunts de la SEMARMONT que vous garantissez, de mon point de vue, ne sont pas correctement classés, puisque la SEMARMONT est classée avec les organismes de logements sociaux. Sauf si M. CARRÉ nous annonce ce soir un complément sur l'objet social de cette société, je pense que l'on pourrait les reclasser dans la bonne catégorie et ainsi recalculer le bon niveau de dette garantie, sur la page 117 du budget.

J'aurais voulu savoir pourquoi il y avait un écart entre le nombre des effectifs à 1 127 sur l'annexe, alors que nous avons vu précédemment lors de ce Conseil qu'il y avait 1 099 postes sur les effectifs. Est-ce que ce sont des emplois vacants qui font la différence ?

Enfin, sur la partie investissement, comment comparer les choses ? Vous nous dites que vous souhaitez faire 25,9 M€ de dépenses d'investissements, dont 22 M€ de travaux. Sur ces 22 M€ de travaux, vous prévoyez 14,3 M€ d'emprunts, et vous prévoyez également 4 M€ de vente du patrimoine.

Si je devais prendre une analogie, je décide de faire des travaux dans mon salon, j'ai besoin d'emprunter parce que je n'ai pas les fonds propres suffisants, tout un chacun est capable de le comprendre, mais pour financer ces travaux, je serai obligé de vendre ma salle de bains ou ma cuisine ? C'est un tout petit peu étrange d'être obligé, continuellement, pour essayer d'équilibrer son budget, de vendre les « bijoux de famille ».

Enfin, vous l'avez noté, vous allez pouvoir regagner 500 000 € que vous aviez provisionnés dans le cadre de la création de la SPL. J'aurais aimé savoir à quel pourcentage vous comptiez rentrer dans cette SPL avec ce montant.

Pour terminer, deux ratios m'inquiètent, vous êtes en mesure de dégager simplement 6 à 7 % de fonds propres pour financer vos investissements, ce qui est un effet de levier relativement faible, et vous êtes simplement capable de mettre 10,5 % de fonds propres dans une opération au regard de l'emprunt que vous êtes obligés de solliciter pour financer les investissements.

Encore une fois, par rapport à la situation que vous avez trouvée en 2016 lorsque vous avez été nommé maire, et dans laquelle il y avait à la fois des réserves en fonctionnement et des réserves en investissement, cinq à six ans après, vous avez déjà « cramé la caisse ».

M. TIMOTEO. - Je ne vais pas reprendre les différents points que M. LE GALL a brillamment cités et les critiques qu'il a apportées à ce budget. La seule remarque complémentaire que je ferai, c'est que nous serons, en 2022, au premier terme du mandat qui s'est engagé, puisque cela fera trois années engagées. À ce stade du mandat, je pense que les Montrougiens sont en droit d'attendre un budget plus visionnaire que celui présenté ce soir, en tout cas, qui projette un peu, qui donne un peu un horizon, et non pas, finalement, une simple gestion visionnaire. C'est l'impression que m'a donnée votre présentation tout à l'heure de ce budget.

On parle beaucoup de rénovation et d'entretien dans les dépenses d'investissement. Certes, il faut entretenir le patrimoine, le rénover, évidemment. Nous aurions aimé que de nouveaux équipements soient présents sur certaines des lignes consacrées à l'investissement. Nous aurions aimé, pour tout de suite, pas pour la fin du mandat, que la petite enfance, que la jeunesse, par exemple, soient un peu mieux servies. Quand on investit une fois et demie de plus pour la sécurité que pour la jeunesse, je ne trouve pas cela forcément très visionnaire, très emballant, pour le dire avec des mots plus simples.

M. BOUCHEZ l'a dit, je ne suis pas certain non plus, je l'accompagne sur son diagnostic, qu'il y ait vraiment des moyens nouveaux pour accompagner les situations difficiles auxquelles ont à faire face les Montrougiens dans les temps présents.

Je parlais d'équipements manquants, je ne vais pas revenir sur la question du logement social, Depuis maintenant de trop nombreuses années, c'est un point sur lequel je ne rate pas l'occasion de vous rappeler les manques, il y a eu plusieurs occasions lors de cette séance. Mais on aurait aussi aimé trouver dans ce budget quelques autres équipements promis maintenant depuis de nombreuses années. Il y en a un que nous n'avons pas encore eu, que nous espérions avoir et que nous n'aurons pas, la géothermie.

Je pensais par exemple que le temps était enfin venu, que la cuisine centrale allait enfin prendre un peu de consistance dans un budget, que l'on allait enfin pouvoir engager quelque chose, surtout si on veut la finir dans pas trop longtemps. Comme beaucoup, je suis resté sur ma faim.

Évidemment, vous comprendrez que de ce côté de la table, vous aurez beaucoup de mal à nous convaincre de l'ambition que vous voulez porter pour Montrouge, et au travers de ce budget, l'ambition que vous voulez porter pour les Montrougiens. J'espère qu'en 2023, les opportunités nous seront données d'avoir un point de vue moins critique. Je ne suis qu'à moitié convaincu, mais l'espoir fait vivre.

M. SAINTOUL. - Lors du Débat d'orientations budgétaires, j'avais dit que vous n'aviez pas de ligne claire, si ce n'est une espèce de « *business as usual* », et vous poursuivez. J'ai commencé tout à l'heure en vous parlant du bilan du plan de solidarité. Au moins, il y a un an, une espèce d'événement avait frappé votre conscience, qui vous faisait dire : « On a un os, on doit faire quelque chose ».

De ce point de vue, vous aviez fait une sorte de consensus autour de vous, nous étions prêts à dire : « Quand même, il a compris, il se passe quelque chose ». À vrai dire, le monde entier avait compris qu'il se passait quelque chose.

Mais cette année, êtes-vous arrivés en disant que vous avez essayé de mettre en perspective le plan de solidarité que vous avez mis en œuvre tout au long de l'année, et que vous avez fait la part du feu entre ce qui était conjoncturel et ce qui était structurel, ce qui devait se maintenir ? On voit les nouveaux tarifs de la médiathèque, on garde la mesure des 1 €. D'accord. Mais avez-vous fait ce travail pour tout le reste ? Est-ce que vous comptiez sur nous, la mission d'information, pour le faire avec un an de décalage ? C'est dommage.

J'ai l'impression que de toute façon, ce qui est structurant dans votre budget, ce sont les opérations d'urbanisme. Vous êtes obsédés par l'urbanisme. Ce n'est pas une mauvaise chose d'avoir des projets d'urbanisme, mais en réalité, une ville vit aussi de services publics rendus à la population. Il y a très peu de choses dans ce budget, en la matière.

Un des sujets qui m'intéressent est celui de l'épicerie solidaire : au sein du CCAS, un travail est mené, une réflexion avance. Une grande question va se poser, qui est de savoir si nous sommes en état de disposer d'un bâtiment, de locaux utiles suffisamment vastes, suffisamment attrayants pour atteindre les objectifs. De ce point de vue, évidemment, le CCAS ne pourra pas y aller tout seul, il faudra que la mairie mette la main à la poche. D'une certaine façon, on vient d'apprendre qu'un crédit de 500 000 € allait nous aider à faire quelque chose qui ne soit pas simplement une mesure ou un projet venant en aide aux personnes vulnérables, mais peut-être carrément un projet permettant d'accompagner tous ceux qui ont un problème de budget, et d'en faire un vrai projet d'aide au pouvoir d'achat, plutôt qu'une opération ou un projet d'aide à l'insertion.

Je ne vais pas m'éterniser, beaucoup de remarques ont été faites, mais, encore une fois, où sont les humains ? Vous avez des caméras, du béton, mais vous n'avez pas vraiment d'humain dans votre budget, ni d'écologie. Vos indicateurs en matière financière ne prennent absolument pas en compte le coût écologique de vos investissements et nous sommes priés de vous croire. Encore une fois, nous avons l'impression de prêcher dans le désert.

M. le Maire. - Merci beaucoup.

Ce budget, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, est le reflet d'une ambition de notre majorité, de continuer de faire de Montrouge une ville non seulement où les services rendus sont de haut niveau, mais aussi où les projets pour embellir notre ville et améliorer les cadres de vie sont importants, comme il vous a été démontré tout au long de la soirée.

Nous avons un programme et nous sommes en train de le mettre en œuvre dans tous les domaines. Évidemment, l'essentiel de la dépense en matière de fonctionnement, c'est la masse salariale, et vous savez qu'aujourd'hui, dans les domaines de l'éducation, de la petite enfance, nous investissons beaucoup, nous y consacrons de nombreux moyens et nous avons des projets ambitieux. Nous travaillons sur le bien manger, sur le bien vieillir, nous travaillons beaucoup sur la question de la culture, nous investissons beaucoup dans le périscolaire.

Je pense que sur tous ces sujets, vous parliez de l'humain, sur l'humain, nous n'avons pas à rougir, et tous ceux qui sont aujourd'hui les usagers de nos services le reconnaissent. Et nous allons continuer.

Nous avons constitué une équipe montrougiennne, les plus de 1 000 agents qui sont au service de la Ville sont des gens compétents, nous avons beaucoup monté en compétences dans de nombreux services, et je crois que les résultats se voient d'année en année.

Je m'inscris totalement en faux par rapport à ce que vous dites pour ce qui est de la ressource humaine.

Vous pouvez dire qu'il ne faut pas dépenser trop, mais si on veut rendre des services de qualité et avoir les hommes et les femmes en face de ces services, il faut bien investir et recruter par rapport aux emplois que nous avons créés.

Il ne faut pas être démagogue et dire : il faut faire mieux, mais en investissant moins dans la ressource humaine.

Sur l'investissement, je crois que là aussi, nous déroulons notre programme, qui est tous azimuts, ce sont les espaces publics, les espaces verts, la végétalisation, le plan de mobilité, nos écoles qui se rénovent, nos crèches qui sont également rénovées, etc.

Évidemment, ce soir, vous avez voté contre tous nos projets, mais ceux-ci sont non seulement dans le programme, mais vous allez voir qu'ils s'inscrivent dans la réalité, ils sont programmés et nous en verrons le résultat dans les mois et les années qui viennent.

Par exemple, vous parliez de la cuisine centrale intercommunale, elle avance très bien.

Je crois que ce budget est le reflet de cette ambition et de cette politique. Nous avons les moyens de le faire, parce que nous avons encore des marges de manœuvre, malgré une conjoncture

compliquée. Elle est compliquée parce que nos recettes fiscales diminuent, l'autonomie fiscale des communes diminue, les dotations de l'État diminuent, et nous, nous avons des dépenses contraintes.

Vous avez parlé de la solidarité, nous avons l'an passé mis en place un plan de soutien contre lequel vous avez tous voté. J'observe qu'il a eu des résultats et a permis aux Montrougiens de passer la crise dans les meilleures conditions.

La croissance repart, nos projets continuent et nous allons les mettre en œuvre grâce à cet excellent budget.

Le temps est venu de le voter.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote pour : le groupe Montrouge Ensemble.

Vote contre : les groupes Demain Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Ecologique et Solidaire.

M. le Maire.- Merci beaucoup.

QUESTIONS DIVERSES

M. SAINTOUL.- Lors du dernier Conseil municipal, je vous ai demandé que la Ville s'engage à informer les habitants et à mener une campagne d'incitation à l'inscription sur les listes électorales, nous en sommes tombés d'accord avec mes collègues de la commission électorale, je ne sais plus si c'est son nom, mais M. DEVRIENDT, M. BRIET étaient présents, nous en étions tombés d'accord. Je crois pouvoir parler aussi en leur nom. Il serait bien que *Montrouge Mag'* informe les habitants de la possibilité et de leur quasi devoir de s'inscrire sur les listes électorales, qu'une permanence existe, par exemple, sur les marchés, et qu'il y ait un agent permettant une inscription rapide avec une tablette, ce genre de choses, c'est facile. Vous êtes censés organiser le scrutin, c'est votre responsabilité de maire. Un scrutin qui a lieu dans de bonnes conditions, c'est un scrutin où les gens peuvent voter. Il me semble que nous avons plusieurs mois pour le faire.

Une deuxième question porte sur une commission des noms de rues qui n'a toujours pas vu le jour. Mme FAVRA ne s'est toujours pas rapprochée de moi, je le regrette, cela fait plus d'un an. Je sais que cette question vous paraît anecdotique, je la trouve emblématique du mépris dans lequel vous tenez les propositions de l'opposition.

Soufflez, mais pour moi aussi, il est bientôt 2 h du matin, et sachez qu'un an de récriminations, moi aussi, cela me fatigue.

J'ai une autre question concernant votre proposition, votre délibération concernant un dispositif citoyen de participation à « blabla la sécurité », et que nous appelons « la milice ». J'aimerais savoir ce qu'il en est. J'aimerais vous informer de la tenue de la réunion publique que nous avons programmée et à laquelle nous vous avons proposé de participer. Elle a eu un relatif succès.

La pétition que nous avons proposée aux Montrougiens aussi, puisque plus de 250 personnes ont signé. Rapporté au nombre d'habitants, cela peut paraître peu, mais nous avons tous ici la même expérience, nous savons ce que c'est de faire signer une pétition. 250 signatures, c'est un signe d'intérêt. J'aimerais savoir si vous comptez poursuivre votre fuite en avant, si j'ose dire, ou si vous allez discrètement baisser pavillon sur ce sujet. Je pense que ce serait l'option la plus sage.

J'avais également posé des questions en matière de sécurité, en ce qui concerne les consommations de protoxyde d'azote par les jeunes gens de notre ville. Vous m'aviez dit qu'on ne pouvait rien faire. Je vous avais suggéré de consulter le site du ministère de l'Intérieur qui permet de faire *a minima* des informations auprès des parents et des scolaires. J'aimerais savoir si vous avez avancé sur ce sujet.

M. le Maire.- Sur l'incitation à s'inscrire sur les listes électorales, bien sûr, on me dit que c'est en cours. *Montrouge Mag'*, qui est hagiographique, sera bien utile pour faire ce travail. C'est prévu.

Sur les noms, Mme FAVRA a beaucoup de travail, beaucoup de projets. Lorsque nous aurons plus de temps....

M. SAINTOUL.- Si elle le souhaite, je peux lui fournir....

Mme FAVRA.- Pour vous rassurer, effectivement, j'ai travaillé avec les services juridiques sur une décision que doit signer M. le Maire sur la composition de cette commission pour travailler. Nous avons beaucoup de travail, mais cette décision va être soumise à M. le Maire, et comme vous le savez, un certain nombre de personnes de l'opposition y siégeront. Je reviendrai vers vous et les membres de l'opposition afin qu'ils puissent nous donner quelques noms.

Sachez que je ne vous avais pas oublié, on ne peut pas vous oublier, d'ailleurs.

M. SAINTOUL.- Je vous remercie.

M. le Maire.- Vous voilà rassuré, Monsieur SAINTOUL.

Sur la participation citoyenne que vous qualifiez d'un nom qui vous appartient, qui renvoie à des choses que vous n'assumez peut-être pas, nous allons bien sûr continuer ce processus, puisque nous l'avons décidé. Nous avons réuni le CLSPD-R.

M. SAINTOUL.- J'assume mes mots.

M. le Maire.- Cela ne vous honore pas beaucoup.

Nous avons réuni dans cette salle même le CLSPD-R, le conseil local de sécurité, de prévention de la délinquance et de la radicalité, avec les autorités de l'État, le procureur de la République, le commissaire de police et toutes les instances nécessaires. Nous allons, à partir du mois de janvier, lancer un appel aux Montrougiens candidats dans chacun des quartiers de la ville, comme tout cela a été délibéré.

Sur le dernier sujet, le protoxyde d'azote, Madame COLAVITA ?

Mme COLAVITA.- Vous nous aviez interpellés, vous aviez eu raison. Je suis honnête, nous ne sommes pas allés très loin, faute de temps et de moyens matériels. Nous avons passé l'information, à mon niveau, aux clubs 8-13 et à l'espace Saint-Martin, nous avons transmis la fiche. Nous savons que les animateurs font de la prévention, parce qu'il y en a beaucoup dans les quartiers des clubs 8-13 et des collèges, je parle du sud de la ville, et que cela devient très problématique. Vous avez complètement raison.

Nous n'avons pour l'instant pas beaucoup avancé, mais nous avons imprimé une fiche que M. MEDINA a fait passer l'ensemble des clubs 8-13 et des espaces jeunes. Pour l'instant, nous n'avons pas beaucoup de retours, vous avez raison, mais c'est un vrai problème sur lequel nous allons devoir intervenir de façon plus solide.

M. le Maire.- Nous nous en occupons.

D'autres questions diverses ?

Il n'y en a pas.

Merci à toutes et à tous, excellente soirée. Bonnes fêtes de fin d'année.

Venez faire un tour à la patinoire, Monsieur SAINTOUL, si vous le souhaitez.

Il n'y en a pas.

Merci à toutes et à tous, excellente soirée. Bonnes fêtes de fin d'année.

Venez faire un tour à la patinoire, Monsieur SAINTOUL, si vous le souhaitez.

(La séance est levée à 1 h 45.)

Le secrétaire de séance

Marie-Sophie LESUEUR



Le Maire

Etienne LENGEREAU

